

Hamza Meddeb
Doctorant au CERI-SciencesPo

La Tunisie, pays émergent¹ ?

INTRODUCTION

Grâce à un taux de croissance soutenu depuis les années 1960 – 5 % en moyenne sur les cinquante dernières années –, la Tunisie s'est imposée comme un « modèle » dans une région unanimement perçue « en difficulté » et « en proie à l'instabilité ». Les bailleurs de fonds ont ainsi salué la capacité des autorités à préserver les équilibres extérieurs et intérieurs, à maîtriser l'inflation et à réaliser un développement capable de réduire la pauvreté et de répondre aux exigences sociales des populations les plus vulnérables. Bien que les performances économiques de ces dernières années soient mitigées (moins de 5 % en moyenne entre 1990-2004 ; faiblesse des performances industrielles et du processus de diversification), certaines caractéristiques telles que la stabilité politique, la sécurité ou encore le volontarisme des autorités ont largement contribué à consolider le crédit dont bénéficie la Tunisie auprès des institutions internationales. Ces dernières la présentent comme un « bon élève » économique et souvent comme un pays émergent. Cette étude se propose d'interroger une telle qualification. Qu'en est-il réellement et sur quoi se base cette appréciation ?

¹ La recherche proposée dans ce numéro de *Société politique comparée* a été réalisée il y a trois ans. Pour des raisons que tout le monde comprendra, il était à l'époque difficile de la publier sans mettre en danger les recherches futures de son auteur, alors en tout début de thèse. Aujourd'hui, les choses ont changé et il nous a paru d'autant plus important de la mettre à la disposition du public qu'elle montre les faiblesses du « miracle économique » tunisien et, en creux, permet de comprendre aussi les raisons de la révolte populaire.

Méthodologiquement, le choix s'est porté vers un travail de sociologie politique de l'économique ne se cantonnant pas à une analyse purement économique, mais cherchant à prendre également en compte les significations sociales et politiques des grandes orientations économiques². Ce sont moins les grands agrégats, les politiques publiques et les critères économiques qui ont été ici considérés que leur articulation aux dynamiques sociales et politiques. Pour ce faire, nous avons procédé en trois temps.

Nous avons tout d'abord cherché à caractériser le « modèle » tunisien au-delà de sa seule définition économique. Il nous est apparu que la stabilité s'inscrivait au cœur de la trajectoire tunisienne, fondant aussi bien la vision globale du politique que la définition des actions économiques. Depuis l'indépendance, la recherche de la stabilité et de la sécurité constitue la pierre angulaire de l'exercice du pouvoir, même si les modalités d'expression de celui-ci ont changé dans le temps. Cette obsession des autorités publiques pour la stabilité a été récemment encore renforcée par la position des bailleurs de fonds, qui ont évalué de façon positive cette primauté accordée à une stabilité conçue par eux en des termes flous et mal définis. Le postulat des uns et des autres institue cependant la stabilité en garant fondamental de la réalisation du développement économique, et plus largement du processus d'émergence.

Dans les années récentes – c'est-à-dire à partir du milieu des années 1980 –, certains blocages sont apparus, aussi bien dans le fonctionnement économique que dans la sphère sociale. Ce sera l'objet de la deuxième partie de cette étude. Si ces remises en cause sont objectives – ralentissement de la croissance, crise de la dette, augmentation du chômage... –, elles sont également subjectives, liées à la modification des normes d'appréciation de ce qui définit une « bonne » politique économique et à la diffusion des valeurs libérales. Face à ces blocages, la question de la trajectoire tunisienne se pose : cette dernière est-elle remise en cause ? Les orientations des premières années de développement ont-elles été radicalement modifiées par le jeu des acteurs, les altérations inévitables des politiques et par le nouveau contexte ?

A cette question, cette étude répond indiscutablement par la positive. Dans sa troisième partie, nous montrerons comment les tentatives de dépassement des blocages précédemment mis en avant ainsi que le redéploiement des modes d'intervention de l'Etat n'ont réussi qu'à reconduire les arrangements sociopolitiques fondateurs de l'obsession de stabilité et de sécurité. Les préoccupations de développement économique, de productivité et de compétitivité, de reconceptualisation d'une vision d'ensemble de la trajectoire nationale ne sont pas parvenues à

² Ce travail se fonde sur une revue de littérature, mais également sur des terrains réalisés entre juillet et septembre 2007. Il repose aussi largement sur l'ouvrage de Béatrice Hibou, *La Force de l'obéissance. Economie politique de la répression en Tunisie*, Paris, La Découverte, 2006.

s’imposer et n’ont pu, de ce fait, remettre en cause la réversibilité de la trajectoire économique du pays.

L’intérêt du cas tunisien pour une analyse à long terme du processus que l’on nomme communément l’« émergence » apparaît ainsi double. D’une part, il illustre un phénomène commun mais très rarement étudié dans les théories du développement : celui de la non-linéarité et de la réversibilité des trajectoires de « développement », et donc de l’« émergence ». De l’autre, il met en évidence l’extrême imbrication du politique, de l’économique et du social dans la définition de l’expérience tunisienne, selon des configurations difficilement analysables en termes de « modèle ». Là encore, les théories du développement, y compris celles qui soulignent le rôle des institutions, passent généralement sous silence l’évolution de ces rapports de pouvoir qui conduisent à des configurations économiques et sociales très spécifiques, mais également relativement mouvantes. En plaçant les politiques comme les comportements économiques et sociaux actuels dans une perspective à plus long terme (période concrètement entamée dans les années 1960 mais surtout façonnée par les choix des années 1970), nous tenterons de montrer la complexité des dispositifs et des arrangements qui expliquent le fonctionnement de ce qui est souvent présenté comme le « modèle tunisien de développement ».

« STABILITE » ET DEVELOPPEMENT : CRITIQUE D’UNE VISION PARTAGEE PAR LES AUTORITES TUNISIENNES ET PAR LES BAILLEURS DE FONDS

Pour la plupart des analystes, la « stabilité » constitue une caractéristique majeure du « modèle » de développement tunisien. Mis à part l’arrêt brutal de l’expérience de collectivisation, en 1969, sous la recrudescence du mécontentement de la paysannerie et du monde rural en général, et les « émeutes du pain » de 1984, survenues à la suite d’une hausse des prix des denrées alimentaires, la trajectoire de développement tunisienne a été marquée par un gradualisme et une gestion prudente des politiques économiques. La « stabilité », cet atout que les autorités tunisiennes ont toujours mis en avant dans leurs relations avec les bailleurs de fonds, a représenté dans les années 1970 un ingrédient attractif de différenciation par rapport aux autres pays arabes et africains – de pair avec l’option « libérale » de l’*infitah* – et a été, depuis l’adoption des programmes d’ajustement structurel en 1986, un argument de taille pour contourner, repousser, voire bloquer certaines demandes incessantes de libéralisation. Conscients que la politique d’ajustement, dans ses deux phases de stabilisation macroéconomique et de réformes, était génératrice de coûts non négligeables que certains

groupes sociaux devraient inévitablement supporter, les bailleurs de fonds se sont toujours montrés sensibles à cet impératif de « stabilité ».

Dans son analyse de l'économie politique de la Tunisie, Béatrice Hibou a montré que les partenaires financiers étrangers, réceptifs à cet impératif de « stabilité » constamment revendiqué par les pouvoirs publics tunisiens, adoptent souvent une attitude permissive face aux carences et faiblesses structurelles des politiques économiques, et surtout au non-respect des conditionnalités en matière de privatisation, de restructuration bancaire, de fiscalité, d'assainissement financier, de modernisation du tissu industriel ou de rigueur budgétaire. Ils se contentent souvent de condamner la « mauvaise gouvernance », la gestion défectueuse et autres immixtions du politique, occultant ainsi les arrangements sociopolitiques qui déterminent les règles de fonctionnement de l'économie politique tunisienne³. Nous nous proposons d'analyser dans les pages qui suivent les fondements de cette vision partagée de la « stabilité » et l'usage dont celle-ci fait l'objet en Tunisie depuis l'indépendance. Nous partirons d'une déconstruction du terme même et de la compréhension de ce qu'est la « stabilité », objet de glissements et de va-et-vient incessants entre conception économique et conception politique. Nous nous intéresserons ensuite aux fondements politiques de cette « stabilité », et examinerons enfin les usages politiques de celle-ci à travers l'analyse de la trajectoire économique et sociale tunisienne.

De la « stabilité » économique à la « stabilité » politique : au-delà des glissements sémantiques et des affinités de pensée

Il est évident que le discours gouvernemental a opéré une liaison quasi mécanique entre stabilité économique et stabilité sociopolitique. Afin d'asseoir sa légitimité et de « barrer la route à tous les extrémismes⁴ », il a fait du développement de la classe moyenne le principal indicateur de la réussite de sa gestion économique en même temps qu'un objectif politique en soi. Ce glissement de la « stabilité » économique à la « stabilité » politique a ainsi mobilisé le thème de la promotion des classes moyennes et contribué à créer une certaine interdépendance entre les deux registres, tout en s'appropriant le discours des institutions internationales. Néanmoins, ce glissement est loin d'être uniquement d'ordre sémantique, car il produit des

³ B. Hibou, *La Force de l'obéissance...*, *op. cit.* Et, du même auteur, « Les marges de manœuvre d'un "bon élève" économique », *Les Etudes du CERI*, n° 60, décembre 1999.

⁴ Dans son discours du 7 novembre 2006, lors de la célébration du 19^e anniversaire de son accession au pouvoir, le Président a déclaré que son gouvernement travaillait « en permanence » à « l'amélioration du pouvoir d'achat et des conditions de vie de la classe moyenne », laquelle représente « un facteur de stabilité et un bouclier qui nous protège des soubresauts ». Voir *Jeune Afrique*, « A quoi rêvent les classes moyennes », 21 janvier 2007.

effets de pouvoir bien réels. En permettant de parler aux acteurs sociaux locaux – syndicats, patronat, salariat, administration... – comme aux institutions internationales, le discours sur la « stabilité » assure la reconduction des équilibres et des arrangements internes tout en se conformant aux exigences des partenaires financiers internationaux. La mobilisation du mythe des classes moyennes a rendu possible l'apparente convergence des usages de la « stabilité » opérée par les uns et par les autres. Un examen critique de ces termes s'impose donc pour mieux appréhender la réalité – ou non – de la problématique de l'émergence de l'économie tunisienne.

Valorisation de la « stabilité » par les bailleurs de fonds

Depuis sa première évocation par le président américain Truman en 1949, le développement a été érigé en véritable mission pour les jeunes élites des pays nouvellement indépendants. A cette époque, les donateurs pensaient les économies du Sud à travers les prismes du sous-développement et du nécessaire rattrapage, dans une perspective linéaire et univoque. Il s'agissait de rendre obsolètes les structures socioéconomiques traditionnelles, largement tenues pour responsables d'une économie perçue comme une économie de subsistance archaïque, et de mettre en place des institutions modernes. Le développement était dès lors indissociable d'un Etat actif sur les plans économique et social, capable d'organiser la société et d'optimiser l'allocation des ressources. Dans cette vision développementaliste des années 1960 et 1970, l'Etat se devait de planifier ses engagements, de repérer des secteurs d'activité prometteurs, susceptibles d'assurer des niveaux de production considérables, de procéder à une modernisation de l'agriculture afin qu'elle puisse libérer une main-d'œuvre dès lors disponible pour le secteur industriel, et plus généralement pour la modernisation des structures économiques. L'Etat était pensé comme un véritable ingénieur du développement, censé promouvoir l'urbanisation, assurer l'industrialisation, jeter les bases d'un capitalisme moderne et de l'économie de marché. Indispensable au décollage économique, il devait donc être mis à l'abri des déchirements internes et des « maladies infantiles de l'indépendance » qui sévissaient sous des formes aussi diverses que les guerres civiles, les dérives autocratiques et le népotisme dans la plupart des pays du Sud. La « stabilité » des pouvoirs publics était ainsi considérée comme une condition absolument nécessaire à toute entreprise de développement, de pair avec le volontarisme politique et modernisateur⁵. Dans les années 1960 et 1970, la Tunisie s'inscrit indéniablement dans cette configuration.

⁵ Sur l'histoire du développement, voir notamment G. Rist, *Le Développement : histoire d'une croyance occidentale*, Paris, Presses de Sciences Po, 1996.

Dans la décennie 1980, les problèmes de la dette ont condamné la plupart des économies du Sud à adopter les programmes d'ajustement structurel, l'Etat se trouvant relégué à une position subalterne, et systématiquement dénigré. Cette période demeura cependant relativement courte. Dès les années 1990, l'Etat, en quelque sorte réhabilité, s'est vu confier la tâche de favoriser le fonctionnement de l'économie de marché et de veiller à la gestion des tensions sociales consécutives aux crises économiques et financières, et aux réformes adoptées pour les juguler. *Infine*, le changement de paradigme du développement s'est moins accompagné d'une condamnation pure et simple de l'Etat que d'une redéfinition de son rôle et de l'étendue de son action⁶. Là encore, la Tunisie ne fait pas exception à la règle, à ceci près que les autorités tunisiennes n'abandonnèrent jamais la vision dépendantiste des premières années d'indépendance et perpétuèrent un étatisme souvent pointilleusement interventionniste⁷.

L'intérêt explicite des institutions internationales, et plus particulièrement de la Banque mondiale, pour la stabilité est cependant récent, lié à leur intérêt croissant pour le social et surtout pour le politique, à la suite des résistances et des difficultés rencontrées dans les pays sous ajustement. Du fait de leur statut et de leur réticence à affronter directement ces problèmes sensibles, les institutions de Bretton Woods s'empêchent, encore aujourd'hui, de faire des recommandations explicitement politiques. Elles ont trouvé dans le thème de la gouvernance un moyen de replacer l'Etat au centre des stratégies de développement sans pour autant faire l'apologie de l'interventionnisme étatique, notamment dans les affaires économiques. La gouvernance est ainsi apparue comme le meilleur instrument, capable simultanément d'inclure l'Etat dans la définition et la mise en œuvre des politiques de développement et de circonscrire le politique⁸.

Mais cette réintroduction de l'Etat s'est accomplie en des termes nouveaux, à contre-pied de l'interventionnisme des années 1960-1970 : il lui est désormais confié une mission d'encadrement et de régulation, de garantie d'un environnement favorable aux affaires et à l'investissement privé à travers la réduction des coûts de transaction, la protection des droits de propriété, la facilitation d'arrangements institutionnels et, *last but not least*, l'assurance de la stabilité politique⁹. Cette redéfinition a été rendue intellectuellement possible par le recours aux travaux de la « nouvelle économie politique », l'analyse néo-institutionnaliste et les théories de

⁶ Sur ce thème dans la littérature de la Banque mondiale, voir notamment Banque mondiale, *L'Afrique sub-saharienne : de la crise à la croissance durable*, Washington DC, 1989, et *Développement du secteur privé dans les pays à faible revenu*, série « Le développement à l'œuvre », 1996.

⁷ B. Hibou, « Le libéralisme réformiste, ou comment perpétuer l'étatisme tunisien », *L'Economie politique*, n° 32, 2006.

⁸ J. N. Roseneau et E. O. Czempiel, *Governance without Government*, Cambridge, Cambridge University Press, 1992.

⁹ J. Cartier-Bresson, « La Banque mondiale, la corruption et la gouvernance », *Revue Tiers Monde*, n°161, janvier-mars 2000.

la société civile, « qui ont en commun de vider le politique de sa substance : les acteurs sont analysés comme des acteurs économiques ; l'individualisme méthodologique et le postulat individualiste sont étendus à toute forme d'organisation ou d'institution, et notamment à l'Etat¹⁰ ».

Pour les analyses issues de la « nouvelle économie politique » ou du courant néo-institutionnaliste, la mise en place des réformes dépend de l'autonomie de l'Etat, ainsi que de sa capacité à assurer une transition sans trop de résistances sociales et à préserver la « stabilité ». De leur côté, les théories de la société civile opèrent une dichotomie entre l'Etat et les acteurs « en dehors » de l'Etat, entre les sphères formelle et informelle, entre l'économique et le social. Ces bricolages théorétiко-institutionnels ont donné naissance à la « théorie de la bonne gouvernance », nouveau paradigme de l'Etat et de son rôle dans la stratégie de développement. Après l'épisode « *get prices right, get policies right* », la Banque mondiale s'est forgé une norme que l'on pourrait assimiler à une sorte de « *right state* »... en faisant en sorte qu'il soit un « Etat minimum¹¹ », caractérisé notamment par une démarche prudente et modérée, ainsi que par le souci de la stabilité.

La création de coalitions favorables à des réformes dont le coût est élevé pour plusieurs groupes sociaux, le financement d'ONG susceptibles d'être des canaux de transmission de ce discours et d'organisation des groupes sociaux dans le cadre d'une société civile, l'adoption d'une vision dualiste au mépris des réalités sociales complexes constituent le socle de la stratégie de la Banque mondiale, qui tente, à travers le discours sur la « bonne gouvernance », d'allier efficience économique et stabilité politique, quitte à légitimer sur le terrain nombre de dérives gouvernementales.

Comme l'a fait remarquer Béatrice Hibou, ce discours ne va pas sans rappeler le travail des missions religieuses :

« La vulgate de la Banque mondiale est un catéchisme économique, comme le suggère la propension des catéchistes à utiliser des adjectifs normatifs comme “bon” ou “mauvais” ; les volontés de “faire le bien” et de “développer” trahissent une naïveté que partageaient les mouvements religieux et rappellent leur ambition civilisatrice¹². »

¹⁰ B. Hibou, « Economie politique du discours de la Banque mondiale en Afrique subsaharienne, du catéchisme économique au fait (et méfait) missionnaire », *Les Etudes du CERI*, n° 39, mars 1998, p. 12.

¹¹ J. Coussy, « Les ruses de l'Etat minimum », in J.-F. Bayart (dir.), *La Réinvention du capitalisme*, Paris, Karthala, 1994, pp. 227-248.

¹² B. Hibou, « Economie politique du discours... », art. cité, p. 17.

Les tentatives de la Banque mondiale de convertir les destinataires de ce discours à son « catéchisme » sont dignes d'une entreprise de production de « faits missionnaires ». Et, comme toute entreprise missionnaire, la Banque vise à persuader, à convaincre, voire à convertir. Ainsi, les effets des réformes et des recommandations, que l'on pourrait assimiler à des normes et qui découlent de cette posture d'« entrepreneur de morale¹³ », sont moins économiques que politiques et sociaux. Des travaux sur l'histoire du développement ont montré que cette pensée « oscille entre la recherche de la participation des populations, qui nécessite une construction du peuple, et la nécessité de redresser les errements des peuples par des mesures normatives¹⁴ ». Les élites nationales qui se sont approprié ce discours – soit par conviction et foi dans la modernisation, soit par cynisme, pour bénéficier d'une légitimation internationale et de ressources internationales – se sont ainsi imposées comme ses vulgarisateurs auprès des populations, des relais chargés de mettre en œuvre la norme formulée par les bailleurs de fonds, jadis développementaliste et aujourd'hui soucieuse de « bonne gouvernance » ; autrement dit comme des « courtiers¹⁵ » de la bonne gouvernance, des « entrepreneurs de morale » chargés d'assurer le succès de cette « mission civilisatrice », acteurs majeurs, donc, de la « transaction hégémonique¹⁶ » contemporaine. Les élites au pouvoir jouent ainsi le rôle d'interface entre les institutions internationales et les sociétés autochtones en reproduisant une conformité au moins apparente de ces dernières aux modèles définis par les premières, en faisant prévaloir leur capacité d'appropriation et d'application locale des nouvelles doctrines, et en mettant en scène une sorte de remake de l'« *indirect rule* ».

Ce détour général était nécessaire pour comprendre la situation tunisienne, ou plus précisément le jeu et le rôle des bailleurs de fonds en Tunisie. De fait, le glissement de la « stabilité économique » à la « stabilité politique » observé dans les discours est révélateur des changements de paradigmes évoqués plus haut et du jeu entre élites nationales et donateurs internationaux. Pour les élites nationales, celles issues de la décolonisation comme celles en place actuellement, la stabilité est un point central de leur argument, plaçant l'Etat au centre des modalités pour obtenir un tel résultat. Mais autant dans les années 1960-1970 l'Etat se devait d'être le promoteur du développement, exerçant sa tutelle directe sur les sphères économiques,

¹³ Sur cette notion d'entrepreneur moral, voir, dans un autre contexte, l'ouvrage de H. Becker, *Outsiders. Etude de la sociologie de la déviance*, Paris, Métailié, 1985. Becker distingue deux types d'entrepreneurs de morale, « ceux qui créent la norme et ceux qui les font appliquer ».

¹⁴ F. Egil, « Les éléphants de papier », *Politique africaine*, n° 99, octobre 2005, p. 104.

¹⁵ En référence évidente au livre de T. Bierschenk, J.-P. Chauvau et J.-P. Olivier de Sardan, *Courtiers en développement. Les villages africains en quête de projets*, Paris, Karthala et Mayence, APAD, 2000.

¹⁶ Nous empruntons cette expression à J.-F. Bayart. Voir « Introduction », in J.-F. Bayart, R. Bertrand, T. Gordadze, B. Hibou et F. Mengin, *Legs colonial et gouvernance contemporaine*, FASOPO, vol. 1, 2006 (consultable sur le site www.fasopo.org).

intervenant sur le social en tant que seul acteur légitime et tenant d'une main ferme tous les leviers de l'action politique, autant ces dernières années l'Etat se doit de promouvoir la croissance et de lutter contre la pauvreté. Ce virage, qui correspond davantage à un redéploiement de l'action des bailleurs de fonds en faveur de la lutte contre la pauvreté que d'une option nationale des élites tunisiennes¹⁷, se traduit par une mutation dans la signification de la « stabilité ». Pour les autorités tunisiennes, à une stabilité économique préoccupation majeure de l'Etat développementaliste s'est substituée une stabilité politique condition indispensable à la réalisation de la croissance économique et à la lutte contre la pauvreté. Or, celle-ci ne peut être garantie que par un Etat fort, capable de maintenir l'unité de la population et de conjurer les tensions sociales.

En parlant du legs du bourguibisme, Henry Clement Moore parle de la prégnance de l'idéologie développementaliste au sein des élites tunisiennes de la décolonisation jusqu'à nos jours. Ce « message diffusé d'en haut auprès de la population était une *da'wa* fondamentaliste basée sur les stéréotypes de la modernité », conforme à « une vision manichéenne du monde fondée sur la simple opposition du Bien et du Mal, du Moderne et de l'Archaïque », censée transformer ces « masses arriérées » assimilées à des « sauterelles capables de prendre la forme d'une bouteille si on les mettait dedans » en « peuple évolué¹⁸ ». Cette distanciation d'avec l'entreprise modernisatrice bourguibienne met d'autant mieux en lumière le soutien indéfectible de l'auteur quelques décennies auparavant :

« Il [Bourguiba] avait dû nous faire subir un lavage de cerveau quand nous considérions en 1964 la modernisation comme une ingénierie sociale, pour autant que l'homme moderne soit capable de jauger et de canaliser les courants sociaux ! »

Fidèle à cette « mission de civilisation », le président Ben Ali a réitéré tout récemment encore, à l'occasion du 20^e anniversaire de son accession au pouvoir, son engagement à poursuivre son « projet civilisationnel authentique », et rappelé à son auditoire que la « modernisation culturelle et civilisationnelle¹⁹ » fait partie de son projet de développement depuis vingt ans. Plus qu'un glissement sémantique, c'est un glissement dans le rôle de l'Etat, l'étendue de son action et les termes de son redéploiement, qui s'opère et se négocie entre les élites et les bailleurs de fonds. Car d'un tel redéploiement dépend la légitimité interne des élites

¹⁷ M. Lévy (dir.), « La nouvelle question Nord-Sud », *Esprit*, n° 264, 2000, pp. 79-175.

¹⁸ H. C. Moore, « De Bourguiba à Ben Ali : modernisation et dictature éducative », in M. Camau et V. Geisser (dir.), *Habib Bourguiba : la trace et l'héritage*, Paris, Karthala, 2004, pp. 194-208.

¹⁹ Discours du président Ben Ali, le 7 novembre 2007, à l'occasion du « 20^e anniversaire du changement », infoTunisie.com.

au pouvoir, et, à l'extérieur, leur adoubement par la communauté internationale. Le thème de la stabilité joue ici un rôle fondamental : l'Etat est certes le seul responsable de la modernisation, mais il est également le seul garant de cette « stabilité » si centrale pour le maintien de l'ordre social interne, si fondamentale aussi pour des bailleurs de fonds en mal de continuité bureaucratique et politique dans les pays bénéficiaires de leur aide.

Tout au long de l'histoire de la Tunisie indépendante, l'Etat n'a jamais inclus d'organisations non gouvernementales ni de partenaires locaux dans la définition et la mise en œuvre de ses politiques économiques. Il fallait moderniser « par le haut », et c'est dans ce sens qu'il faut aussi comprendre sa vision de la « stabilité ». Celle-ci traduit la prééminence de l'Etat, elle est le résultat de son action et la conséquence de son omniprésence.

On voit apparaître les jeux subtils d'interprétation et de façonnement local des grands dogmes internationaux. La « stabilité » n'est pas seulement cette phobie partagée du « nouveau » et de l'apprentissage – mangeur de temps, d'énergie, d'innovation –, dès lors inévitable ; elle devient aussi, dans le cas tunisien, un préalable à la « mission civilisationnelle », la condition d'appropriation du discours des bailleurs de fonds par les élites nationales, l'un des lieux de négociation de leur engagement et le moyen par lequel la sphère d'intervention de l'Etat peut s'étendre. La « stabilité » permet aux élites au pouvoir de légitimer leur action et leur raison d'être dans le respect des règles définies par les professionnels du développement.

Le discours tunisien sur la « stabilité » : élément d'une stratégie de l'extraversion

La « stabilité », entendue en ces termes politiques et sociaux, a toujours figuré parmi les éléments clés constitutifs du « modèle économique » tunisien, principale source de légitimation de l'élite au pouvoir. Les discours sont explicites : la stabilité politique est à l'origine des taux de croissance réalisés, de l'amélioration des niveaux de vie et du bien-être de la population, de la capacité du pays à s'insérer dans l'économie mondiale et à attirer des sources de financements internationaux, des satisfecit exprimés par les institutions internationales. Ils reprennent d'ailleurs, en jouant sur le mot même de « stabilité », les préoccupations des bailleurs de fonds quant à la « stabilisation » macroéconomique (c'est-à-dire à la rigueur budgétaire, à la maîtrise de l'inflation, à une gestion saine et modérée de la dette...), préoccupation première des programmes d'ajustement structurel à la fin des années 1980 et préalable indispensable à la libéralisation et à la privatisation. Dans cette veine, les autorités tunisiennes au pouvoir depuis novembre 1987 ne manquent pas d'exploiter au maximum leur

capacité de gestion de la crise sans rompre les équilibres, autrement dit sans demander de rééchelonnement de leur dette.

Mais cette obsession de la « stabilité » remonte plus loin ; elle est constitutive du mythe réformiste analysé en détail par Béatrice Hibou²⁰. La réinvention sans cesse renouvelée de cette « tradition », héritée du XIX^e siècle, qui vise avant tout à moderniser l’Etat est au cœur de la valorisation de l’action étatique et de la légitimation des choix politiques, expliquant la réussite économique. Dans le discours officiel, la « stabilité » résulte de l’action éclairée de l’Etat, et plus précisément encore du premier de ses représentants, qui n’hésite pas à opter pour une approche pragmatique du développement, en prenant « des libertés avec la doctrine » ou en se mettant à « l’abri des turbulences idéologiques²¹ », précisément pour éviter les excès de l’ouverture et les dérives de la libéralisation. L’objectif suprême, aujourd’hui comme hier, est de préserver l’ordre politique et social. Le discours tunisien sur la « stabilité » traduit ainsi un exercice pragmatique du pouvoir fait de gestion des antagonismes (protectionnisme/libéralisme, exercice de la souveraineté/nécessaire extraversion) et de désamorçage des tensions sociales et politiques (montée des inégalités, chômage, hausse des prix et baisse du pouvoir d’achat...) qui pourraient naître des transformations sociales liées à la mise en œuvre des politiques publiques.

La préoccupation du social est donc au centre de ce discours sur la stabilité. La stratégie de développement en Tunisie se veut avant tout « sociale », d’où l’insistance, dans le discours officiel, sur le « développement durable intégral » ou sur le « modèle de développement solidaire ». Ces expressions traduisent non seulement une « réinvention du capitalisme²² », mais elles reflètent aussi une certaine vision de l’exercice du pouvoir. Au cœur de cette vision trône un Etat œuvrant contre tout risque, danger ou incertitude²³ : le souci du social, qui prend la forme de mesures réelles en faveur des groupes sociaux les plus vulnérables à l’ouverture économique, est inscrit dans cette pratique du pouvoir orientée vers la conservation d’un ordre politique et social. Béatrice Hibou relève le fait que « le discours revendique haut et fort la légitimité des entorses “sociales” faites au libéralisme : lenteurs dans le processus de privatisation, retours en arrière ou ruses destinées à ralentir la libéralisation du commerce extérieur, maintien de subventions et de compensations. Dans ce registre aussi le discours

²⁰ Voir B. Hibou, « La Tunisie : d’un réformisme à l’autre », in J.-F. Bayart, R. Bertrand, T. Gordadze, B. Hibou et F. Mengin, *Legs colonial et gouvernance contemporaine*, op. cit.

²¹ Ces expressions sont tirées du livre de V. Mbougueng, *Ben Ali et le modèle tunisien*, livre servant de publicité aux autorités tunisiennes et reprenant largement le discours de celles-ci ; cité dans B. Hibou, *Surveiller et réformer, économie politique de la servitude volontaire en Tunisie*, mémoire d’habilitation à diriger des recherches, Paris, Sciences Po, novembre 2005, p. 112.

²² Voir J.-F. Bayart (dir.), *La Réinvention du capitalisme*, op. cit.

²³ B. Hibou, *La Force de l’obéissance...*, op. cit.

officiel entend équilibrer l'image d'un volontarisme étatique, souvent autoritaire et perçu comme tel, par un pragmatisme et une réceptivité aux revendications de la société²⁴ ».

La concrétisation de ce souci du social a été réalisée à travers l'éloge de la « solidarité ». Celle de la « Tunisie aisée » envers les « zones d'ombres ». Le Fonds de solidarité nationale (FSN ou 26-26) a été créé pour que les dons et autres prélèvements ainsi collectés puissent contribuer à réduire la pauvreté. La « solidarité », véritable source de légitimation de l'action étatique, a été érigée en devoir moral, celui des aisés envers les pauvres. Elle a été un moyen d'assurer répartition, égalité et... « stabilité », l'un des objectifs principaux de cette politique étant que toutes les dérives violentes générées par la pauvreté et l'exclusion – tel le terrorisme – soient tuées dans l'œuf²⁵.

Ainsi, solidarité et souci du social constituent des moyens de garantir la « stabilité » et de prévenir tous les dangers. Un regard plus attentif nous montre néanmoins que le social résulte surtout de la volonté de « désamorcer le potentiel d'antagonisme » que renferment la pauvreté et la montée des inégalités :

« Il lit la misère en termes d'anti-socialité, afin précisément de la rendre gouvernable. Le social est tout entier traversé par cette exigence de gouvernement, qu'il traduit en termes non juridiques [la solidarité]. Il détourne l'attention sociale des conflits autour des droits et du pouvoir, pour l'orienter vers des problématiques d'organisation et de socialisation. Il propose des pratiques de participations dissociées d'implication de pouvoir. Le social se précise ainsi comme une stratégie de dépolitisation des inégalités (tant en matière de richesse qu'en matière d'autorité) qui traversent la société d'égaux. Il n'est pas apolitique, c'est le politique qui par le social devient gouvernable²⁶. »

Cette lecture du social nous incite à voir dans le discours sur la « stabilité » en Tunisie une technique qui sert avant tout à gouverner la conflictualité et à assurer la reproduction de l'ordre politique et social dans une période de grandes transformations économiques. Ce discours est particulièrement performatif précisément parce qu'il s'adresse à la fois aux acteurs locaux et aux partenaires internationaux. Ces derniers comprennent la « stabilité » comme la qualification d'un Etat volontariste, sensible à l'ouverture sur l'étranger et à l'insertion dans les échanges internationaux ; un « bon élève économique » qui s'engage à améliorer le niveau de

²⁴ B. Hibou, *Surveiller et réformer...*, op. cit., p. 114.

²⁵ Voir B. Hibou, *La Force de l'obéissance...*, op. cit., notamment le chapitre 7. On peut citer cette allocution de Ben Ali : « La solidarité de toutes les catégories sociales demeure une condition essentielle de notre progrès, de l'équilibre de notre régime politique et de sa stabilité. *Solidarité et stabilité que nous ne saurions assurer sans la justice sociale* qui est une des valeurs fondamentales de notre mouvement de libération », discours du 31 mars 1989, Tunis (c'est nous qui soulignons).

²⁶ G. Procacci, *Gouverner la misère*, Paris, Le Seuil, 1993, p. 25.

vie de la population et n'hésite pas à bénéficier des avantages de la libéralisation, sans pour autant se départir de ses préoccupations légitimes en termes de maîtrise de l'ordre sociopolitique dont il a émergé. Ainsi, plus que jamais, le discours tunisien sur la « stabilité » semble devenu une véritable « rente économique de plus », s'inscrivant dans une stratégie tunisienne de l'extraversion et faisant office de ce que Jean-François Bayart a appelé un « registre de légitimation interne et d'homologation internationale²⁷ ».

Modernisation et invention de la classe moyenne

Avec l'échec de la collectivisation des années 1960 et l'option en faveur de l'*infitah* des années 1970, marquées notamment par le développement du secteur privé et l'accroissement du salariat, le régime a cherché à créer une base sociale lui permettant d'assurer sa stabilité. L'idée que les classes moyennes pouvaient constituer une assise relativement stable au pouvoir politique a pu être mise en pratique dès cette époque, grâce à l'augmentation des revenus pétroliers et à la croissance économique qui s'en est suivie durant la première moitié de cette décennie²⁸.

L'entreprise d'invention de la classe moyenne a été considérée comme une véritable action d'ingénierie sociale portée par le souffle modernisateur qui animait les élites politiques. Sadri Khiari nous fait remarquer que cette fonction stabilisatrice des classes moyennes a été consciemment théorisée par le Premier ministre de l'époque, Hédi Nouira²⁹. La conception destourienne des classes moyennes est bâtie sur une sorte de calcul de l'utilité politique de celles-ci plutôt que sur une approche sociologique. On pourrait assimiler cette invention de la classe moyenne à la démarche par laquelle le politique en Tunisie, dans son élan « modernisateur », a délibérément entrepris de construire la réalité sur laquelle il entendait agir. Toutefois, la centralité de la classe moyenne dans le discours gouvernemental s'explique moins par la force d'une croyance généralisée que par son utilisation en tant que technique de gouvernement, à l'interface du social, du politique et de l'économique. Le discours sur la « classe moyenne » tire sa force de sa capacité à agréger plusieurs logiques tout en désamorçant les tensions et la part de conflictualité que la coexistence de celles-ci génère inévitablement. L'invention de la classe moyenne est ainsi le résultat « d'une réalité historique tout d'abord puisque la Tunisie, plus particulièrement la Tunisie qui compte, la Tunisie côtière, est un pays typiquement petit-bourgeois : petits et moyens paysans, petits et moyens commerçants, petits et

²⁷ J.-F. Bayart, « L'Afrique dans le monde, une histoire d'extraversion », *Critique internationale*, n° 5, 1999, pp. 97-120.

²⁸ A. Zghal, A. Sayad, C. R. Ageron *et al.*, *Les Classes moyennes du Maghreb*, Paris, CNRS Editions, 1980.

²⁹ Voir S. Khiari, *Tunisie, le délitement de la cité. Coercition, consentement, résistance*, Paris, Karthala, 2003, p. 62. L'auteur cite le rapport de Hédi Nouira au 10^e Congrès du PSD (5-8 septembre 1979).

moyens artisans, petits et moyens intellectuels et employés de l'Etat ainsi que quelques professions libérales [...]. Un objectif économique ensuite : celui qui s'attache à développer un marché intérieur devant permettre à l'industrie naissante de trouver des débouchés pour ces produits. Un projet social également, consistant à interdire de trop grandes différenciations entre les classes. Une volonté politique, enfin, dont le but est de dissoudre les tensions sociales dans les pesanteurs ennuyeuses et molles d'une société du juste milieu³⁰ ». Ainsi, contrairement à ce que rappelle régulièrement la rhétorique gouvernementale actuelle, le discours sur la classe moyenne n'a pas été inventé par le président Ben Ali ; il constituait déjà dans les années 1970 un registre fondamental de légitimation du pouvoir étatique.

Il est indéniable que le développement du salariat dans les années 1970 a constitué une réalité qui allait conforter cette entreprise de construction d'une classe moyenne susceptible d'entériner les choix économiques du gouvernement de Hédi Nouira, notamment la politique de l'*infîtah* et de promotion du secteur privé. Cependant, l'entreprise de construction de cette « classe modèle » a été moins l'œuvre planifiée d'une élite politique volontariste que le résultat des rapports de partenariat et de concurrence que celle-ci entretenait avec l'UGTT. En effet, le syndicat ouvrier, fidèle à son rôle historique de partenaire du pouvoir, s'est imposé dans les années 1970 comme le véritable représentant des nouvelles classes en expansion, à un moment où le pouvoir politique encourageait l'éclosion d'entreprises et couvait une classe d'affaires encore embryonnaire. La rhétorique de la promotion et de la défense des classes moyennes allait constituer pour le syndicat ouvrier – dont la direction est historiquement connue pour sa défiance à l'égard de la « lutte des classes » – une synthèse idéale à la lisière des sphères politiques et sociales. Elle lui permettait de reproduire et de légitimer la stratégie de conflictualité maîtrisée avec le régime bourguibien : œuvrer à étendre son ambition politique à travers la négociation et consolider son influence sociale à travers la revendication³¹.

Il ne fait cependant aucun doute que le discours sur la classe moyenne a largement été repris par le nouveau président et le « Changement » de 1987³². Ce discours établit un lien quasi mécanique entre développement économique et démocratisation : la classe moyenne existe du simple fait de l'effort de l'Etat en matière d'éducation et de sa mission modernisatrice. Néanmoins, le travail d'invention d'une telle classe dépasse le champ discursif pour s'étendre aux pratiques : les politiques économiques, notamment, sont censées pensées et définies

³⁰ *Ibid.*, pp. 62 et 63.

³¹ *Ibid.*

³² Voir notamment J.-P. Bras, « Ben Ali et sa classe moyenne », *Pôles*, avril-juin, 1996, pp. 174-195, qui se laisse cependant influencer par la rhétorique gouvernementale et laisse entendre que le discours sur la classe moyenne est inventé par le président Ben Ali pour consolider une légitimité construite en grande partie sur le « miracle économique ».

prioritairement par rapport à cette population. Les élites au pouvoir partagent véritablement la croyance en l'existence d'une classe moyenne et entendent concourir à sa consolidation. Les incitations pour bénéficier de crédits à la consommation ou de crédits logement, pour acquérir une voiture « populaire » ou un ordinateur « familial » concrétisent cette vision et cette volonté de définir les politiques publiques en fonction de cette supposée catégorie. Les choses sont évidemment beaucoup plus compliquées.

L'échec de la politique visant à faciliter l'acquisition d'un ordinateur « familial » aux membres de la « classe moyenne » reflète les limites de cette croyance partagée. Dans le cadre de la promotion des nouvelles technologies, les pouvoirs publics ont impulsé au début des années 2000 une mesure qui devait permettre aux familles de la classe moyenne d'acquérir un ordinateur à 1 000 DT (soit environ 1 000 dollars ou 750 euros). Il va de soi que le prix de ces ordinateurs a été jugé exorbitant et hors de portée de la grande majorité de la population. Seuls 10 % des familles tunisiennes possèdent un ordinateur, ce qui fait de la Tunisie l'un des pays les moins bien équipés parmi les pays à niveau de développement comparable (soit un revenu par habitant d'environ 7 000 à 8 000 dollars – la Tunisie ayant un revenu par habitant de 7 400 dollars). Le nombre d'abonnés à un fournisseur d'accès à Internet est également très limité – 150 000 abonnés – et, selon les classements établis lors du dernier forum économique de Davos, 500 000 Tunisiens au maximum auraient accès à la toile³³. Si classe moyenne il y a, elle a des revenus bien bas, on le voit. Une constatation confirmée par l'autre mesure phare du régime : l'accès à la voiture « populaire », véritable manifestation de la sollicitude de l'Etat à l'égard de sa « classe moyenne ». Ces voitures « 4 CV », dont l'importation bénéficie d'avantages fiscaux considérables, se vendent entre 10 000 et 15 000 DT et profitent essentiellement aux cadres du public et du privé, par le biais de l'accès au crédit à la consommation. Cette mesure dirigée essentiellement vers des catégories sociales aisées a suscité ces dernières années des critiques acerbes de la part des catégories sociales moins favorisées. Elle a même été tournée en dérision³⁴ : les jeunes diplômés chômeurs qui ne trouvent pas de travail et ne peuvent donc espérer s'installer, se marier et fonder une famille, disent attendre le prochain programme gouvernemental de... l'« épouse populaire » ! Derrière cette anecdote se profile le sentiment répandu que les programmes gouvernementaux destinés à la « classe moyenne » ne font que viser des groupes sociaux solvables, déjà insérés dans la sphère économique et ayant accès à des crédits à la consommation.

³³ Les réalisations de la Tunisie en matière d'accès au TIC ont été jugées médiocres lors de ce dernier forum, avec seulement la 8^e position sur 131 pays pour le nombre d'abonnées à Internet, la 79^e pour le nombre d'ordinateurs personnel et la 81^e pour le réseau téléphonique. Voir *Tunisie affaires*, « 1 million d'internautes en Tunisie, et moi et moi et moi », 8 décembre 2007 : www.tunisieaffaires.com

³⁴ Blague à la mode à Tunis chez les jeunes diplômés chômeurs. Enquête de terrain, 2007.

Cette croyance gouvernementale en la « classe moyenne » est indissociable des croyances développementalistes et modernisatrices des élites tunisiennes³⁵. L'éthos moderniste que ces dernières partagent se décline sous des formes différentes et variées selon qu'il s'agit du dirigisme de Bourguiba ou du libéralisme interventionniste de Ben Ali ; mais il traduit toujours l'étatisme qui caractérise la pratique gouvernementale et son rapport à l'économique et au social³⁶. La « classe moyenne » apparaît ainsi comme une sorte de « communauté imaginée³⁷ », à l'aune de laquelle les élites tunisiennes entendent évaluer leur action. La classe moyenne en tant que construction sociale et politique légitime leur action, sa consolidation motive leurs choix économiques et contribue à l'affermissement de leur hégémonie. Ayant eu affaire, après l'indépendance, à une population pauvre et largement analphabète dans sa majorité, ces élites ont eu aussi pour objectif de légitimer leur action développementaliste ; dans ce contexte, on comprend d'autant mieux l'utilité de la « classe moyenne » que celle-ci est indissociable du discours gouvernemental sur le consensus et la modération. On peut cependant parler d'invention dans la mesure où le travail de délimitation d'une telle classe laisse clairement apparaître les contradictions inhérentes à son existence même. Lors de la dernière enquête de l'Institut national de statistiques tunisien (INS) sur les dépenses des ménages, la classe moyenne a été définie comme toute personne dépensant au moins 1,6 DT par jour (soit à peu près 1 euro), le seuil de pauvreté étant fixé à 1 DT par jour. De telles statistiques n'ont pas manqué de susciter les commentaires ironiques de la presse économique tunisienne, qui a fait remarquer qu'il y aurait en Tunisie plus de riches que de pauvres³⁸.

L'usage politique de la classe moyenne en Tunisie en fait une classe rhétorique, non seulement parce qu'elle paraît difficile à faire statistiquement exister (à moins de tomber dans le ridicule grossier précédemment évoqué), mais surtout parce que cet usage vise avant tout à légitimer des politiques et à désamorcer des tensions. C'est dans ce sens qu'il produit des effets de pouvoir incontestables.

³⁵ M. Camau, *La Notion de démocratie dans la pensée des dirigeants maghrébins*, Paris, CNRS Editions, 1971, et M. Camau (dir.), *Tunisie au présent : une modernité au-dessus de tout soupçon ?*, Paris, CNRS Editions, 1987.

³⁶ Voir B. Hibou, « Le libéralisme réformiste, ou comment perpétuer l'étatisme tunisien », art. cité. Sur l'étatisme dans le domaine de la politique scientifique, voir également F. Siino, *Science et pouvoir dans la Tunisie contemporaine*, Paris et Aix-en-Provence, Karthala, 2004 ; pour les années 1980, voir W. I. Zartman (ed.), *Tunisia : the Political Economy of Reform*, Boulder, Lynne Rienner, 1991.

³⁷ Voir B. Anderson, *L'Imaginaire national : réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris, La Découverte, 2002.

³⁸ Source : *Tunisie : 747 mille riches et 376 mille pauvres !* 27 août 2007, www.africanmanager.com

Gouverner par pacte : la construction politique de la « stabilité »

L'exercice du pouvoir en Tunisie est indissociable, au moins depuis l'indépendance, de l'éloge du consensus et de la stabilité. Les gouvernants pensent leur position en termes de « pacte » avec la société, pacte qui exprime moins une concertation politique impliquant l'ensemble des forces sociales du pays qu'une manière de gouverner faite de la prééminence de l'Etat et du plébiscite des élites au pouvoir. Cette gouvernance par « pacte », qui se veut moderne, constitue par certains aspects une réinvention de la tradition islamique de la « *bay'a*³⁹ ». Si Bourguiba avait gouverné par construction d'un compromis avec l'UGTT, centrale syndicale unique et principale force du pays, Ben Ali, lui, a conclu un « pacte de sécurité » avec sa « classe moyenne ». Cette dernière s'inscrit moins dans une réalité sociale qui serait entérinée par des données empiriques mettant clairement en évidence une stratification de la société tunisienne que dans une construction symbolique. Le « pacte de sécurité » s'adresse donc aussi bien à des groupes sociaux « établis », tels la classe d'affaires, les cadres du privé et les fonctionnaires de l'Etat, qu'à d'autres catégories sociales « déstabilisées » par l'ajustement et la libéralisation économique, telle la classe ouvrière née de l'industrialisation des années 1970. La limite de ce pacte réside sans aucun doute dans ses difficultés à inclure des « outsiders » sociaux, à l'instar des diplômés chômeurs et des catégories pauvres urbaines rurales (travailleurs de l'informel et petits agriculteurs). Ce « pacte » signifie l'intolérance à toute discorde jugée dangereuse pour la « stabilité » et susceptible d'entraver la marche de la Tunisie vers la modernisation de son économie, mais aussi de sa société.

L'étatisme au cœur du compromis bourguibien

L'entreprise de modernisation planifiée au lendemain de l'indépendance par la nouvelle élite au pouvoir avait pour principal acteur l'Etat. Il lui fallait donc augmenter ses capacités d'action et se doter de moyens humains considérables. C'est ainsi que les effectifs de l'administration publique ont plus que quadruplé en moins de cinq années (1956-1960), passant de 12 000 à 80 000 fonctionnaires (soit de 5,7 % à 18,8 % du total de l'emploi urbain)⁴⁰. L'étatisation de l'économie a été réalisée en 1960 à travers les « perspectives décennales » : celles-ci traduisaient une véritable mise en œuvre de la pensée de planification en faveur des objectifs de modernisation et avaient pour objectif la réalisation du plein-emploi. Cette stratégie – qui a été, sur le plan politique, un moyen d'extension de la bureaucratie étatique et de

³⁹ Sur la notion de « *bay'a* » (allégeance, ou plébiscite) en vigueur dans les monarchies arabes, notamment au Maroc, voir M. Tozy, *Monarchie et islam politique au Maroc*, Paris, Presses de Sciences Po, 1999.

⁴⁰ A. Krichen, *Le Syndrome Bourguiba*, Tunis, Cérès Productions, 1993.

consolidation des bases partisanes du parti unique, le Néo-Destour – s'est concrétisée par la création d'entreprises et d'offices publics, ainsi que de coopératives sectorielles (industrie, commerce extérieur, mines, agriculture, artisanat, services). Durant la période 1961-1970, 67 % des investissements ont été réalisés par le secteur public, essentiellement pour des projets d'infrastructures (routes, port, aéroport, écoles...), la création d'une industrie d'Etat (métallurgie, industrie pétrochimique, textile, ciment, bâtiment...) et même de services (tourisme, transport, banque, assurances...). En Tunisie, la stratégie de modernisation est donc indissociable de l'étatisme économique : durant cette période, le secteur public couvrait 90 % du secteur agricole, 70 % du secteur industriel et la totalité des secteurs bancaire, énergétique et minier.

Le changement de cap amorcé par l'Etat en 1969 s'est traduit par l'abandon de la politique de collectivisation et par l'encouragement du développement d'un secteur privé encore embryonnaire, mais il n'a pas remis en cause l'engagement économique des autorités publiques. Au cours des années 1970, ces dernières ont opté pour une stratégie hybride : d'une part, maintien de l'industrie lourde et des secteurs de base dans le giron public ; de l'autre, encouragement du développement d'un secteur privé dans l'industrie légère (textile, industries alimentaires, habillement, etc.). L'agriculture libéralisée demeurait la principale locomotive économique ; les petites et moyennes entreprises devaient répondre à la demande intérieure, mais également entreprendre une reconversion à l'exportation. La stratégie de substitution des importations ne cédait en effet que partiellement la place à une stratégie de soutien aux exportations. C'est à l'Etat qu'incombait la mise en place progressive d'une économie de marché⁴¹. La part de l'investissement public n'a fait ainsi que passer de 67 % en moyenne entre 1961-1970 à 57 % sur la période 1971-1986. Ce changement de cap et ces évolutions traduisent moins un retrait de l'Etat de la sphère économique au profit de l'initiative privée qu'une stratégie de développement dans laquelle l'Etat, outre son rôle économique éminent en tant que principal producteur, investisseur et employeur, couve un secteur privé balbutiant tout en maintenant un interventionnisme certain, avec pour principal objectif de maîtriser les conséquences sociales de tels choix économiques.

Cet interventionnisme est directement lié à l'obsession de la stabilité précédemment évoquée. L'Etat a fait le choix du maintien de sa politique d'administration des prix aux différents stades de production et de distribution, du contrôle des crédits à l'économie, de la définition d'une politique sociale active, d'une intervention directe dans des secteurs clés de

⁴¹ Voir M. Toumi, *La Tunisie de Bourguiba à Ben Ali*, Paris, PUF, 1989, M. Camau (dir.), *Tunisie au présent : une modernité au-dessus de tout soupçon ?*, Paris, CNRS Editions, 1987, et E. C. Murphy, *Economic and Political change in Tunisia. From Bourguiba to Ben Ali*, Londres, Mac Millan Press, 1999.

l'économie... tout cela au nom de l'impératif social. Dans sa recherche de sécurité et de stabilité, l'Etat entendait protéger les groupes sociaux à faibles revenus et, de façon plus générale, le monde du travail, à travers son alliance avec l'UGTT, tout en garantissant aux secteurs industriels et touristiques de faibles coûts de production afin de stimuler l'investissement et la production. Les incitations bancaires, fiscales et douanières dont bénéficie le secteur privé visaient tout autant à renforcer économiquement ce secteur qu'à garder un contrôle sur lui. Les nombreuses mesures réglementaires imposées aux entreprises et l'implication de l'administration dans les affaires économiques permettaient *de facto* une emprise de l'Etat sur la vie économique, et de lui assurer cette « stabilité » et cette sécurité tant recherchées. Ainsi, le secteur privé fut moins considéré comme un partenaire dans la stratégie tunisienne de développement qu'il ne fut protégé, encouragé et, en quelque sorte, mis sous tutelle, avec son accord tacite du fait de la faiblesse de ses capitaux propres, de son absence d'expérience en la matière, et des facilités apportées par la garantie de l'Etat.

Sur cette période, la « stabilité » qui s'est manifestée dans l'organisation sociale et économique est le fruit tout à la fois d'une volonté de contrôle de la part de l'Etat que d'une sollicitation de celui-ci par des agents économiques peu enclins à l'autonomie. Ces liens de dépendance et cette recherche d'aide et de protection ont certes permis que se déploient des rapports de domination au profit de la classe dirigeante, mais ils ont été largement recherchés par un secteur privé embryonnaire dont le développement dépendait des incitations fiscales et des facilités d'accès aux financements garantis par l'Etat. En bref, il ne demandait pas mieux que de prospérer sous « l'aile protectrice de l'Etat⁴² », à l'abri de la concurrence internationale.

Dans ses deux phases historiques – le collectivisme des années 1960 et l'*infitah* des années 1970 –, le compromis bourguibien a consisté, dès lors, à entretenir et à conserver les équilibres sociaux et économiques du régime. L'intervention étatique dans la sphère économique s'accompagne d'un engagement en faveur de l'amélioration du niveau de vie des Tunisiens. La gratuité de l'enseignement et de la santé, les programmes sociaux d'aide aux moins favorisés et, de façon générale, de lutte contre la pauvreté (celle-ci a fortement diminué durant cette période, passant de 21,9 % en 1975 à 7,7 % en 1985) traduisent le volontarisme et la sollicitude de l'Etat. Ces programmes reflètent également la volonté de consolider les bases sociales du régime à travers l'assimilation des élites et le développement de réseaux d'aide sociale qui ont été simultanément des canaux de production de rapports clientélistes et de contrôle de la population.

⁴² Nous empruntons cette expression à Abraham de Swaan, *Sous l'aile protectrice de l'Etat*, Paris, PUF, 1995.

En décrivant le pacte politique qui sous-tend le compromis bourguibien, Sadri Khiari parle d'un quasi-bipartisme incluant le parti au pouvoir, le Néo-Destour, et la centrale syndicale, l'UGTT.

« Le couple Néo-Destour/UGTT agglomère [...] les vastes couches de ce qu'on pourrait appeler la petite-bourgeoisie, artisans, commerçants, paysans, secteurs liés à l'économie traditionnelle ou aux formes de production et de consommation moderne, professions libérales et fonctionnaires. Le Néo-Destour et l'UGTT représentent *ensemble* ces différents secteurs de la population et notamment les couches en expansion ; mais dans le même temps et, de plus en plus, le parti de Bourguiba devient le vecteur des aspirations bourgeois tandis que l'UGTT se pose en représentante du monde salarial⁴³. »

Dans le cadre de ce pacte se tissent, entre les deux pôles, des relations de subordination, d'alliance mais aussi de conflit et de compétition. Le rapport qu'entretenait l'Etat avec la centrale syndicale était fait de domination et de subordination, mais également de cooptation des élites syndicales dans les organes de représentation politique. L'UGTT était certes une courroie de transmission des choix économiques et sociaux des autorités politiques du pays, mais elle participait aussi à leur définition et s'acquittait d'une « fonction tribunitienne⁴⁴ ».

« Ce qui fait problème entre la direction syndicale et le pouvoir ne concerne que secondairement les questions de politique sociale et économique. Celles-ci sont instrumentalisées à la fois pour neutraliser les forces syndicales indépendantes et pour faire pression afin d'obtenir une redéfinition de la présence syndicale dans le système politique⁴⁵. »

La « stabilité », véritable pilier du compromis bourguibien, en tant qu'impératif guidant la définition des choix économiques et sociaux en concertation avec les partenaires sociaux, reflétait un mode de gouvernement fait de négociation et de conflictualité maîtrisée. L'irruption de la violence dans l'espace public lors des émeutes de 1978 et surtout celles de 1984, plus connues sous le nom des « émeutes du pain », sonna la fin du compromis bourguibien en tant que stratégie de maintien des équilibres économiques et sociaux et en tant que mode de régulation de la conflictualité. Le refus des salariés d'indexer les salaires sur la productivité, sur fond de crise de la dette, a définitivement mis un terme au pacte scellé avec l'UGTT. Il fallait redéfinir un nouveau cadre de gouvernance. On n'assistait pas à un reflux de l'étatisme, mais à sa reconduction sous une forme et dans le cadre d'un nouveau pacte. Ce faisant, la trajectoire

⁴³ S. Khiari, *Tunisie, le délitement de la cité...*, op. cit., p. 63. C'est l'auteur qui souligne.

⁴⁴ G. Lavau, *A quoi sert le Parti communiste français ?*, Paris, Fayard, 1981.

⁴⁵ S. Khiari, *Tunisie, le délitement de la cité...*, op. cit., p. 71.

économique tunisienne était elle aussi bouleversée, remettant en cause, comme nous le verrons plus loin, les bases déjà fragiles de son émergence.

Le « pacte de sécurité⁴⁶ » et la perpétuation de l'étatisme

La libéralisation entreprise dans les années 1970 a été marquée par un redéploiement de l'intervention étatique : il s'agissait de créer un secteur privé capable d'être un relais, voire un intermédiaire avec la population, censé assumer un rôle important dans la sphère productive et être un vecteur de redistribution et de gestion du salariat, sans pour autant se dégager de la tutelle de l'Etat. Les tensions sociales qui ont accompagné la fin du règne de Bourguiba ont conforté la conviction des pouvoirs publics en la nécessité de maintenir leur engagement dans les sphères économique et sociale. Ainsi, la suppression envisagée de l'indexation des salaires sur les prix et sur la productivité – système qui a prévalu entre 1961-1987, à l'origine des émeutes de 1984 – n'a pas été réalisée ; de même, malgré des contraintes budgétaires croissantes, le principe du subventionnement des produits de première nécessité (céréales, huiles, lait, sucre, etc.) ou des hydrocarbures n'a pas été remis en cause⁴⁷, ni d'ailleurs celui de la gratuité de l'éducation et de la santé, même si, peu à peu, ont été introduites limitations et restrictions partielles.

L'obsession de la sécurité et de la stabilité explique que l'impératif social – celui de la préservation d'un niveau de vie décent – soit resté prioritaire face à l'impératif économique – celui d'une réduction du coût du travail afin de préserver la compétitivité de l'économie tunisienne. L'étatisme tunisien s'est vu obligé de composer non seulement avec des contraintes extérieures liées à la libéralisation et à la globalisation croissante de l'économie, mais aussi et peut-être surtout avec des tensions intérieures, des conflits de redistribution et d'arbitrage incessants entre des groupes sociaux aux intérêts de plus en plus divergents. Les entrepreneurs ont réclamé un allégement de la pression fiscale et une baisse des immixtions administratives dans leurs affaires, tout en exigeant un soutien étatique pour affronter la concurrence étrangère, ce qu'ils ont obtenu à travers les programmes de « mise à niveau » et d'encouragement à l'investissement et à l'exportation. Les salariés, dont le pouvoir d'achat n'a cessé de s'éroder depuis le début des années 1980 et qui font face à des vagues de licenciements, ont exigé la

⁴⁶ Béatrice Hibou définit le pacte de sécurité non comme un échange mais comme « un rapport beaucoup plus complexe de l'Etat à sa population, c'est l'expression de la sollicitude permanente et omniprésente de l'Etat, la façon dont il entend se présenter et se légitimer aux yeux de sa population. Un pacte de sécurité, c'est un rapport au centre duquel l'Etat tente de prévenir tout ce qui peut être incertitude, risque et danger ». Voir *La Force de l'obéissance...*, *op. cit.*, p. 220.

⁴⁷ La subvention de l'Etat en 2004 s'est élevée à 580 millions de dinars tunisiens, soit 1,7 % du PIB. La contribution du consommateur est 20 % du prix réel de l'essence. Pour 2008, les estimations du budget font état de 400 millions de dinars affectés comme subvention pour les hydrocarbures et 700 millions de dinars pour les produits de base. Source : « Budget général de l'Etat 2008 : l'arbitrage des contraintes », www.webmanagercenter.com

poursuite de la politique en faveur de la classe moyenne, notamment à travers le développement du crédit à la consommation. Les agriculteurs, de leur côté, ont continué à supporter le poids de l'ajustement et de l'administration des prix tout en voyant leurs sources de financement se tarir, essentiellement à la suite de la restructuration de la Banque nationale agricole (on estime à 80 % la proportion des agriculteurs qui ne peuvent plus bénéficier des crédits d'exploitation accordés par la BNA). Le chômage des diplômés a explosé en dix ans pour devenir une préoccupation publique vers la fin des années 1990, avec la création de la Banque tunisienne de solidarité et du Fonds tunisien pour l'emploi des jeunes (21.21).

En situation budgétaire tendue, les politiques sociales reflètent souvent moins l'engagement perpétuel de l'Etat en faveur des plus pauvres que son désir de contrôle. On assiste parfois à une mise en scène de la solidarité et du souci du social plus qu'à un véritable engagement en ce sens, à l'instar des « Tables de ramadan » – sorte de Resto du cœur organisé par les cellules du parti durant le mois de ramadan – ou des aides distribuées par ces mêmes cellules lors des fêtes religieuses et des rentrées scolaires. Depuis le milieu des années 1990, les espoirs fondés sur un dynamisme retrouvé de l'économie tunisienne, capable d'intégrer les laissés-pour-compte de la croissance, ont été déçus : les 5 % de croissance réalisés en moyenne depuis 1990 n'ont pas permis d'influer sur une dynamique d'émergence mais ont, au mieux, contribué à garder « sous contrôle » les tensions sociales. C'est dans ce cadre qu'il faut replacer le discours gouvernemental sur la « stabilité » : il s'avère être moins une simple rhétorique de légitimation qu'une technique de gouvernement visant à contenir les antagonismes sociaux.

Ni l'ouverture économique de la période 1970-1985, ni la mise en place des programmes d'ajustement structurel n'ont entraîné un désengagement de l'Etat. Ce dernier occupe toujours une place prépondérante dans l'économie au mépris des contraintes budgétaires. Si le niveau d'investissement public a fortement diminué et n'atteint plus que 7 % du PIB, la fonction publique absorbe plus de 75 % des dépenses budgétaires et, après la dernière opération de privatisation de Tunisie Télécom, l'endettement public représente encore 53 % du PIB. Certains auteurs interprètent cette centralité de l'Etat comme l'expression d'une stratégie gouvernementale de clientélisation des groupes sociaux⁴⁸. A la suite des travaux de Béatrice Hibou, nous préférons replacer cet étatisme dans la trajectoire historique de la Tunisie, et inscrire cette conception du rôle de l'Etat dans « un ethos réformiste profondément étatiste », s'érigent en une véritable expression du « bon gouvernement », reflétant notamment un nationalisme soucieux de préserver l'efficacité des leviers de contrôle économique afin de parer à tout risque d'instabilité.

⁴⁸ Voir notamment A. Krichen, *Le Syndrome Bourguiba...*, *op. cit.*

« Etre réformiste, nous dit-elle, signifie gouverner avec modération, en étant sensible à l'ouverture à l'international tout en préservant les spécificités nationales ; c'est valoriser la réforme en tant que manière d'être et de se conduire : c'est privilégier l'action étatique pour modeler et contrôler la société⁴⁹. »

Cet éthos est partagé aussi bien par les gouvernants que par les gouvernés, car les velléités interventionnistes des pouvoirs publics accompagnent souvent une demande incessante d'Etat en Tunisie de la part de tous les acteurs économiques et sociaux. La « stabilité » est donc indissociable d'un tel éthos et de ses propres contradictions. C'est la marque d'un Etat qui entretient une interdépendance continue en se voulant l'unique pourvoyeur de ressources, malgré des moyens de plus en plus limités, et en s'imposant comme l'unique acteur capable d'améliorer le sort de la population. Pour les gouvernants, il s'agit moins d'une stratégie de clientélisation de la population, dans laquelle le don ou le « faire gouvernemental » se conjuguerait dans une « morale de désintérêt⁵⁰ » susceptible de dissimuler le redéploiement des logiques de contrôle politique, que de mettre en œuvre une certaine vision de l'exercice du pouvoir dans laquelle l'Etat s'impose comme un acteur central, responsable de la distribution des ressources, du contrôle et de la régulation de l'accès à celles-ci. L'étatisme et la recherche de la « stabilité » ne reflètent pas tant une politique gouvernementale obéissant à un « désintérêt⁵¹ » qu'une certaine façon de gouverner, que Hélé Béji appelait le « nationalitarisme⁵² » et que Béatrice Hibou a interprétée comme « une instrumentalisation disciplinaire du nationalisme⁵³ ». Cette conception explique largement la faiblesse du tissu associatif en Tunisie (au point que les esprits critiques ne parlent pas d'ONG mais d'OVG – association vraiment gouvernementale) et l'intolérance à toute forme d'évergétisme⁵⁴ ou de solidarité populaire qui ne passe pas par des canaux étatiques.

L'étatisme a marqué la trajectoire de développement en Tunisie. Avec la libéralisation progressive de l'économie, les modalités d'intervention ont certes changé, s'adaptant notamment aux contraintes extérieures et aux exigences économiques et idéologiques du moment, mais les autorités tunisiennes ont toujours œuvré pour qu'elles ne remettent pas en

⁴⁹ B. Hibou, « Le libéralisme réformiste... », art. cité, p. 9.

⁵⁰ J.-L. Briquet, *La Tradition en mouvement, clientélisme et politique en Corse*, Paris, Belin, 1997.

⁵¹ Nous empruntons cette expression à Annie Collovald. Voir sa contribution dans A. Collovald (dir.), *L'Humanitaire ou le management des dévouements*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2002.

⁵² H. Béji, *Le Désenchantement national*, Paris, Maspero, 1982.

⁵³ Voir B. Hibou, *La Force de l'obéissance...*, *op. cit.*

⁵⁴ Expression de Paul Veyne pour qualifier le « mécénat civique » dans la Rome antique. Il définit l'évergétisme comme le « fait que les collectivités attendaient des riches qu'ils contribuassent de leurs deniers aux dépenses publiques et que leur attente n'était pas vainne, les riches y contribuaient spontanément et de leur plein gré » (cité par B. Hibou, pp. 243-244, note 5). L'évergétisme se distingue donc du don en ce que sa motivation n'est pas dictée par la charité ou par un respect de règles religieuses, mais par la reconnaissance d'une supériorité naturelle et d'un droit subjectif de commander (*ibid.*).

cause les équilibres internes à la société tunisienne. Hormis la rupture de 1969, il n'existe pas de changements brusques dans la trajectoire récente du pays, pas même lors de l'adoption des programmes de stabilisation et d'ajustement structurel ou du changement politique de 1987. On observe plutôt un accommodement des autorités aux conditionnalités imposées par les bailleurs de fonds, un accommodement subtil fait de concessions tout autant que de ruses, d'adaptations négociées et de faux-semblants destinés avant tout à maîtriser les évolutions économiques et sociales⁵⁵. Ce souci de « stabilité » qui détermine l'action gouvernementale au niveau national est indissociable des rapports qu'entretiennent les autorités tunisiennes avec les bailleurs de fonds, précisément parce que la « stabilité » est l'expression d'un être, une technique de pouvoir et de gestion des contraintes et des blocages qu'affronte la Tunisie.

Gouverner par la « stabilité »

L'obession de la « stabilité » a marqué l'exercice du pouvoir dans la Tunisie indépendante et a largement déterminé les choix économiques et sociaux. La préservation des équilibres sociaux et économiques fondateurs du régime bourguibien répondait à un souci de « stabilité » : il fallait « ménager » les ouvriers en accordant à la direction syndicale le rôle du partenaire dans un ordre politique fait de négociations et de conflictualités maîtrisées ; il était également indispensable d'étendre l'appareil bureaucratique à toutes les régions du pays, et notamment à la Tunisie de l'intérieur. L'action politique se devait d'assurer l'intégration territoriale du pays et l'animation de la flamme nationaliste éteinte par les affrontements entre les frères ennemis du mouvement nationaliste. Bien qu'elles fussent appauvries et qu'elles aient largement supporté le coût de la politique économique du régime au moment de la collectivisation et de l'*infitah* du fait d'une politique de prix agricole très désavantageuse, les campagnes ont véritablement été le lieu d'exercice privilégié de la « mission de modernisation » proclamée par les nouvelles élites. L'avènement de l'*infitah* a définitivement scellé l'ordre social en Tunisie en favorisant le développement d'une classe d'affaires. La crise économique de 1986-1987 a moins changé la perception de la « stabilité » des autorités qu'elle n'a modifié les modalités de son exercice. La tournure répressive qui a marqué cette recherche de « stabilité », et la marginalisation progressive de la classe ouvrière du fait du noyautage de son syndicat et de la mise en œuvre des privatisations, ont coexisté avec une volonté affichée des autorités de maintenir simultanément un engagement social et économique en faveur des pauvres et une protection de la classe d'affaires par le maintien d'aides et d'incitations. Dans le discours gouvernemental, la « stabilité » est indissociable de la promotion d'une « classe

⁵⁵ B. Hibou, « Le “bon élève économique”... », art. cité.

moyenne », véritable clé de voûte du projet modernisateur entamé dès les premières années d'indépendance. Cette « classe moyenne » reflète moins une stratification « olive » – qui la placerait entre une classe ouvrière majoritaire bien qu'en plein délitement et une classe d'affaires minoritaire – qu'une vision englobant la majorité de la population, y compris ceux qui ne se reconnaissent pas dans une telle dénomination. La question de l'existence ou non d'une conscience d'appartenance à la supposée « classe moyenne » tunisienne n'est pas posée – et elle n'est pas pertinente ici, l'effet performatif du discours jouant essentiellement sur le désir de conservation d'un certain niveau de vie (notamment chez les cadres du public et du privé, les ouvriers qualifiés) ou sur les espoirs de promotion sociale (par exemple pour les diplômés faisant leur entrée sur le marché du travail, les fonctionnaires, les ouvriers).

Toutefois, la « stabilité » ne peut être réduite à un discours ; elle est davantage une modalité de l'exercice du pouvoir, une manière de penser et de concevoir l'action publique. Les glissements qui s'opèrent de la « stabilité » économique et sociale à la « stabilité » politique ne sont ni anodins ni des effets de langage ; ils sont inhérents à la perception tunisienne de la « stabilité ». A l'interface du politique, de l'économique et du social, la « stabilité » s'inscrit dans une gouvernementalité tunisienne, pour reprendre la problématisation de Michel Foucault⁵⁶. Elle apparaît ainsi comme la condition indispensable à l'unité nationale pour contrer l'islamisme, les velléités de contestation politique et la montée du mécontentement social. Les politiques économiques et sociales sont mises en œuvre au nom de la « stabilité », et perpétuées malgré leur inefficacité avérée au nom de la préservation de celle-ci. Tel est le cas du système bancaire, véritable pilier de l'économie d'endettement, dont la restructuration pourtant demandée par les bailleurs de fonds est perpétuellement renvoyée aux calendes grecques en vertu du principe de « stabilité ». Même les privatisations prennent en compte cet impératif : la cession de trois cimenteries du pays (sur quatre) à des investisseurs portugais et italien s'est accompagnée d'une clause prévoyant la libéralisation progressive et contrôlée par l'Etat du prix du ciment. Cette technique illustre la « libéralisation sans libéralisme⁵⁷ » caractéristique de la situation tunisienne : les prix sont toujours fixés par les autorités au nom de la « stabilité ». La récente reconduction des incitations fiscales dans le secteur offshore a été également légitimée par la volonté de préserver des emplois et, *infine*, la « stabilité », malgré les difficultés financières de l'Etat⁵⁸. Les défaillances répétées mais acceptées de la Banque tunisienne de

⁵⁶ Foucault définit la gouvernementalité comme « l'ensemble des pratiques par lesquelles on peut constituer, définir, organiser, instrumentaliser les stratégies que les individus, dans leur liberté, peuvent avoir les uns à l'égard des autres ». *Dits et Ecrits, IV*, Paris, Gallimard, 1994, p. 728.

⁵⁷ Nous empruntons cette expression à B. Hibou, *La Force de l'obéissance...*, op. cit.

⁵⁸ Une loi de 2006 prévoyait l'imposition des entreprises offshore à partir de janvier 2008 à hauteur de 10 % afin de pallier le démantèlement définitif des barrières douanières avec l'UE correspondant à l'entrée en vigueur de la zone de libre-échange prévue pour la même date. Cette loi a été abrogée et le délai d'imposition a été repoussé à décembre

solidarité, véritable ligne de crédit créée et financée par l'Etat pour financer de petits projets et encourager l'emploi des diplômés, reflètent cette primauté de la « stabilité » à tout prix chez les élites. Les politiques publiques obéissent simultanément à une volonté effective de lutte contre la pauvreté, d'atténuation des inégalités ou de promotion de l'emploi chez les plus défavorisés, et à une volonté tout aussi effective de garantir un minimum de « présence » et de sollicitude étatique, quitte à sacrifier leur efficacité et à négliger leur coût élevé au vu des réalisations escomptées, ces deux volontés n'étant ni contradictoires, ni incompatibles.

L'histoire de la Tunisie indépendante est donc marquée par des rapports de pouvoir au centre desquels s'inscrit un Etat se voulant soucieux du social, de la prospérité des riches, et en même temps locomotive de la modernisation. Le discours sur la « stabilité », tout comme celui sur la « classe moyenne », permet de désamorcer les tensions causées par un ordre social inégalitaire que l'action étatique se propose de protéger au moment même où elle prétend être une force de changement. C'est ce paradoxe apparent qui caractérise la trajectoire de développement tunisienne, et qui explique également la difficulté du pays à passer véritablement au statut d'« émergence ».

La trajectoire de développement en Tunisie

La trajectoire de développement en Tunisie se caractérise par une tentative de concilier deux objectifs contradictoires : une modernisation faite d'actions et de progrès incarnant une marche vers le développement d'un côté, et de l'autre la consolidation d'un ordre politique largement dominé par un étatisme interventionniste reflétant une gestion délicate des équilibres sociaux. La construction étatique de la « stabilité » résulte ainsi de cette volonté de concilier ces tendances relativement antagonistes. Elle est moins synonyme d'immobilisme que d'une gestion prudente et maîtrisée du changement par un Etat soucieux d'accaparer les leviers de l'action et de la modernisation.

Echec du dirigisme et passage à un modèle économique dualiste

Dans leur élan modernisateur, les années 1960-1970 ont vu les autorités déployer des efforts importants pour offrir des emplois à une population pauvre dans sa globalité⁵⁹. C'est ainsi qu'entre 1956-1960 ont été créés des « chantiers de lutte contre le sous-développement »,

2010. La préservation des emplois et de la « stabilité » a été largement évoquée, malgré le manque à gagner par l'Etat.

⁵⁹ La population tunisienne a été estimée à 3,6 millions d'habitants en 1956.

aboutissant à l'embauche de plus de 150 000 chômeurs ruraux. Un secteur public pléthorique a été mis en place : le nombre de personnes embauchées dans la fonction publique a été multiplié par six en cinq ans pour atteindre 80 000 personnes en 1960. La création d'un secteur productif a été amorcée en 1961, le nombre de postes créés dans des activités non agricoles étant estimé à 425 000 sur cette période. L'objectif proclamé était que ce nouveau secteur productif soit performant et capable de dégager un surplus suffisant pour permettre la modernisation de l'économie nationale. Toutefois, cette stratégie a largement été hypothéquée par la conjonction du suremploi caractéristique de l'expérience de collectivisation et de la politique de bas salaires impulsée dans la fonction publique en 1956, et progressivement étendue au secteur privé à travers le blocage des salaires pendant près de quinze ans. Ces caractéristiques affectèrent considérablement les niveaux de productivité du pays⁶⁰. Dans ces conditions, une politique de bas prix devenait inéluctable et elle fut adoptée, notamment par fixation des prix agricoles à de très bas niveaux, ce qui causa la chute des niveaux de production et l'effondrement des revenus de la paysannerie⁶¹.

Malgré les échecs qui ont accompagné les politiques économiques adoptées dans les années 1960 et l'augmentation de la population de 2,2 % entre 1961 et 1975, le revenu par tête a crû de 2,3 % par an en moyenne. Le niveau de vie d'une large partie de la population s'est considérablement amélioré, avec un passage de la proportion de la population touchant un revenu inférieur à 50 dinars tunisiens de 73 % en 1961 à 42 % en 1971. Ainsi, durant les années 1960, d'importants investissements de long terme ont pu être réalisés, couvrant à la fois les infrastructures, les équipements et les ressources humaines. Ces années ont été marquées par un mode de gouvernement fondé sur l'interventionnisme étatiste et la mise en œuvre de choix sociaux qui allaient irrémédiablement peser sur les décennies suivantes. Les niveaux élevés d'investissement public (26,3 % du PIB en moyenne sur la période 1961-1970) expliquent largement les performances de croissance de l'économie tunisienne (5 % en moyenne pour la période 1961-2001, les meilleurs taux se situant dans les années 1970-1980). Les années 1970 ont également connu des niveaux élevés d'endettement : le ratio dettes/PIB a doublé entre 1961 et 1967 et le service de la dette est grimpé de 1,6 % des exportations en 1961 à 26,1 % en 1967. Au terme de cette période, le problème de la dette et du financement de l'économie s'est imposé en Tunisie comme un problème majeur, aggravé par la déroute de l'expérience de

⁶⁰ Les salaires des fonctionnaires ont été amputés de 30 % de leur valeur (ponction réalisée non pas sur le salaire de base mais sur les indemnités et autres allocations complémentaires). Cette mesure a été présentée comme un sacrifice nécessaire à l'édification de la nation indépendante. Le secteur privé a dû s'aligner sur les niveaux de salaires publics à la suite de dispositions réglementaires adoptées afin d'éviter tout déplacement de main-d'œuvre d'un secteur vers l'autre et des tensions à la hausse sur les salaires. Voir A. Krichen, *Le Syndrome Bourguiba...*, *op. cit.*

⁶¹ Selon A. Krichen, le transfert de valeur opéré par l'Etat au détriment de l'agriculture représente en 1975 l'équivalent de 85 % de l'investissement net des industries manufacturières.

collectivisation et l'exacerbation du mécontentement dans plusieurs régions du pays – et notamment de la paysannerie à la suite des expropriations⁶². Le dirigisme des années 1960 prendra fin en 1969, laissant un bilan désastreux en termes d'endettement et d'aggravation des déficits. Il jeta toutefois les bases d'une économie nationale centrée sur un étatisme hautement interventionniste, lui-même légitimé auprès de la population par l'amélioration du niveau de vie d'une large partie de celle-ci, ainsi que par l'importance des investissements dans le secteur productif et dans les ressources humaines.

La politique socialiste fut remise en cause précisément parce qu'elle était en train de saper les fondements mêmes d'une « stabilité » pensée comme le fruit d'une planification économique éclairée et d'une ingénierie sociale intense. La prééminence de l'objectif de « stabilité » de l'ordre politique explique le redéploiement de l'action étatique dans la sphère économique. Au cours de la période suivante (1970-1985), l'Etat va se départir de cette forme de dirigisme en optant pour une stratégie de développement dualiste et pour d'autres formes d'interventionnisme.

La décennie 1970 est celle de la mise en place graduelle d'une économie de marché et de l'insertion progressive dans les échanges mondiaux. La loi de 1972 a autorisé la création d'un secteur offshore regroupant des sociétés totalement exportatrices et bénéficiant d'incitations fiscales importantes, telle l'exonération d'impôts dans une limite de dix ans sur les produits importés destinés à être transformés et réexportés. Au cours de la première moitié de cette décennie, l'économie tunisienne a enregistré un taux de croissance annuel avoisinant les 6,2 % ; le PIB par habitant a atteint 3,7 % en moyenne entre 1971 et 1981 ; des changements significatifs ont eu lieu, tendant notamment vers une plus grande industrialisation. Ainsi, la part des produits manufacturiers dans le PIB a fortement augmenté, passant de 4,7 % en 1972 à 25,6 % en 1978.

Cette performance économique a été largement déterminée par l'envolée des prix du pétrole. En effet, la part des produits pétroliers dans le total des exportations est passée de 25,8 % en 1972 à 54 % en 1981. Cette manne pétrolière a permis à l'Etat de tenir son engagement économique et social, notamment à travers les politiques de subvention et de compensation. La politique de fixation des prix a été maintenue, voire instituée en tant que principe fondateur et objectif de la stratégie de protection du pouvoir d'achat des consommateurs. Cette politique, comme celle de l'agrément préalable organisant le commerce extérieur, ou encore celle du crédit assurant le financement du secteur privé, traduit un engagement étatique principalement tourné vers la consolidation d'une « stabilité »

⁶² S. Ghali et P. Mohnen, « The Tunisian path to development : 1961-2001 », *A Global Learning Process and Conference*, Shanghai, mai 2004.

sociopolitique au détriment d'une quête de la performance économique. De même, les restrictions imposées à l'importation de certaines matières et les barrières douanières maintenues pour protéger la majorité des secteurs productifs tunisiens ont limité le potentiel de développement de certaines firmes ou de certains secteurs au profit de la protection de la majorité des secteurs insuffisamment compétitifs. Le problème de la dette a fini par surgir au début des années 1980, créant des tensions inflationnistes. En bref, la politique économique visant à garantir une « stabilité » synonyme d'une quête de la consolidation d'équilibres sociopolitiques à la dérive s'est révélée dès le milieu des années 1980 économiquement contreproductive.

La performance économique réalisée dans les années 1970 s'est en effet essoufflée sous l'effet conjugué de l'endettement, du déficit budgétaire et des faiblesses structurelles du tissu productif. Entre 1982 et 1986, le taux de croissance du PIB était de 3,6 % en moyenne et le PIB par habitant de 1 % seulement, largement en dessous des performances à long terme, respectivement de 5 % et de 2,8 % sur la période 1961-2001. La productivité des facteurs de production a été négative (-1,7 %), et les salaires réels n'ont augmenté que de 2,7 % en moyenne sur cette période. Le déficit budgétaire a atteint 5,2 % du PIB, la compétitivité des exportations s'est détériorée du fait de la surévaluation du taux de change. Le choix d'une politique monétaire expansionniste pour financer le déficit budgétaire et couvrir les besoins de financement du secteur public a entraîné une hausse de la demande de crédit, attisée par des taux d'intérêt réels négatifs, créant ainsi d'énormes distorsions dans l'allocation du crédit et aggravant les faiblesses du secteur bancaire. Les tensions sociales se sont inévitablement amplifiées avec la hausse des prix et la détérioration du pouvoir d'achat, la situation atteignant un seuil critique en 1986 avec l'explosion du problème de la dette, devenue insoutenable⁶³. Ces déséquilibres économiques risquaient de remettre en cause les équilibres sociaux et politiques issus de l'indépendance. Dès lors, la mise en place des programmes d'ajustement structurel devenait inévitable. Sous l'impulsion des bailleurs de fonds, il fallait dans un premier temps rétablir les équilibres internes et externes et procéder à une stabilisation macroéconomique (maîtrise de l'inflation, réduction de la dette, rigueur budgétaire...), avant de mettre en œuvre des réformes censées transformer structurellement l'économie tunisienne, dans l'optique de la préservation d'un ordre sociopolitique préalablement déterminé.

⁶³ L'endettement a grimpé de 38 % PIB en 1981 à 63 % en 1986 et le ratio du service de la dette a doublé pour passer de 14 % des recettes courantes à 28 % en 1986. Source : S. Ghali et P. Mohnen, « The Tunisian path to development... », art. cité.

La mise en place d'une économie d'endettement

Dans une économie relativement fermée comme l'est celle de la Tunisie des années 1960 et 1970, les leviers de financement de l'activité sont entièrement détenus par l'Etat. Le fonctionnement des banques de la place dépend entièrement des directives de la Banque centrale, et les directeurs des institutions financières sont directement nommés par les autorités publiques. Le système bancaire est dépourvu de toute autonomie. Dès l'indépendance, il a été pensé comme une courroie de transmission du pouvoir étatique, un relais dans la mise en place des choix économiques en matière de développement. A partir des années 1970, le financement du secteur privé a été assuré par le système bancaire via une politique de crédit largement déterminée par des impératifs clientélistes. L'expérience collectiviste s'est en effet accompagnée d'une expropriation de la petite classe d'affaires issue de la colonisation, qui, malgré son dynamisme, ne bénéficia pas du soutien des autorités au moment de l'indépendance. Cette classe d'affaires constituée de petits entrepreneurs juifs, tunisois, sfaxiens, djerbiens ou sahéliens et opérant essentiellement dans le commerce et le négoce a été marginalisée, victime de la logique étatiste et dirigiste qui a prévalu dans les premières années de l'indépendance. Elle ne fut pas la bénéficiaire du tournant de l'*infitah*. La promotion d'un secteur privé dans les années 1970 s'est faite par le financement de la clientèle du régime, qui a profité du soutien du système bancaire à la faveur de lignes de crédit considérables, mais aussi du laxisme et de la connivence d'un secteur toujours public tolérant des projets peu rentables et mal ficelés, caractérisés par des fonds propres très réduits et une gestion douteuse.

« Les banques parviennent à conjuguer l'immobilisme le plus frileux avec l'aventurisme le plus échevelé. Aucun risque n'est accepté s'agissant d'entrepreneurs potentiels mais tous les risques sont consentis quand il s'agit de "clients" transformés en hommes d'affaires : plus leurs soutiens politiques seront puissants, moins la banque ouvrira les yeux sur leurs trafics, grands ou petits – gonflement des programmes d'investissement, manipulations comptables, fausses factures, montage de projets fantômes pour rembourser des créanciers tenaces ou pour faire satisfaire des besoins de consommation de luxe⁶⁴. »

Les efforts étatiques en vue de la construction d'un secteur privé capable de participer au développement et à la « modernisation » de l'économie tunisienne se sont accompagnés d'une héroïsation des entrepreneurs des années 1970, érigés en véritables modèles à suivre sur les chemins tortueux de l'*infitah*. Forte de son réservoir de main-d'œuvre et de coûts de production jugés alors très compétitifs par les investisseurs européens, la Tunisie allait devenir

⁶⁴ A. Krichen, *Le Syndrome Bourguiba...*, op. cit., p. 83.

un sous-traitant important de l'Europe. La nouvelle mission de l'Etat consistait justement à mettre en œuvre cette politique et à assurer au mieux ce changement de cap. La construction de la « bourgeoisie à crédit⁶⁵ » date précisément de ces années : il fallait protéger les industries naissantes, les secteurs vulnérables à la concurrence internationale et les entrepreneurs qui accompagnaient le gouvernement dans sa « mission modernisatrice ». Ainsi, les hommes d'affaires appartenaient au parti unique (et appartiennent toujours au parti pratiquement unique) et ont longtemps siégé en tant que députés (et y siègent toujours). Leur capacité d'emprunt était renforcée par un capital politique solide et des relations personnelles entretenues par le prestige et la richesse.

Les créances douteuses, héritées de cette période et dont l'importance a fait l'objet d'une nouvelle appréciation dans les années 1990, ne sont ainsi le produit ni d'une ouverture mal négociée ni d'un système bancaire archaïque et mal géré. Elles sont inhérentes aux arrangements sociopolitiques constitutifs du complexe bancaire et financier tunisien. Durant les années 1970 et 1980, les taux d'intérêt élevés appliqués par les banques aux entreprises étaient moins le prix à payer pour accéder au crédit de façon facile et particulièrement déconcertante qu'un facteur favorisant la création de créances douteuses, compte tenu des arrangements économiques et politiques caractéristiques de l'économie politique de la dette. L'émergence d'entrepreneurs, assimilés par les autorités à de véritables « serviteurs de l'Etat » et non à des agents économiques autonomes, et la tolérance face à la multiplication des créances douteuses faisaient et font partie de la construction d'un ordre social associant richesse, pouvoir et discipline⁶⁶. La dette financière non remboursée crée une dette sociale et politique, favorisant ainsi contrôle et discipline. La dette devient dès lors un instrument de pouvoir, un moyen d'exercer une punition (en demandant son paiement et en engageant des poursuites à l'égard des « indisciplinés ») ou une gratification (en l'effaçant ou en différant son remboursement en tant que faveur concédée au plus serviables des entrepreneurs). Cette gestion différentiée de la dette reflète un ordre social où règnent la négociation, la servitude et la discipline. L'économie d'endettement est ainsi inhérente à l'exercice du pouvoir en Tunisie. Elle structure les rapports sociaux en entretenant une élite économique et sociale et permet de garantir une « stabilité » politique largement construite par l'Etat en mettant sous sa tutelle la sphère économique et en devenant un rouage essentiel de son pouvoir politique. Le complexe politico-financier s'est

⁶⁵ Nous empruntons cette expression à B. Hibou, *La Force de l'obéissance...*, *op. cit.*

⁶⁶ Cette lecture s'inspire de celle de Jean-Yves Grenier à propos de l'Ancien Régime et reprise par Béatrice Hibou à propos du cas tunisien dans les années 1990 et 2000. « Ces caractéristiques [...] ne vont donc pas sans ambiguïté, qui réside dans la conjonction d'une donnée économique simple portée par l'opération de crédit et d'une dimension plus complexe issue d'une représentation sociale qui lie ensemble [...] richesse, pouvoir et prestige. » Voir J.-Y. Grenier, *L'Economie d'Ancien Régime : un monde de l'échange et de l'incertitude*, Paris, Albin Michel, 1996, p. 89.

progressivement étendu pour intégrer les classes populaires, notamment via le crédit à la consommation. Entrepreneurs, consommateurs, financiers, administration publique... tous sont impliqués dans une économie d'endettement traduisant une organisation du système financier aux fondements sociaux bien ancrés. La mise en place de l'ajustement et de la libéralisation, entreprise dès le début des années 1990, a donné aux bailleurs de fonds un droit de regard sur le fonctionnement de cette économie d'endettement, les créances douteuses étant perçues par eux comme l'expression du dysfonctionnement du système bancaire. Ne voulant pas remettre en cause les fondements sociaux de cette économie d'endettement, les autorités n'ont cessé de répondre aux pressions des donateurs par des réformes « en trompe l'œil ». Tel est le cas, par exemple, de la loi de 1994 relative aux entreprises en difficulté, qui avantage les débiteurs en multipliant les obstacles mis aux créanciers pour recouvrir leurs créances⁶⁷. Aux critiques des bailleurs de fonds, les autorités tunisiennes ne cessent d'opposer l'impératif de « stabilité », utilisée dans la négociation avec les institutions internationales comme une véritable contrainte empêchant qu'un « bon élève », malgré sa volonté affichée de mieux faire, ne s'aventure trop loin dans ses réformes au risque de mettre son modèle en péril.

Les politiques sociales : entre volonté modernisatrice et « culture politique du danger »

Dès les premières années de l'indépendance, l'Etat, animé d'une idéologie développementaliste, s'est fortement engagé sur le terrain social. La promulgation, en 1959, du code du statut personnel interdisant la polygamie et garantissant les droits de la femme au divorce, à la garde des enfants et à la liberté de travailler, ainsi que le lancement des politiques de contrôle des naissances dans les campagnes et dans les villes ont marqué l'engagement des autorités à imposer des réformes susceptibles de susciter le mécontentement de certaines catégories de la population. Le projet de modernisation de Bourguiba faisait du dépassement des structures socioéconomiques traditionnelles une condition indispensable à tout développement économique et social. Il lui fallait donc imposer ces réformes contre l'hostilité d'une large frange de la population, ce qu'il réussit à faire grâce à sa force de conviction, à sa légitimité de combattant suprême et à une gestion musclée, mais aussi inclusive, de ses opposants. Ce volontarisme s'explique largement par la conception linéaire qu'avait Bourguiba de l'histoire : il ne faisait en quelque sorte qu'accélérer le rythme du cheminement du pays vers la modernité en planifiant le développement, en quantifiant des objectifs, en redéfinissant les lois et les normes dans le « sens du progrès⁶⁸ ». Les plans quinquennaux et les perspectives décennales

⁶⁷ Pour tous ces développements, voir B. Hibou, *La Force de l'obéissance...*, op. cit.

⁶⁸ Expressions de Bourguiba citées par François Siino dans « Une histoire de rechange, le nouveau temps de Bourguiba », in M. Camau et V. Geisser (dir.), *Habib Bourguiba. La trace et l'héritage*, Paris, Karthala, 2004.

traduisaient cette volonté en politiques publiques. Avec Bourguiba, la Tunisie est entrée dans l’ère de l’Histoire-Progrès qui entend transformer une société traditionnelle, archaïque et arriérée en une société moderne en accumulant du savoir, des richesses et des connaissances, afin de maîtriser des réalités complexes et de prévoir un avenir toujours incertain, mais qu’il importe de rendre prometteur.

« Se réappropriant cette vision de l’histoire devenue consubstantielle de la modernité et paradigme dominant des représentations contemporaines du monde, Bourguiba s’en fait le vulgarisateur auprès de ses concitoyens. En adoptant cette perspective, il s’inscrit de plain-pied dans la croyance au progrès. Pour lui – comme pour la plupart de ceux qui partagent cette croyance –, il ne s’agit pas d’une vision “occidentale” de l’histoire, mais bien de l’“Histoire” universelle, et pour cette raison les références culturelles arabo-islamiques ne sont en rien contradictoires avec elle⁶⁹. »

Les politiques sociales de la Tunisie sous Bourguiba sont directement issues de cette perception évolutionniste du progrès et de la modernité. Elles se devaient d’éléver le niveau de vie de la population, d’améliorer son confort matériel, et de la transformer en « population évoluée ». Cette vision positiviste du développement était également promue par les institutions internationales, ce qui explique aussi les affinités de pensée entre celles-ci et les élites tunisiennes, véritables relais et vulgarisateurs de la pensée « universelle ». Clement Henry Moore rapporte une anecdote révélatrice d’une telle vision du développement. En 1961, en voyage dans le Sud tunisien, Bourguiba se fait présenter de nouveaux logements modernes censés abriter les populations pauvres de la région.

« Après avoir visité les fraîches excavations de Matmata », un responsable tunisien, devenu plus tard directeur du parti unique, qui l’accompagnait lors de cette visite, lui explique que la population avait été heureusement « libérée » de ces habitations traditionnelles pour vivre dans de nouveaux ensembles immobiliers – « de vraies fournaises en été » selon l’auteur –, à l’instar des « peuples évolués⁷⁰ ».

D’autres groupes sociaux ont fait les frais de cette modernisation à marche forcée. Ce fut le cas des paysans, poussés à l’exode rural par les politiques de collectivisation des terres, notamment dans les régions du Centre et de l’Ouest, et contraints de vivre dans les bidonvilles de Tunis. A peine y furent-ils installés qu’ils furent chargés dans des camions de l’armée et

⁶⁹ *Ibid.*, p. 197.

⁷⁰ C. H. Moore, « De Bourguiba à Ben Ali, modernisation et dictature éducative », in M. Camau et V. Geisser (dir.), *Habib Bourguiba..., op. cit.*

brutalement réexpédiés dans leurs régions d'origine. Ce traitement expéditif des mouvements de population n'empêcha cependant pas le développement de zones d'habitation spontanées, quelques années plus tard, dans la banlieue de Tunis, du fait de l'appauvrissement de certaines catégories urbaines obligées de se loger à la périphérie de la ville et de la reprise, massive, de l'exode rural⁷¹.

Ces rappels explicitent davantage encore la conception de la « stabilité » qui anime les gouvernants tunisiens. Dans les faits, il ne s'agit absolument pas de ne rien faire, de ne perturber aucun équilibre ni de ne pas toucher aux habitudes de la société. Mais la volonté de modeler cette dernière selon une vision définie par l'élite au pouvoir en imposant des orientations souvent perturbantes pour une partie de la population s'accompagne d'un discours consensuel gommant toutes les tensions et les oppositions, ainsi que de la construction du mythe de la Tunisie modérée et unitaire. La modernisation à marche forcée conduite par une élite dirigeante prenant en charge le peuple, jugé immature et en proie aux velléités de désunion et de discordes, est indissociable de la volonté de préserver l'unité du peuple tunisien et de réaliser l'intégration de toutes les régions du pays. La crise de l'indépendance et les affrontements sanglants qui l'ont jalonnée se sont révélés déterminants dans l'émergence de cette obsession de l'unité, du consensus et de la « stabilité »⁷².

Cette dernière ne put être garantie qu'à travers l'édification d'un ordre politique à fort potentiel de coercition, de contrôle et d'ingénierie sociale. La « stabilité », motif de consolidation du pouvoir étatique et d'extension de la bureaucratie aux régions « rebelles » et aux populations « réfractaires », représente l'autre face de la politique de développement. Ingénierie démographique et sociale et élévation du niveau de vie sont indissociables dans la perception bourguibienne de l'exercice du pouvoir. Un exercice obsédé par la maîtrise complète des leviers d'action et le souci du social comme condition *sine qua non* de la consolidation d'un ordre politique toujours menacé. Le discours de mars 1962 constitue un véritable programme en la matière :

⁷¹ M. Chabbi, *Une nouvelle forme d'urbanisation à Tunis : l'habitat spontané péri-urbain*, thèse de doctorat, université Paris-XII, 1986, multigr.

⁷² L'indépendance de la Tunisie s'est réalisée dans le sang. En effet, contre Bourguiba, qui avait accepté les accords d'autonomie interne de 1955 et s'était imposé comme l'interlocuteur privilégié de la France, s'est dressé son compagnon de route Salah Ben Youssef, qui rejettait ces mêmes accords. Le mouvement national se scinda en deux et des affrontements sanglants opposèrent les frères ennemis. Bourguiba eut raison de la rébellion de ses anciens camarades, au terme d'affrontements qui se soldèrent par des milliers de morts et de détenus. Ben Youssef s'exila en Allemagne, où il fut assassiné en 1962 sur ordre de Bourguiba. Par la suite, ce dernier mit tout en œuvre pour faire oublier cette origine violente de la Tunisie indépendante, déployant tout un arsenal discursif autour du thème de la nature modérée et pacifique des Tunisiens. Voir M. Camau et V. Geisser, *Le Syndrome autoritaire. Politique en Tunisie de Bourguiba à Ben Ali*, Paris, Presses de Sciences Po, 2003.

« C'est que nous sommes talonnés par les générations montantes, par la démographie galopante. Si l'on n'y prend garde, dès maintenant, il y aura, dans dix ou vingt ans, une disproportion trop marquée entre le revenu national et les bouches à nourrir. Entre notre développement économique et la pression démographique, c'est une course contre la montre. A moins de prendre dès aujourd'hui les mesures qui s'imposent, le pays connaîtra dans quelques dizaines d'années les convulsions les plus redoutables. Les déshérités trouveront des chefs de file pour attiser leurs rancunes. Leurs enfants élevés dans la haine s'infiltrent dans les forces armées. Un jour ou l'autre, à l'aube, ils feront mouvement pour s'emparer du pouvoir et mettre aux arrêts le chef de l'Etat, souverain ou président de la République, avec ses ministres. Ils voudront mettre fin à la corruption. En fait les ressources nationales seront devenues trop réduites pour suffire à une population dont les effectifs auront démesurément augmenté. Confrontés aux difficultés du pouvoir, les nouveaux maîtres chercheront des divertissements. Ce sera l'aventure. »

La menace du désordre et du chaos, tel est le véritable ressort des politiques de « stabilité » en Tunisie.

Cette vision de l'exercice du pouvoir sera reprise par le successeur de Bourguiba, et plus généralement par les « nouvelles » élites au pouvoir après le Changement. Les politiques sociales ont ainsi, depuis l'indépendance, obéit à deux logiques d'action indissociables l'une de l'autre : d'une part, une volonté de modernisation motivée par une vision évolutionniste du progrès et traduisant une sorte de « mission civilisationnelle » légitimant l'action des élites ; de l'autre, un souci du social reflétant une véritable « culture politique du danger », nécessitant la construction du consensus et de l'unité ainsi que la consolidation d'une « stabilité » politique et sociale.

REVERSIBILITE DU MODELE DE DEVELOPPEMENT : BLOCAGES ET REMISES EN CAUSE DE L'HYPOTHESE DE L'EMERGENCE

Depuis le milieu des années 1980, le « modèle » tunisien a connu toute une série de blocages. Les principales touchent l'organisation du secteur productif, le système financier et l'ensemble des politiques sociales. Cette deuxième partie entend comprendre la teneur de ces difficultés et montrer en quoi elles remettent suffisamment en cause les performances économiques de la Tunisie pour que son statut d'économie émergente apparaisse avant tout le fruit d'une propagande interne et d'un opportunisme circonstanciel des bailleurs de fonds.

Modèle de développement

Depuis les premières années de l'*infîtah*, le choix d'un modèle dual de production, avec un secteur offshore tourné vers l'exportation et un secteur onshore très lié à l'Etat, constitue la stratégie de développement privilégiée par les autorités. Malgré les changements sociaux et politiques survenus depuis les années 1990, ce modèle de développement dualiste n'a pas été remis en question. Sa reconduction s'explique moins par sa capacité d'attraction des investissements directs étrangers et de création d'emplois que par sa compatibilité avec la tradition étatiste et interventionniste analysée plus haut. Ce modèle permet d'articuler les investissements étrangers à l'économie nationale sans bouleverser les arrangements sociopolitiques caractéristiques de l'économie politique de la Tunisie. Les entreprises offshore n'entretiennent quasiment pas de relations avec l'économie locale, que ce soit avec le système bancaire ou avec le secteur privé domestique⁷³. Cette organisation permet donc d'assurer création d'emplois et développement sans remettre en cause l'étatisme tunisien.

Atouts et limites du dualisme

La proximité géographique et linguistique, les incitations fiscales et douanières, les facilités administratives ainsi que, dans une moindre mesure, une main-d'œuvre bon marché, conjuguées à une appréciation de la stabilité politique qui y règne, ont constitué les principaux atouts de la Tunisie aux yeux des investisseurs étrangers. Le secteur offshore, essentiellement composé d'unités de production dans le textile et l'habillement ainsi que dans la production et l'assemblage des composants électroniques, réalise 34 % du total des exportations de la Tunisie et jusqu'à 70 % des exportations manufacturières. Il contribue à générer 17 % des emplois et à couvrir 80 % du déficit courant⁷⁴. Ainsi, les IDE (Investissements directs à l'étranger) sont d'autant plus importants pour la Tunisie qu'ils permettent de créer des emplois et contribuent à approvisionner l'économie nationale en devises sans remettre en cause les équilibres sociaux et politiques du pays, ni le protectionnisme des autorités tunisiennes. Ce modèle de développement dualiste se caractérise par une concentration des IDE dans le secteur offshore et par un volontarisme étatique perpétuant une politique protectionniste en faveur des entreprises du secteur privé. Face à l'exacerbation de la concurrence internationale, les autorités tunisiennes n'ont pas hésité à offrir aux investisseurs étrangers de multiples avantages pour faciliter la

⁷³ Sur le secteur offshore et l'organisation duale, voir notamment J.-P. Cassarino, *Tunisian New Entrepreneurs and their Past Experiences of Migration in Europe: Resource Mobilisation, Networks, and Hidden Disaffection*, Londres, Ashgate Publishing, 2000, et B. Hibou, *La Force de l'obéissance...*, op. cit., chapitre 6.

⁷⁴ B. Hibou, *La Force de l'obéissance...*, op. cit.

réalisation de leurs projets dans le pays. C'est ainsi que plusieurs organismes officiels de promotion des investissements ont été créés, qui ont œuvré à la réduction des délais administratifs relatifs à la création d'entreprises, les ont aidés à trouver des terrains, des bureaux, et à établir des liens avec d'éventuels sous-traitants locaux, etc. Toutefois, ces efforts cachent mal le cloisonnement du secteur offshore. En effet, il ne s'agit pas simplement de cantonner physiquement les entreprises totalement exportatrices dans des zones industrielles spécifiques, avec l'obligation de travailler dans un quasi-anonymat⁷⁵, ni de les soumettre à un contrôle douanier théoriquement sévère dans leurs locaux ; elles sont également privées d'accès au marché tunisien. Jean-Cassarino a montré que la règle des 20 % autorisant les entreprises offshore à écouter une partie de leur production sur le marché tunisien était quasi inapplicable en raison de la perpétuation d'obstacles douaniers, administratifs et réglementaires prévus par les lois successives pourtant censées faciliter de telles démarches⁷⁶. Une telle organisation conforte la logique sécuritaire du régime tunisien sur le plan politique et ses pratiques protectionnistes sur le plan économique.

Au cours de sa longue expérience dans l'attraction des IDE, la Tunisie a fait en sorte de se conformer aux exigences des investisseurs internationaux en leur octroyant les facilités nécessaires à leur implantation. Pendant de nombreuses années, sa stabilité politique et le volontarisme de ses autorités ont fait d'elle une référence en la matière. La mise en place d'un guichet unique censé faciliter les démarches d'implantation des nouveaux investisseurs a ainsi été considérée comme un modèle d'action apprécié par les investisseurs internationaux et largement suivi par d'autres pays. Néanmoins, bien qu'elle remplisse la majeure partie des conditions requises pour figurer parmi les destinations privilégiées des investisseurs étrangers, l'économie tunisienne semble souffrir d'une incapacité croissante à attirer les IDE. C'est ce que certains ont proposé d'appeler le « paradoxe tunisien⁷⁷ » et que nous pourrions, dans notre étude, analyser comme un frein à un véritable processus d'émergence.

En effet, depuis 1998, les performances en matière d'IDE s'expliquent en très grande partie par les investissements réalisés dans le domaine des hydrocarbures, ainsi que par l'accélération du processus de privatisation. Il est désormais établi, au vu des résultats de la dernière décennie, que l'IDE hors énergie et privatisations demeure très faible.

⁷⁵ Béatrice Hibou décrit la situation de ces entreprises à qui l'on interdit d'inscrire leurs noms sur les bâtiments, que l'on oblige à laisser fermées portes et fenêtres, à avoir des clôtures suffisamment hautes pour que l'on ne puisse rien voir de l'extérieur... Voir B. Hibou, *La Force de l'obéissance...*, *op. cit.*, chapitre 6.

⁷⁶ J.-P. Cassarino, *Tunisian New Entrepreneurs...*, *op. cit.*

⁷⁷ F. Abbate, « L'intégration de la Tunisie dans l'économie mondiale : opportunités et défis », *Conférences des Nations unies pour le commerce et le développement*, Genève, 2002 : www.globalprogramme.org/tunisie

« C'est pourquoi il est possible de parler d'un paradoxe pour désigner l'écart entre, d'une part, l'effort de promotion, son ancienneté, son renforcement constant [...] et, d'autre part, le montant actuel des IDE qui, bien qu'en forte hausse par rapport au début des années 1990, reste largement au deçà des potentialités du pays⁷⁸. »

L'analyse de la composition des flux que l'économie tunisienne a réussi à attirer entre 2000 et 2006 montre la perpétuation de cette tendance. Alors que les IDE hors privatisation et énergie ont augmenté de 305 millions de dinars en 1995 pour atteindre 1 068 millions de dinars en 2000, avec un secteur manufacturier particulièrement attractif (65 % du total des IDE pour cette même année, loin devant les 8 % de 1995), le montant d'IDE hors privatisation et énergie était de 499 millions de dinars en 2006, soit une baisse de 2 % par rapport au montant de 2005. L'industrie manufacturière n'a attiré que 352 millions de dinars en 2006, enregistrant une baisse de 10 % par rapport à 2005, tandis que l'on a assisté à une véritable chute des IDE dans les secteurs des industries mécaniques (-77 %) et des matériaux de construction (-58 %). Le secteur des services a également vu sa part d'IDE chuter de 54 % par rapport à l'année 2005 et n'a réussi à attirer que 112 millions de dinars. Au cours de l'année 2006, la seule satisfaction est venue du secteur des textile-habillement, qui a réussi à mettre un terme à une tendance à la baisse amorcée depuis 2001, devenue inquiétante pour l'avenir de ce secteur, et a réussi à augmenter sa part d'IDE de 55 % par rapport à 2005⁷⁹.

Conscients de cette réalité, les pouvoirs publics ont accéléré le processus de privatisation depuis 2000. Le montant d'IDE a donc atteint en 2006 le record de 4 400 millions de dinars, après la cession de 35 % du capital de Tunisie Télécom à Dubaï Holding, pour un montant global de 3 600 millions de dinars. De même, l'envolée spectaculaire du prix du pétrole a relancé ces dernières années les investissements étrangers dans la prospection d'hydrocarbures (950 millions de dinars, soit une augmentation de 136 % par rapport à 2005). Cette accélération des privatisations cache mal un ralentissement inquiétant des IDE hors privatisation et énergie. On peut interpréter une telle situation comme un essoufflement du secteur offshore et, plus généralement, comme un blocage important du modèle de développement dual. De fait, le secteur offshore étant composé historiquement de firmes suivant en grande partie une stratégie de minimisation de coûts, la Tunisie a progressivement perdu cet avantage comparatif du fait de l'exacerbation de la compétition internationale et de l'apparition de nouveaux acteurs de l'économie globale. Malgré les révisions du code du travail, en 1994 et en 1996, favorisant une plus grande flexibilisation de l'emploi, les entreprises offshore se considèrent toujours

⁷⁸ *Ibid.*, p. 39.

⁷⁹ Statistiques de la FIPA (Agence de promotion des investissements extérieurs) pour 2006. Voir « IDE, le bon cru de 2006 », mai 2007 : www.webmanagercenter.com

pénalisées par une législation du travail qui leur interdit effectivement de procéder à des licenciements individuels pour des raisons économiques et leur impose de demander une autorisation préalable aux autorités tunisiennes pour réaliser des licenciements collectifs. Les relations de travail sont un point constamment soulevé par les investisseurs étrangers lorsqu'il s'agit d'évoquer les aspects négatifs réduisant l'attractivité de la Tunisie. En réalité, la nature des entreprises offshore détermine largement une telle perception. A la faible intégration entre les secteurs offshore et onshore et leurs faibles relations de sous-traitance s'ajoute la nature particulière de ces entreprises, qui travaillent dans le secteur manufacturier (textile-habillement, composants électriques et mécaniques...) et font généralement office d'ateliers pour leur maison-mère, augmentant ainsi leur dépendance par rapport à celle-ci, dépendance en termes de financement, d'approvisionnement ou de commercialisation. De plus, « relativement peu de firmes européennes suivent une stratégie globale qui repose sur l'articulation entre une stratégie de minimisation de coût (verticale) et une stratégie de marché (horizontale). Pour celles qui adoptent ce modèle, il n'est pas sûr que le territoire tunisien (comme les autres territoires maghrébins d'ailleurs) soit placé dans le cercle le plus élevé en termes d'attractivité. La conjonction de la minimisation des coûts et de la demande sur laquelle se fonde la stratégie globale, plus le jeu habituel du mimétisme, donne la préférence à la zone Pacifique, l'Alena et peut-être, demain, à la zone de l'UE élargie à l'Est⁸⁰ ».

L'accélération des privatisations a coïncidé avec la chute des IDE hors énergie. Certains ont analysé cette nouvelle stratégie comme un revirement dans la politique économique graduelle adoptée par la Tunisie, gradualisme et prudence qui auraient envoyé des signaux négatifs aux investisseurs étrangers quant à la détermination des autorités tunisiennes à libéraliser l'économie du pays. Il nous semble cependant que c'est moins la nature des signaux adressés aux investisseurs étrangers qui détermine la nouvelle stratégie économique de privatisation qu'une lecture froide de la structure de l'économie tunisienne et des incitations que celle-ci propose en vue d'améliorer son attractivité. Le dualisme hérité des années 1970 semble conduire à une situation de blocage, car il était essentiellement fondé sur un secteur offshore à la recherche de coûts faibles et avait trouvé dans la Tunisie de ces trente dernières années un réservoir de main-d'œuvre bon marché, un volontarisme étatique et une proximité géographique. Les changements survenus depuis au moins une décennie concernent aussi les attentes des entreprises offshore en termes de recherche d'une alliance entre une main-d'œuvre flexible et à faibles coûts, d'une part, et de l'autre un accès au marché national. La situation

⁸⁰ F. Abbate, « L'intégration de la Tunisie dans l'économie mondiale... », art. cité, p. 45.

tunisienne ne favorise pas une telle approche, en raison de l'étroitesse du marché et de la poursuite d'une politique protectionniste.

Par ailleurs, la nature de la main-d'œuvre a changé avec la hausse de la qualification du personnel. Le seuil socialement acceptable de précarisation du monde du travail a d'ores et déjà été atteint, risquant de remettre en cause les équilibres sociaux fondateurs du « pacte de sécurité ». Les grèves sauvages qui se sont multipliées à l'occasion des délocalisations d'entreprises offshore ou lors de la privatisation d'entreprises publiques ainsi que les occupations d'usines sont prises au sérieux par les autorités, qui n'hésitent pas à intervenir, par l'intermédiaire de leurs délégués dans les régions, et même à indemniser les ouvriers licenciés. La recherche d'une main-d'œuvre flexible par le secteur offshore se heurte ainsi aux fondements du « pacte de sécurité ». Ce dernier, véritable expression du bon fonctionnement d'une société de consommation et du bien-être, ne saurait exister sans assurer une sécurité matérielle à la population. Ce qui va nettement à l'encontre de la demande du secteur offshore en faveur d'une plus grande flexibilisation de la main-d'œuvre. La logique de la « stabilité » défendue et promue par les autorités tunisiennes s'oppose clairement, dans la situation actuelle, à la logique économique d'un secteur offshore moins intéressé par des bas coûts de production que par une plus grande flexibilité de la main-d'œuvre. C'est l'un des blocages les plus importants qui affecte aujourd'hui le modèle dualiste, et qui remet en cause, par conséquent, toute velléité d'émergence.

Flux tendu et mise au travail capitaliste en Tunisie

Les révisions du code de travail de 1994 et 1996 destinées à répondre à la demande de flexibilisation de la main-d'œuvre émanant des investisseurs nationaux et étrangers ont été à l'origine d'une précarisation du monde du travail. L'organisation en flux tendu – ou *just in time* – correspond à une stratégie de compression des coûts adoptée par les entreprises offshore, situées souvent au bout de la chaîne de sous-traitance et dépendant largement des exigences des maisons-mères ou des donneurs d'ordre. La multiplication des CDD, les taux de rotation élevés du personnel et l'emploi informel visent à contourner les multiples obstacles imposés en cas de licenciement. La flexibilité de la main-d'œuvre est dès lors réalisée dans les faits, même si elle n'est pas expressément garantie par les textes. Le recours à l'intérim n'est plus l'apanage des entreprises offshore et est désormais couramment utilisé par les entreprises du secteur privé local, soucieuses de bénéficier elles aussi d'un personnel flexible et dès lors peu enclin à la revendication de ses droits. On voit ainsi fleurir, dans les grandes villes et aux abords des zones industrielles, des foyers destinés à héberger une main-d'œuvre constituée en majorité de jeunes

ouvrières issues des régions pauvres de l'intérieur du pays et employées en tant qu'intérimaires⁸¹. A la flexibilité de la main-d'œuvre s'ajoute l'adoption, essentiellement par les entreprises offshore, d'une organisation en flux tendu alliant rendement et discipline au travail. Le flux tendu, souvent compris comme la seule compression des délais de livraison, est avant tout un mode d'organisation du travail basé sur l'individualisation du rapport salarial. Il correspond ainsi à une intériorisation du contrôle au travail et à une autodiscipline susceptible d'améliorer le rendement. Jean-Pierre Durand voit dans ce mode d'organisation un vecteur nouveau de domination et de servitude volontaire, par le biais de ce qu'il appelle l'« implication contrainte ». Accepter le flux tendu revient à accepter la discipline qu'il impose sans que cela ne requière la présence physique d'un agent de contrôle.

« Le salarié pris dans le tourbillon du flux tendu se mobilise et s'implique parce qu'il n'a pas le choix, le flux requérant toutes ses facultés pour être maintenu tendu. D'une certaine façon, on pourrait dire en plagiant les slogans de Mai-1968 que le “flic est dans le flux”. C'est-à-dire que le contrôle social d'hier effectué par un chef ou une maîtrise n'a plus lieu d'être puisque le salarié se conforme aux exigences du flux tendu en ayant accepté son principe de fonctionnement⁸². »

Le travail est souvent le seul moyen de subsistance, mais il véhicule surtout de nouvelles normes disciplinaires, un nouveau rapport au temps, à l'espace et à l'autorité. En Tunisie, la tendance est à l'exploitation des capacités productives et des différentiels de cette force de travail. Capacités manuelles, intellectuelles, d'application et d'implication, mais aussi différentiels géographiques avec le développement du déplacement de la force de travail, des régions de l'intérieur vers les régions côtières, exerçant des tensions à la baisse sur les salaires⁸³. Certaines enquêtes corroborent cette analyse en affirmant que le coût, charges sociales comprises, de la main-d'œuvre non qualifiée dans le secteur manufacturier est plus bas en Tunisie que dans ses principaux concurrents du Bassin méditerranéen, à savoir le Maroc, la Turquie et l'Egypte⁸⁴.

Flexibilité de la main-d'œuvre et flux tendu forment les deux piliers de la mise au travail capitaliste des Tunisiens. Une mise au travail d'autant plus importante que les objectifs de minimisation de coûts se font de plus en plus pesants et que l'augmentation de la productivité

⁸¹ Enquête de terrain réalisée en 2007.

⁸² J.-P. Durand, *La Chaîne invisible. Travailler aujourd'hui : flux tendu et servitude volontaire*, Paris, Le Seuil, 2004, p. 79.

⁸³ Voir les travaux de J.-L. Rocca, sur la Chine notamment : *La Condition chinoise : la mise au travail capitaliste à l'âge des réformes (1978-2004)*, Paris, Karthala, 2006.

⁸⁴ F. Abbate, « L'intégration de la Tunisie dans l'économie mondiale... », art. cité, p. 31.

est érigée en impératif dont dépend la pérennité du « modèle » tunisien. La mise au travail capitaliste en Tunisie reflète cependant un mode d'accumulation caractérisé par un investissement public très bas, si on le compare aux niveaux observés dans des pays émergents tels que la Chine ou l'Inde. L'investissement public en Tunisie représente en effet 7 % du PIB, loin derrière la Chine qui investit chaque année le tiers de son PIB et l'Inde qui investit le quart du sien. L'effort des années 1960 et 1970, qui avait en partie expliqué le décollage de l'économie tunisienne, n'a pas été poursuivi, ce qui explique aussi le blocage actuel et l'impossibilité de la Tunisie d'atteindre le statut de pays émergent. Ce bas niveau d'investissement public, conjugué à un niveau d'investissement domestique privé lui aussi très faible (il tourne autour de 14 % du PIB), reflète largement une aporie du dualisme : il est véritablement un mode de production et d'accumulation dont la mise au travail n'a concerné qu'une partie de la population. Le caractère partiel de la mise au travail des Tunisiens, son cantonnement au secteur offshore et à quelques segments de l'économie domestique expliquent en partie l'absence de diffusion du processus d'industrialisation, la faiblesse relative du développement et l'incapacité à répondre aux exigences de l'émergence.

Les niveaux très élevés du chômage confirment cette tendance. Avec un taux de chômage, invariable depuis plus de vingt ans, s'établissant autour de 15 % selon les statistiques officielles, et des niveaux historiquement élevés de sous-emploi, le caractère partiel de cette mise au travail ne peut que se renforcer. Pour beaucoup d'observateurs, et malgré l'absence de statistiques probantes, le niveau du chômage a explosé ces dernières années et atteindrait au moins les 20 % : au vu des derniers chiffres officiels (ceux du recensement de 1994), les sous-employés (personnes travaillant moins de six mois par an) représentent 25,7 % de la population active occupée. Le même recensement de 1994 range en outre dans les actifs une autre catégorie, celle des « actifs marginaux occupés » (probablement des personnes travaillant dans l'informel). Par ailleurs, le nombre de personnes licenciées, évalué à dix mille en 1994 par le ministère de l'Emploi, a probablement augmenté ces dernières années à la suite de l'accélération du processus de privatisation et des opérations de restructuration. Des estimations avancent le chiffre d'un taux de chômage autour des 23 %.

Le secteur informel constitue en outre une proportion non négligeable de l'économie tunisienne, évaluée entre 15 et 20 % du PIB et occupant, selon certaines estimations, plus de 30 % de la population active non agricole. La mise au travail capitaliste en Tunisie est décidément bien partielle, et elle s'accompagne d'une remise en cause du rapport salarial. Or ce dernier constitue, d'après nombre d'analyses sur le sujet menées à propos des économies

asiatiques ou du développement historique des économies avancées⁸⁵, une condition importante de l'émergence. Seul le salariat offre à la main-d'œuvre une garantie d'implication à long terme dans un rapport connu à l'avance ; il est simultanément le véhicule de la croyance en une amélioration des conditions de vie. Or il n'existe pas en Tunisie⁸⁶. La majorité des ouvriers du bâtiment travaillant dans les régions du Sahel ou du grand Tunis, issus en grande majorité de l'exode rural, ne bénéficient pas de contrats de travail, encore moins de couverture sociale. L'emploi informel dans les entreprises offshore ou dans les entreprises domestiques du privé se développe ces dernières années à travers la non-déclaration d'une partie du salaire, voire parfois de sa totalité, et l'absence de contrat de travail. La multiplication de petits ateliers clandestins spécialisés dans la sous-traitance et employant, dans des conditions difficiles, une vingtaine et parfois même une quarantaine d'ouvrières, payées à la journée, illustre le reflux du rapport salarial au profit d'un rapport informel, non contractuel et non contraignant pour les employeurs.

Analyse de l'insertion de la Tunisie dans l'économie mondiale

Le développement du secteur offshore et du secteur industriel privé depuis les années 1970 a progressivement changé la composition des exportations tunisiennes en augmentant la part des produits manufacturiers et en mettant fin à la dépendance de l'économie tunisienne à l'égard des prix et des exportations de produits pétroliers. Actuellement, les produits manufacturiers représentent 70 % des exportations de biens. C'est d'ailleurs ce constat qui permet aux thuriféraires du régime tunisien de parler d'émergence. Le secteur « textile et habillement » couvre à lui seul 46,7 % des exportations manufacturières (soit 34 % du total des exportations de biens en 2003), emploie 55 % des ouvriers du secteur manufacturier et génère 6,4 points du PIB. Cependant, ce secteur est largement composé de sous-traitants étroitement liés à des donneurs d'ordre européens qui se chargent de la commercialisation et de la distribution des produits, limitant ainsi la valeur ajoutée de ce secteur. Le contenu en importation des exportations du textile est en outre élevé (85 %), ce qui reflète la faiblesse du contenu technologique du secteur, faisant de celui-ci une sorte de « commerce de transformation⁸⁷ ». Le secteur des composants électriques et mécaniques représente 12 % des exportations manufacturières, essentiellement les câbles et les composants utilisés dans l'industrie automobile. L'Europe constitue la principale destination des exportations

⁸⁵ Voir F. Vatin (dir.), *Le Salariat. Histoire, théorie et formes*, Paris, La Dispute, 2007.

⁸⁶ Il existe peu de travaux sur le sujet en Tunisie. Ces remarques sont également le fruit de notre terrain réalisé pendant l'été 2007 et de précédents terrains.

⁸⁷ F. Abate, « L'intégration de la Tunisie dans l'économie mondiale... », art. cité.

manufacturières (et notamment 95 % des exportations « textile et habillement »), ce qui aggrave encore l'enclavement de ces activités, enclavement doublé d'une certaine précarité quand on sait que le secteur offshore, formé principalement par des entreprises étrangères (60 %), assure les deux tiers de ces exportations.

La perte de 25 % des parts de marché européen de la confection entre 1998 et 2004 traduit la difficulté du secteur textile tunisien à faire face à une concurrence asiatique acharnée et à réussir une remontée de filières capable de lui assurer une meilleure spécialisation, une qualité plus élevée, et de lui épargner les fluctuations de la demande. Ce secteur reste très dépendant des débouchés que lui offrent les donneurs d'ordre et, avec l'exacerbation de la concurrence, la relation entre ceux-ci et les sous-traitants peut rapidement se transformer en un rapport de force dont le but principal est la réduction des coûts et l'amélioration de la productivité et de la qualité. Malgré l'adoption du coût-minute, qui constitue l'un des points forts du secteur textile tunisien en termes de compétitivité-coût, les exportations du secteur textile ont connu un net recul depuis 2001, recul plus net encore si on l'évalue en euro et non en dinar⁸⁸. La fermeture de quatorze entreprises de textile entre 2003 et 2004, consécutive notamment au démantèlement des accords multifibres en janvier 2005, a fait planer un certain scepticisme quant à l'avenir du secteur en Tunisie. L'arrivée à échéance des accords préférentiels assurant au textile tunisien une pénétration des marchés européens sans restrictions quantitatives ni douanières, la présence massive du textile chinois, qui menace d'envahir les marchés européens, ont annoncé une restructuration durable du marché mondial du textile qui ne peut que se répercuter sur le secteur tunisien.

Cependant, les performances de ces deux dernières années semblent quelque peu redonner confiance en la capacité de ce secteur à se redresser⁸⁹, même si, en dépit de la récente reprise, le secteur « textile et habillement » reste extrêmement exposé aux fluctuations de

⁸⁸ Après une hausse des exportations en 2001 atteignant 23,4 % par rapport à l'année 2000, un recul progressif a été enregistré à partir de 2002. Le taux de croissance des exportations en 2002 et 2003 est resté inférieur à 3 % et a glissé en 2004 jusqu'à 1,3 % en 2004. La dépréciation du taux de change du dinar tunisien par rapport à l'euro explique largement ces taux positifs en dinar tunisien, car, lorsque l'évaluation est faite en euro, le secteur connaît même une décroissance, avec une baisse de 2,9 % en 2004 et de 1,3 % en 2003. Selon Hajar Bettaieb, le coût-minute intègre tous les coûts d'exportation (salaire + charge, énergie, amortissement, matières, etc.) rapportés à la minute de travail offerte à la main-d'œuvre directe. Ce coût prend donc également en compte la productivité, l'absentéisme. Voir H. Bettaieb, « Les nouveaux défis du secteur textile en Tunisie », *L'Année du Maghreb*, 2006.

⁸⁹ En effet, les exportations réalisées au cours des dix premiers mois 2007 ont crû de 17,4 % par rapport aux performances sur la même période en 2006. D'autant plus que l'investissement dans ce secteur a été relancé et que des augmentations importantes de parts de marché ont été enregistrées, notamment sur le marché portugais (42 %). Source : « Le secteur du textile-habillement se porte bien ! », 28 novembre 2007, www.webmanagercenter.com. Les chiffres sont tirés d'une note du Centre technique du textile (Cettex).

la demande européenne et à la concurrence internationale, handicapé par le niveau élevé de son contenu en importation et par le niveau très bas de son contenu technologique⁹⁰.

Cette importance – voire omniprésence – du textile dans l'économie tunisienne comme dans la publicisation du « miracle » tunisien (illustrée par l'abondance relative des données disponibles sur ce secteur par rapport aux autres industries) reflète l'absence de diversification de l'économie tunisienne. Ce secteur constitue le seul point fort de l'industrie manufacturière, l'installant dans un rapport de dépendance à ses performances. La faible diversification de l'économie explique en partie l'incapacité de la Tunisie à dépasser un niveau de développement qui puisse faire penser qu'un processus d'émergence est en cours. Le développement industriel, centré sur le textile, est insuffisant pour amorcer un processus d'émergence.

L'avenir des secteurs manufacturiers en Tunisie, à commencer par le secteur textile, dépend du dépassement du modèle de « commerce de transformation » et de la réalisation de produits finis de haute qualité. Conscients de ces défis, les pouvoirs publics se sont engagés à réduire les délais de dédouanement et d'exportation et à améliorer les prestations administratives afin de booster les exportations. Néanmoins, la politique de change reste depuis des années le principal moyen utilisé par les autorités pour éviter l'effondrement des exportations et pour entretenir la compétitivité. Ainsi, depuis la dévaluation du dinar en 1986-1987, des glissements continus se sont opérés afin d'entretenir la compétitivité-prix des exportations. Certaines estimations font état d'une dépréciation du taux de change réel de 15 % depuis l'an 2000, ce qui contribue inversement à gonfler la dette, malgré la rigueur budgétaire et l'utilisation partielle des recettes de privatisation. En termes d'économie politique, on peut dire qu'une telle politique de change reflète le souci de protection d'une économie politique plus centrée sur la « stabilité » que sur l'émergence.

Cette politique monétaire vient au secours d'un autre secteur en difficulté : le tourisme. En effet, ce secteur, concentré sur le tourisme balnéaire, souffre de la médiocrité des installations et des services. Reconnus bas de gamme au niveau international, les professionnels se voient contraints de brader leur offre. Or le tourisme est important, quantitativement, pour l'économie tunisienne : il représente 6 % du PIB, emploie 12 % de la population active et génère 15 % des recettes courantes de biens et de services. Sa restructuration devient dès lors un impératif. Les défaillances de ce secteur sont également d'ordre financier, nombre d'établissements connaissant des difficultés pour rembourser les prêts contractés.

⁹⁰ La réalisation d'une remontée de filières devient dès lors un gage de pérennisation de ce secteur face à une concurrence qui s'annonce rude avec l'arrivée à échéance, fin 2007, des accords conclus en 2005 entre l'Union européenne et la Chine limitant les exportations en textile de cette dernière. Il ne semble pas qu'elle soit déjà à l'ordre du jour.

Face à ces défis et à la suite des accords d'association euro-méditerranéens de 1995, les autorités tunisiennes ont entamé un programme de « mise à niveau » destiné à aider les entreprises à se restructurer et à affronter la concurrence internationale. Ce programme vise à moderniser le tissu industriel et à améliorer la compétitivité des entreprises exportatrices. Les investissements réalisés par les entreprises entre 1996-2000, avec l'aide des autorités, dans le cadre de ce programme, ont représenté 40 % de l'investissement privé. Béatrice Hibou affirme que, bien que les investissements effectués dans le cadre de la mise à niveau aient contribué aux performances en matière de croissance, à l'augmentation de l'investissement et à l'amélioration de la situation de l'emploi, l'évaluation de l'allocation des ressources subventionnées semble plus ardue que la seule présentation de ces chiffres ne le suggère. Quelle aurait été l'efficacité comparée de telles sommes affectées à d'autres objets ? Surtout, les résultats de ce programme sont mitigés, voire décevants, du fait notamment de l'échec relatif de la politique en faveur des investissements immatériels. Les difficultés du tissu industriel tunisien sont en effet d'ordre structurel.

« Malgré la mobilisation de l'API (Agence de promotion de l'industrie) et son investissement par des bailleurs de fonds, le programme de mise à niveau n'a pas pu modifier une situation caractérisée, selon les termes mêmes du ministre de l'Industrie, par une mauvaise gestion, un sous-encadrement technique, l'aggravation des problèmes financiers (endettement excessif, manque de ressources propres, insuffisance de fonds de roulement, recours abusif au crédit à court terme), l'impréparation à l'ouverture extérieure (moins due à la suppression de la protection qu'au développement de l'informel), à l'augmentation des taux d'intérêts et à la politique de dévaluation. La mise à niveau ne semble donc pas permettre l'évaluation du processus de modernisation du tissu industriel tunisien⁹¹. »

L'analyse du tissu industriel tunisien, tourné vers l'exportation, et des modalités d'insertion de la Tunisie dans les échanges internationaux suggère que son économie n'est pas (encore) entrée dans l'aire de l'émergence. Le contenu en importation du pays reste élevé, la valeur ajoutée faible et le niveau technologique des exportations très bas. Ces évolutions contrastent avec la tendance à l'investissement dans la recherche et développement et la spécialisation dans les technologies nouvelles observée dans des pays émergents tels que la Chine, l'Inde ou le Brésil – ou auparavant dans des pays plus petits comme Taiwan. La spécialisation de l'Inde dans les industries informatiques, biotechnologiques et électroniques fait

⁹¹ B. Hibou, *La Force de l'obéissance...*, *op. cit.*, p. 315. Pour mener à bien ce programme de mise à niveau, les autorités tunisiennes ont instauré un dispositif piloté par le ministère de l'Industrie : le Bureau de la mise à niveau conceptualise et coordonne les actions en faveur des entreprises, l'Agence de promotion de l'industrie (API) met en place concrètement les dispositifs de modernisation, notamment les normes européennes.

d'elle une puissance économique en devenir, qui se positionne dans les secteurs à haute valeur ajoutée. La Chine a également beaucoup investi dans la recherche et développement et favorise les partenariats avec des firmes étrangères capables de lui fournir une technologie à transférer, technologie dont elle a besoin pour son développement⁹².

Recomposition de l'économie d'endettement : le « pouvoir à crédit » et la paix sociale... en prime

Dès la mise en place du premier programme d'ajustement, les bailleurs de fonds ont pointé les carences structurelles du secteur bancaire. Le modèle de développement privilégié dans les années 1970 s'était en effet accommodé de, et avait même contribué à la prolifération des créances douteuses, son financement se fondant largement sur un coût très bas du capital dans une économie fermée et protégée. La mobilisation de l'épargne faiblement rémunérée et des ressources allouées selon des critères clientélistes étaient caractéristiques du fonctionnement de ce secteur. Ce modèle de financement s'est grippé dans les années 1980 et les créances douteuses, symbole de l'archaïsme du système bancaire, ont commencé à devenir un « problème ». Depuis les années 1990, la résorption de ces créances a été considérée comme un préalable à la restructuration et à la modernisation du secteur bancaire.

Nouvelle appréciation de l'ampleur des créances douteuses

Bien que la réforme du système financier tunisien soit à l'ordre du jour depuis le début des années 1990, les autorités tunisiennes ont jusqu'à présent résisté à toute réforme d'envergure et n'ont réalisé que les ajustements qui entraient dans leur agenda politique interne. Leur priorité reste le contrôle des leviers d'action, tant économiques que politiques, toujours au nom de la sacro-sainte stabilité.

Les problèmes cumulés dans plusieurs secteurs, et notamment dans le tourisme après les attentats de 2001 (11 Septembre) et de 2002 (Djerba), ont fait ressortir des difficultés structurelles particulièrement liées aux modes de financement. Le taux des créances douteuses pour les banques de dépôt a atteint 23,9 % du total des engagements bancaires en 2003 et 2004, représentant 16,3 % du PIB, et 20,9 % en 2005⁹³. Ces niveaux élevés de créances, bien qu'en

⁹² Voir F. Sachwald, « La Chine, puissance technologique émergente », *Les Etudes de l'Ifri*, Paris, Ifri, 2007.

⁹³ En 1999, les créances douteuses ont atteint 22,4 % du total des engagements, représentant 20,3 % du PIB. Toutefois, malgré la baisse relative en 2001 du taux des créances douteuses dans le total des engagements bancaires à 20 %, ce taux a augmenté de nouveau en 2002 pour atteindre 21 %. Il atteignait même 28 % pour les banques de

grande partie hérités du modèle de développement antérieur, n'ont pas réussi à diminuer significativement dans les années 2000⁹⁴. De fait, l'importance des créances douteuses reflète moins une gestion bancaire mauvaise et archaïque que la signification sociale et politique de ce dispositif financier au cœur du modèle tunisien de développement. Ces créances étaient d'ailleurs perçues comme « normales » et non problématiques jusque dans les années 1980. C'est avant tout l'adoption de nouveaux critères – nés du contexte néolibéral et de la globalisation des normes d'évaluation – qui a « créé » le problème des créances douteuses, ces dernières devenant pour la communauté internationale le signe d'une « mauvaise » gouvernance, de l'immixtion indue du politique dans les affaires économiques et de modalités archaïques de financement.

L'examen des secteurs économiques générateurs de ces créances permet un premier niveau de lecture de ces prêts non remboursables. Le secteur hôtelier, les PME, les hommes d'affaires de renom et les cercles d'entrepreneurs proches du pouvoir en sont les principaux bénéficiaires : on le voit, les créances douteuses ne sont pas cantonnées à une poignée de canards boiteux ou à quelques secteurs en difficulté, elles concernent tout le tissu économique tunisien et suggèrent que le non-remboursement, ou le remboursement partiel et retardé des prêts bancaires, constitue un mode de financement banal et répandu de l'économie tunisienne. Tous les secteurs importants participent à ce mode de financement : le secteur touristique, né en grande partie grâce aux financements bancaires, ou les PME, qui constituent la quasi-totalité (97 %) du tissu entrepreneurial tunisien. Cette économie d'endettement avait permis, dans les années 1970, la création d'un secteur privé quasi inexistant à l'indépendance, et avait eu le grand avantage d'huiler les rapports clientélistes associant autorités politiques et entrepreneurs. Cette seconde lecture ne peut être occultée. Il ne fait aucun doute que la mauvaise gestion de nombre d'entrepreneurs et l'appréciation tout aussi déficiente des risques ont participé à l'amplification du phénomène. Toutefois, la législation en place et l'immixtion du politique dans les affaires économiques ont également favorisé la création de dettes au nom du soutien à l'activité économique et à la création d'emplois. La dimension clientéliste et politicienne mise en évidence par les bailleurs de fonds reste cependant indissociable de cette compréhension politique plus « noble » du crédit, indispensable à la réalisation d'un environnement stable et au fonctionnement du pacte de sécurité au cœur du « modèle » tunisien. En passant sous silence la

développement en 2003. Toutes ces données chiffrées et l'analyse de cette partie sont directement issues de B. Hibou, *La Force de l'obéissance...*, *op. cit.*, chapitres 1 et 2.

⁹⁴ Béatrice Hibou nous fait remarquer que l'interprétation selon laquelle les créances douteuses seraient un passif hérité des années 1970-1980 revient souvent dans le discours des autorités tunisiennes. Elle nous montre en quoi cela est faux, les autorités ayant reproduit quasiment les mêmes modalités de financement de l'économie jusqu'à nos jours. Le taux des créances douteuses était de 35 % du total des engagements en 1994. *Ibid.*, chapitre 1 notamment.

portée politique et sociale des créances douteuses, les bailleurs de fonds ne peuvent appréhender leur véritable signification, et par là même les modalités des changements nécessaires à un fonctionnement plus conforme aux exigences d'un pays émergent. Car si le « modèle » tunisien produit des créances douteuses, les créances douteuses ont largement fait le « modèle » tunisien.

C'est ce qui explique la perpétuation de la situation. La priorité accordée par les autorités tunisiennes à la dimension sociopolitique du crédit, et plus généralement du complexe politico-financier, explique que les pressions des bailleurs de fonds ne se traduisent que par quelques ajustements marginaux et par beaucoup de faux-semblants. Le traitement comptable des créances douteuses, par sous-évaluation des prêts problématiques et des provisions nécessaires ou surévaluation des ressources effectives, traduit la volonté de répondre aux demandes des donateurs tout en ne touchant pas aux fondements du système bancaire. Entre les critères d'émergence et ceux du pacte de sécurité, les autorités tunisiennes n'hésitent pas.

Les enjeux d'une restructuration du secteur bancaire

Les créances douteuses ne sont donc pas une manifestation du dysfonctionnement du système bancaire. Béatrice Hibou a montré qu'elles s'inscrivent dans une économie d'endettement, simultanément modalité d'accès au crédit et de financement de l'économie tunisienne et art de faire des dettes dans une stratégie de reproduction d'un ordre social. Nonobstant la croissance économique de la dernière décennie, les autorités tunisiennes n'ont pas mené la restructuration exigée par les bailleurs de fonds, se contentant d'inciter les opérateurs – et notamment les banques – à plus de rigueur dans la gestion courante de leurs engagements.

« En période de croissance, [...], les nouveaux crédits permettent aux entreprises endettées de rembourser les anciennes échéances ; du côté des banques, le remboursement même partiel des créances antérieures ainsi que le paiement d'agios et de divers autres frais financiers couvrent largement les nouveaux prêts ; de sorte que le système perdure, avec toujours plus de prêts, toujours plus de dettes, toujours plus d'intérêts et de frais financiers⁹⁵. »

Dès lors, la machine à faire des dettes et à les perpétuer fonctionne sur une croyance : la conviction que l'Etat et les bailleurs de fonds joueront quoi qu'il arrive le rôle de prêteur en dernier ressort et empêcheront la faillite du système. Tous les intervenants s'associent pour entretenir l'illusion d'un système bancaire sain, fonctionnant sans ruptures ni crises, vérité largement fictive basée non sur des réalités économiques mais sur des écritures comptables. L'inscription de l'économie d'endettement dans ce « monde fictif » constitue la principale

⁹⁵ *Ibid.*, p. 70.

condition de son existence et de sa reproduction⁹⁶. L'Etat tunisien est le garant de ce système. Il entretient auprès des banquiers, mais aussi de l'ensemble des acteurs du système, la croyance en l'automaticité des interventions sécurisantes et stabilisatrices des autorités publiques. Il n'hésite pas à envoyer des signaux aux principales banques du pays pour qu'elles accompagnent les choix gouvernementaux et les aléas de la conjoncture financière. De ce fait, il contribue à construire la fiction d'un système stable, sain, responsable. L'Etat n'est cependant pas le seul acteur de cette construction. Celle-ci résulte également d'arrangements sociopolitiques dans lesquels interviennent tous les acteurs économiques, financiers, politiques nationaux et internationaux, de l'enchevêtrement des intérêts qui assurent le fonctionnement du système bancaire tunisien. Celui-ci ne prend sens que si l'on prend en compte la configuration créée par les chaînes d'interdépendance reliant ces différents acteurs, banquiers nationaux et même étrangers, entrepreneurs, autorités publiques dans leur multiplicité, Banque centrale, consommateurs, bailleurs de fonds... Béatrice Hibou a restitué cette chaîne :

« Même si elles le paient cher, les entreprises se financent essentiellement par crédit, sachant que les institutions bancaires ont peu d'exigences. Les banques sont poussées à accepter sans limites les crédits aux entreprises cooptés, anticipant une intervention de la BCT en cas de difficultés et connaissant les avantages du fonctionnement actuel. La Banque centrale intervient en permanence parce que le coût budgétaire de ces opérations est faible, parce que les contribuables et les consommateurs l'acceptent implicitement, parce que la mobilisation des acteurs étrangers est facile [...]. Malgré les imprécations gouvernementales en faveur de la Bourse, l'hégémonie du crédit bancaire et sa facilité d'accès sont implicitement favorisées par l'Etat, qui bénéficie ainsi d'un marché favorable pour ses bons du trésor et pompe à peu de frais une bonne part de l'épargne privée, ce qui lui permet de masquer la réalité du déficit public dont l'origine réside dans l'endettement d'entités parapubliques auprès du système bancaire. La chaîne des dépendances est tellement étirée que plus personne n'apparaît responsable. C'est ce qui explique que tout le monde s'en accommode⁹⁷. »

La prise en compte de ces interdépendances et du caractère largement construit, voire fictif du bon fonctionnement du système bancaire permet de comprendre pourquoi sa restructuration, la résorption des créances douteuses et la normalisation des critères d'allocation des crédits pourront difficilement être mises en œuvre à brève échéance. Une telle stratégie de restructuration risque tout simplement de mettre en péril les arrangements sociopolitiques constitutifs du système financier. Elle aboutirait en effet à l'arrêt du financement bancaire d'un

⁹⁶ *Ibid.*

⁹⁷ *Ibid.*

nombre élevé d'entreprises, avec des répercussions sur l'ensemble du tissu productif du pays, à travers la baisse des investissements, déjà faibles, la faillite d'un certain nombre d'unités et la mise au chômage de salariés⁹⁸.

Les faillites récentes de certains groupes (Batam, Affès, Sfax Huile ou La Couscoussière du Sud – pour 180 MDT de dettes et plus de 1 500 salariés licenciés) et les menaces de règlement judiciaire qui pèsent sur tant d'autres (notamment Agromed – Mamie Nova – du groupe Abdennadher et le groupe de BTP Hmila) menacent de remettre en cause les fondements de cette croyance dans le monde fictif de la finance tunisienne, et ce d'autant plus que les banquiers étrangers (français, arabes, espagnols et marocains principalement) sont de plus en plus nombreux à investir dans les banques tunisiennes et exigent souvent une vérité des comptes. La faiblesse de l'investissement privé, qui s'est aggravée depuis une décennie, résulte en partie de la perception de ces fragilités par les entrepreneurs. L'échec, reconnu seulement depuis peu par le gouvernement, des incitations à la création d'entreprises en est la preuve. Alors qu'elles tablaient sur la création de 70 000 entreprises lors du dernier plan quinquennal (2005-2009) – 14 000 par an en moyenne – pour résorber le problème du chômage, notamment celui des diplômés, les autorités tunisiennes viennent de reconnaître que seules 3 500 entreprises, dont beaucoup de très petite taille, ont été créées à mi-parcours de ce plan.

Le « modèle » financier tunisien semble être en fin de cycle. Le surendettement des entreprises, la fragilité des bilans privés, les pertes importantes des banques, les pressions continues des nouveaux acteurs étrangers sont autant de signaux que les autorités s'ingénient à prendre pour des problèmes conjoncturels et passagers, mais qui ne trompent personne. Reste que le rôle social et politique de ce « modèle » paralyse les autorités tunisiennes.

La démocratisation du crédit : peut-on parler d'une politique publique ?

Il les paralyse d'autant plus que cette modalité de l'économie d'endettement, qui avait avant tout profité aux entrepreneurs possédant un capital social et entretenant des relations d'allégeance avec les pouvoirs publics, s'est largement étendue durant les années 1990 et a fini par englober des catégories sociales beaucoup moins influentes socialement et politiquement. L'ouverture économique et le développement de la consommation de masse ont en effet attisé la demande de crédits à la consommation. Cette tendance, qui s'est affirmée de façon autonome, a cependant recoupé la préoccupation étatique de construire et de faire vivre une classe moyenne considérée comme la principale base de sa légitimité et symbole du succès modernisateur du

⁹⁸ R. McKinnon, *Money and Capital in Economic Development*, Washington, Brookings Institution, 1973 ; C. M. Henry, *The Mediterranean Debt Crescent. Money and Power in Algeria, Egypt, Morocco, Tunisia, and Turkey*, Gainesville, University Press of Florida, 1996.

« modèle » tunisien. Cette extension est certes partielle, et exclut encore beaucoup de catégories sociales. Ainsi que Béatrice Hibou nous le précise :

« Ces laissés-pour-compte de l'économie d'endettement et du cercle “vertueux” des créances douteuses sont nombreux : la très grande majorité d'agriculteurs (plus de 80 %) n'ont jamais eu ou n'ont plus accès à la BNA [Banque nationale agricole], notamment depuis la restructuration de 1997 ; la majorité des PME et des artisans tunisiens n'arrivent pas à obtenir de prêts ; tous les individus à très faible salaire ou au chômage, beaucoup d'indépendants et les travailleurs de l'informel n'ont purement et simplement pas accès aux services bancaires⁹⁹. »

La sélection inhérente au fonctionnement de l'économie d'endettement tunisienne n'est pas forcément efficiente économiquement ; elle se fonde sur une segmentation de la population et sur une conception politique de l'allocation des ressources financières. Les crédits à la consommation constituent ainsi la version populaire de cette économie d'endettement, version populaire cantonnée cependant à la partie solvable de la « classe moyenne ». La démocratisation du crédit a eu pour vecteur principal les banques, à travers les crédits qu'elles accordent aux fonctionnaires, aux salariés, aux artisans et autres petits commerçants. Mais les entreprises de distribution, et notamment de vente d'électroménager, dont la plus emblématique est Batam, ont également joué un rôle important. Cette dernière, placée sous règlement judiciaire en 2003 pour cause d'endettement colossal (plus de 300 millions de DT), accordait des crédits aux consommateurs à des taux certes très élevés, mais en ciblant ses clients parmi ceux qui, sinon, n'auraient pas eu accès aux produits tant convoités, car exclus du système d'emprunt bancaire. Batam était même devenu un moyen d'accès au crédit (et non au bien) à travers une petite ruse : des clients achetaient à crédit certains biens durables qu'ils vendaient aussitôt sur le marché informel, bénéficiant ainsi de liquidités et alimentant un véritable marché parallèle. Cette pratique s'est répandue au début des années 2000 et les condamnations pour défaut de remboursement de crédits se sont tellement multipliées que le nom de Batam a été donné à un pavillon de la prison 9 Avril de Tunis ! Les grâces présidentielles accordées aux condamnés à l'occasion des fêtes nationales ou religieuses pour désengorger les prisons ont été interprétées par la population comme une approbation relative de ces pratiques, en tout état de cause comme une acceptation sous condition de ces délits. Elles ont entretenu au sein des segments modestes de la population l'idée que le crédit à la consommation était pour eux le moyen de participer à une économie d'endettement autrefois inaccessible, d'avoir leur part dans la création des créances irrécouvrables, de bénéficier des mêmes gratifications (que les grâces symbolisent) et

⁹⁹ B. Hibou, *La Force de l'obéissance...*, op. cit., p. 74.

des mêmes punitions (que concrétisent les condamnations pour impayés). Autrement dit, de participer au processus de déresponsabilisation, de la même manière que la « bourgeoisie à crédit », même si cette dernière est souvent moins punissable que ne le sont les classes populaires, et que l'économie d'endettement reproduit les grandes lignes de l'inégalité de la société tunisienne.

Depuis 1999, ce système s'est encore démocratisé davantage avec le développement du microcrédit banalisé par la Banque tunisienne de solidarité (BTS). Depuis peu, certaines banques commerciales l'ont également intégré ce produit : l'UIB et l'ATB notamment accordent des microprêts pour un montant de 300 DT par individu, à condition que celui-ci fasse partie d'un groupe de trois personnes qui se portent mutuellement garantes en cas de défaillance de l'une d'entre elles. C'est une autre modalité de la « démocratisation du crédit », basée sur la « solidarité » entre personnes habituellement exclues de l'économie d'endettement. Face à la détérioration des conditions de vie d'une large partie de la population et à la baisse du pouvoir d'achat du fait de l'augmentation continue des prix, les pouvoirs publics ont choisi d'étendre les crédits à ces catégories sociales en actionnant les mécanismes de dépendance bien connus du microcrédit : l'insertion dans les relations sociales et le sens de la respectabilité au sein des classes populaires¹⁰⁰. D'après une première enquête de terrain, il semble que les 300 DT (un peu moins de 200 euros) accordés ne soient pas investis en bonne et due forme, mais permettent plutôt de consommer ou de « se débrouiller » en faisant fructifier cette somme par l'exercice d'une activité informelle – vente de fripe, écoulement de biens achetés en contrebande, etc. La décision d'octroi de ces crédits se fait après que le prêteur s'est déplacé au domicile du requérant ou sur le lieu de son activité habituelle, afin d'évaluer sa situation sociale et sa capacité de remboursement¹⁰¹. Depuis que la loi de 1999 a autorisé les associations et les ONG à jouer un rôle d'intermédiation dans l'octroi des microcrédits, leur développement est très remarqué. Ces « nouveaux banquiers » se sont spécialisés dans les « populations dangereuses », chômeurs, diplômés sans emploi, petits travailleurs de l'informel, et cherchent à les aider en les transformant en « petits entrepreneurs », même s'il ne s'agit souvent que de

¹⁰⁰ Ce que mettent en évidence tous les travaux sur le microcrédit. Voir par exemple J.-M. Servet, *Banquiers aux pieds nus. La microfinance*, Paris, Odile Jacob, 2006.

¹⁰¹ Enquête de terrain réalisée en 2007. Certains de nos interlocuteurs nous ont avoué qu'ils allaient utiliser cet argent pour faire des « petits coups » sur le marché informel en achetant quelques articles issus de la contrebande sur le souk de Benguerdane, dans le sud du pays, et essayer de les vendre dans les villes du nord de la Tunisie. Pour pouvoir bénéficier de ces crédits, il faut présenter un dossier constitué par trois ou quatre personnes qui se portent garantes. Souvent, ces groupes se forment autour de liens de parenté, d'amitié, ou de voisinage, ce qui rend la défection difficile, sinon quasi impossible compte tenu de ces liens sociaux et du sens de « la respectabilité et de l'honneur » particulièrement aigu chez les gens modestes. « Si on ne se défile pas, c'est moins pour soi que pour ne pas faire déshonneur aux siens. » S'ils venaient à penser à ne pas rembourser, c'est toute leur insertion dans leur vie sociale antérieure qui serait remise en cause, c'est-à-dire également la possibilité de bénéficier à nouveau de ce genre de microcrédits. Les montants peuvent s'élever à 600 DT pour le second crédit et à 800 DT pour le troisième. La durée de remboursement de ces crédits est de six mois.

survie¹⁰². Ils n'hésitent pas à financer le secteur informel et préfèrent cibler les petits artisans, les petits commerçants et les petits entrepreneurs de l'informel plutôt que les chômeurs, aussi diplômés soient-ils.

Le développement du microcrédit procède de la même logique que le crédit à la consommation. L'inclusion de catégories croissantes de la population dans l'économie d'endettement répond moins à des considérations économiques qu'elle ne cherche à faire participer au « miracle » tunisien une « classe moyenne » toujours plus large. Le microcrédit comme le crédit à la consommation ouvrent l'accès à des biens, à des marchandises ou à des activités, fussent-elles informelles, qui permettent l'amélioration des conditions et des modes de vie. Si les autorités tunisiennes n'ont pas inventé ces activités pour empêcher une politisation des populations, elles les ont certainement laissées se développer de façon à ce qu'elles entretiennent leur apolitisme¹⁰³. Dans ces conditions, la démocratisation du crédit s'ajoute aux contraintes évoquées précédemment pour expliquer les blocages face à toute restructuration du système financier, malgré l'ouverture du secteur prévue en 2011. L'allocation des ressources financières demeure largement tributaire de l'impératif de « stabilité », faussant la logique de la rentabilité économique et rendant illusoire l'entrée dans une dynamique d'émergence.

Des politiques sociales de moins en moins efficaces

Le volet social du « modèle » tunisien, défini dès les premières années de l'indépendance, connaît lui aussi des difficultés. Les divers programmes mis progressivement en place à partir des années 1960 et renouvelés dans les années 1970 et 1980 courent toujours, mais la montée des inégalités et des difficultés économiques pour les classes populaires a conduit le gouvernement à créer de nouveaux mécanismes, plus visibles et répondant plus directement aux impératifs du pacte de sécurité.

La part d'ombre du discours sur les « zones d'ombre »

Le Fonds de solidarité nationale (FSN), plus connu comme « 26.26 », du nom de son numéro de compte postal, est considéré comme le programme phare des autorités tunisiennes en matière de lutte contre la pauvreté¹⁰⁴. Créé au début des années 1990, ce fonds a officiellement

¹⁰² Cela est le propre des acteurs du microcrédit. Voir J.-M. Servet, *Banquiers aux pieds nus...*, *op. cit.*

¹⁰³ B. Hibou, *La Force de l'obéissance...*, *op. cit.*

¹⁰⁴ Pour une sociologie politique de la solidarité en Tunisie, voir l'article de K. Zamiti, « Le fonds de solidarité nationale : pour une sociologie du politique », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, 1996, pp. 705-712. Béatrice Hibou a

été présenté comme le moyen d'« éradiquer les zones d'ombre », évoquant ainsi les régions les plus pauvres du pays. Au départ, il était censé être financé par les seuls dons de la population, mais, devant la faiblesse des ressources ainsi récoltées, les financements étatiques n'ont fait qu'augmenter. Dès les premières années, les dons ont été contraints. Si cette solidarité imposée ne correspond pas à une obligation légale, elle prend souvent la forme d'une contrainte implicite. Entrepreneurs, fonctionnaires, salariés, artisans, commerçants, élèves et professeurs se voient tenus de contribuer à ce fonds au risque d'être mal vus et, surtout, d'encourir des représailles. Parler de don devient erroné lorsque l'on sait que, dans le cas des salariés, les patrons ont été invités à retenir quoi qu'il en soit 2 DT par mois sur la fiche de paie de leurs salariés et que, dans le cas des fonctionnaires, cette ponction s'opère automatiquement.

Pour les entrepreneurs, le caractère obligatoire, ou du moins contraignant, du 26.26 se traduit par le fait que l'octroi des autorisations d'exploitation de commerces, la participation aux appels d'offres publics, l'obtention de licences et autres visas sont conditionnés à la participation effective au FSN. Cette modalité cache mal la volonté de discipliner la population relativement aisée au nom de la solidarité et de l'« éradication » des « zones d'ombre » du corps social. En effet, ce n'est pas tant l'investissement des régions pauvres par l'Etat qui motive cette politique sociale que l'objectivation des populations pauvres et le contrôle disciplinaire du reste de la société. L'image, largement véhiculée par les autorités, d'un Etat acheminant l'eau potable, étendant l'électrification aux régions les plus isolées et développant la voirie pour que ces « zones d'ombre » soient enfin rattachées au reste du territoire national cherche à légitimer le pouvoir politique aux yeux des bénéficiaires de l'aide comme à ceux des « donateurs ».

Ce discours sur les zones d'ombre fait souvent référence à l'image d'une population vivant dans une extrême pauvreté, à l'ombre de la misère : c'est l'action des pouvoirs publics, et plus particulièrement de son représentant suprême, le Président, qui met en « lumière » et illumine ces régions de leurs bienfaits. Ce contraste entre l'ombre et la lumière renvoie indéniablement aux Lumières et à la pensée développementaliste et moderniste de l'Etat ; il se réfère aussi à la pensée islamique, et notamment à la *da'wa* –le serment ou le prêche – qui éclaire les esprits et les fait passer des ténèbres à la lumière. L'image d'un Etat qui se veut toujours en avance sur la société, d'un Etat éducateur, tuteur et moderniste, se voit ainsi légitimée par deux références idéologiques qui renforcent mutuellement l'idée de « mission modernisatrice ». Le 26.26 permet au régime de Ben Ali de légitimer son action en l'inscrivant dans la continuité « naturelle » du gouvernement – et surtout de son leader, Bourguiba – issu de la lutte pour l'indépendance. Il permet en outre de faire de la solidarité et de la lutte contre la

analysé la portée sociale et symbolique du 26.26 dans le cadre du « pacte de sécurité » dans *La Force de l'obéissance...*, *op. cit.*, chapitre 7.

pauvreté l'une des composantes d'un consensus largement construit et mis en exergue pour symboliser l'unité, la modération et la stabilité du pays.

Ce programme a été interprété par certains comme l'un des moyens déployés par les dirigeants tunisiens pour contrer les islamistes en s'appropriant une de leurs idées phares, la solidarité entre les membres de la communauté, qui trouve dans l'obligation islamique de la *zakat* sa principale légitimation. Il n'en est pas moins conforme à la rhétorique internationale de la lutte contre la pauvreté, ce qui n'a fait que rehausser son intérêt aux yeux des autorités. Les bailleurs de fonds valorisent en effet la posture volontariste du régime et sa prétention à pallier les méfaits de la libéralisation et à en alléger les coûts sociaux en mettant en place des mesures en faveur des catégories les plus pauvres. La force du FSN est de réussir une sorte de « réinvention de la tradition » homologuée par les institutions internationales. Toutefois, ce succès cache mal les desseins politiques d'un tel projet, révélés par les techniques mêmes de collecte des « dons », de gestion du Fonds et d'allocation des aides. La solidarité contrainte et la collecte « forcée » s'accompagnent d'une gestion opaque des ressources réunies et de leur distribution hautement clientéliste. Le 26.26 s'inscrit ainsi à l'interface de plusieurs champs d'action étatique : social, d'abord, car il permet de contourner les restrictions des bailleurs de fonds en matière de dépenses budgétaires (restrictions qui pourraient mettre en péril l'interventionnisme massif de l'Etat), autorise la perpétuation de la « culture politique du danger » qui sous-tend le « pacte de sécurité » analysé plus haut en établissant un lien mécanique entre pauvreté et islamisme, et, en exerçant une pression sur le monde des affaires, se retrouve au centre d'arrangements qui prennent souvent la forme de transgressions acceptées des règles officielles ; politique enfin, à travers « la capacité de récupération, de contrôle et d'appropriation de l'aide sociale et, de façon plus générale, des pratiques évergétiques ; révélateur de la “privatisation de l'Etat” dans la mesure où le caractère obligatoire du versement et l'absence de tout contrôle par des instances publiques permettent d'interpréter le 26.26 comme une fiscalité privée¹⁰⁵ ».

La logique politique qui sous-tend le FSN se révèle donc assez complexe. L'objectif de réduction des inégalités sociales et régionales entre régions côtières aisées et régions pauvres de l'intérieur du pays a été expressément considéré comme secondaire par les autorités¹⁰⁶. Le FSN traduit plutôt la réaffirmation du rôle de l'Etat et de son action en période de libéralisation,

¹⁰⁵ B. Hibou, *La Force de l'obéissance...*, *op. cit.*, p. 239. Béatrice Hibou parle de « fiscalité privée » pour qualifier une situation où le don est obligatoire et dûment répertorié – tel l'impôt – mais n'est pas enregistré dans le budget national et où le compte 26.26 appartient au président de la République en personne. Voir B. Hibou, « De la privatisation des économies à la privatisation des Etats », in B. Hibou (dir.), *La Privatisation des Etats*, Paris, Karthala, pp. 25-26.

¹⁰⁶ Le journal *La Presse* a écrit le 9 décembre 1994 que « le but n'est pas tant d'atténuer les inégalités sociales que de jeter les bases d'une société jalouse de son indivisibilité et dont la force première est son agrégation sans faille ».

présentée partout comme un facteur d'affaiblissement des leviers d'intervention publique. Cette stratégie des fonds qui permet de perpétuer l'étatisme tunisien tout en contrôlant la population et en disciplinant la société s'est d'ailleurs renforcée avec la création, quelques années plus tard, du « 21.21 » (le Fonds national pour l'emploi). Par ailleurs, la théâtralisation rendue possible par une telle politique constitue un enjeu de taille. Alors que la pauvreté existe dans toutes les régions, y compris en ville, le 26.26 la circonscrit aux régions du Nord-Ouest et du Centre pour mieux mettre en valeur l'action volontariste de l'Etat. L'électrification de « zones d'ombre », l'acheminement de l'eau potable, l'offre de machines à coudre, images largement diffusées par les spots publicitaires à la gloire du projet présidentiel, ne traduisent en rien l'« éradication » effective de la pauvreté. Les emplois tardent à être créés dans ces secteurs et l'exode rural continue à y être la seule alternative¹⁰⁷. Ces régions largement appauvries depuis l'époque bourguibienne par la politique de collectivisation et l'administration des prix agricoles constituent le terrain d'action privilégié de l'Etat tunisien depuis l'arrivée au pouvoir de Ben Ali, il y a maintenant vingt ans. Cette politique n'est cependant pas nouvelle et s'inspire de la « dégourbification » entamée par Bourguiba. Il est néanmoins certain que les conséquences du 26.26, en tant que technique de pouvoir, dépassent le périmètre de pauvreté pour s'exercer dans la Tunisie « développée ». Preuve supplémentaire que les « zones d'ombre » ne sont pas forcément celles qu'évoque l'Etat dans son discours officiel, et que la théâtralisation de la politique sociale constitue, en période libérale, une modalité du maintien de la présence étatique sur le terrain du social.

Développement des inégalités sociales

Bien que des niveaux de croissance relativement élevés aient été atteints tout au long de la décennie 1990, le niveau d'activité a été incapable de résorber le chômage. La stratégie de développement adoptée depuis la crise de 1986-1987 a été largement soutenue par la précarisation du travail, favorisée par l'augmentation de la main-d'œuvre féminine et les pressions continues exercées sur les salaires. En l'absence de statistiques fiables, les études sur l'évolution des inégalités sociales s'appuyant sur des découpages de la population par quintile sont inexistantes. Toutefois, plusieurs études s'accordent pour montrer que la croissance réalisée durant cette période dissimule une baisse du niveau de vie et du pouvoir d'achat des salariés, ainsi que le développement de l'emploi précaire et l'augmentation du recours au secteur informel comme stratégie de compensation et de survie. On estime ce secteur à 35 % du total de

¹⁰⁷ On estime le nombre d'emplois créés par le FSN depuis sa création à 17 500, ce qui est très peu quand on sait que chaque année le nombre de diplômés faisant leur entrée sur le marché du travail s'élève à 40 000.

l’emploi urbain, la moitié environ de celui-ci étant composé de rémunérations très inférieures au salaire minimum¹⁰⁸.

Dans son analyse du modèle de développement tunisien, Jacques Ould Aoudia relève qu’« un élément singulier de la stratégie de développement tunisienne a été son caractère “*pro-poor*” du fait notamment de politiques sociales menées sur une longue période. Contrairement aux politiques suivies par nombre de PVD, les autorités tunisiennes ont renforcé pendant le Programme d’ajustement structurel (1986-1989) les mesures en direction des pauvres, ce qui a permis le prolongement de la baisse du taux de pauvreté ainsi que celle des inégalités, favorisant ainsi une bonne acceptation par la société de la stratégie de développement ». Il nous semble que cette analyse gagnerait à être nuancée, car Jacques Ould Aoudia prend comme critère de mesure la pauvreté monétaire (soit un revenu monétaire inférieur à 2 dollars par jour) et étend le raisonnement des revenus monétaires disponibles à la réduction des inégalités. Ce choix nous paraît hasardeux. Il est indéniable que les politiques sociales volontaristes menées depuis l’indépendance ont considérablement réduit la pauvreté et contribué à éléver le niveau de vie des populations les plus pauvres, grâce notamment aux investissements réalisés dans les domaines de la santé, de l’éducation, de la couverture sociale et de l’emploi. Mais cette politique est avant tout celle des années 1960 et 1970, et l’adoption d’une stratégie libérale conforme aux normes internationales est venue, contrairement à ce qu’affirme l’auteur, stopper cet effort. Les inégalités sociales ont indéniablement augmenté durant les vingt dernières années du fait de la précarisation du monde du travail et de la baisse tendancielle des salaires, du fait également de l’inefficacité accrue de la politique de protection sociale, incapable d’étendre son intervention aux catégories sociales à faibles revenus, aux temps partiels, aux travailleurs de l’informel ou aux chômeurs.

Dans son étude sur la protection sociale en Tunisie, Blandine Destremau met en évidence cette relation entre politique de sécurité sociale et politique salariale, suggérant que, si la protection sociale a pu se généraliser dans les années 1970, c’est grâce au développement du salariat et à sa capacité à organiser la collecte des contributions et à étendre la couverture sociale.

Or, on observe aujourd’hui un réel reflux de cette politique de sécurité sociale, liée à l’incapacité du régime à s’adresser aux non-salariés, catégorie en pleine explosion. Nonobstant les statistiques officielles faisant état d’une amélioration du salaire moyen entre 1970 et 2000 et d’une augmentation du pouvoir d’achat à un taux annuel moyen de 4,9 %, des études

¹⁰⁸ Voir B. Destremau, « La protection sociale en Tunisie. Nature et cohérence de l’intervention publique », colloque international *Etat et régulation sociale*, Paris, CES-Matisse, septembre 2006. Et H. Handoussa et Z. Tzannatos (eds), *Employment Creation and Social Protection in the Middle East and North Africa*, Economic Research Forum Edition, American University in Cairo Press, Cairo, New York, 2002.

indépendantes ont montré que ces évolutions n'avaient pas empêché une paupérisation des salariés du fait de l'évolution des salaires réels, nettement moins favorable que celle des revenus non salariaux¹⁰⁹.

« Le salaire moyen réel s'est détérioré de plus de 15 % au cours des années 1980, celles de l'ajustement structurel, pour retrouver une appréciation réelle de l'ordre de 1,6 % par an au cours de la décennie 1990. Les revenus non salariaux, quant à eux, continuaient leur progression. Pour les Nations unies (2003), les travailleurs ont supporté en grande partie le coût de l'ajustement : le programme d'ajustement structurel comportait en effet une mesure visant à modérer la progression des salaires en la ramenant à 1 % par an, et de fait le freinage de la progression des rémunérations a été plus fort que prévu. En outre, les travailleurs n'ont pas pleinement profité de la croissance et de l'amélioration générale des niveaux de revenus enregistrée au cours de la décennie 1990-2000 : l'on constate un déphasage entre l'amélioration des conditions de vie dans le pays et les conditions de rémunération des salariés, surtout les plus faibles d'entre eux : les salaires réels évoluent à un rythme très inférieur à celui du PIB/tête. Entre 1970 et 1995, la productivité par travailleur augmente de 1,6 % par an en moyenne, le coût unitaire du travail diminue de 0,4 %, et la part des salaires dans la valeur ajoutée baisse de 1,2 % par an. De près de 44 % au cours des années 1960, la part des revenus salariaux avant impôt dans le PIB passe à moins de 33 % en 1981, et à environ 29 % en 1991¹¹⁰. »

On peut donc dire, avec Blandine Destremau, que la couverture sociale a pour principale fonction de compenser la paupérisation des salariés, non de protéger l'ensemble de la population. La protection sociale actuelle est avant tout une mesure compensatoire dans un contexte de déstabilisation d'un salariat constitué dans les années 1970 ; elle n'a pas pour ambition de s'étendre à d'autres catégories, notamment aux populations les plus vulnérables, en nombre pourtant croissant.

Les inégalités sociales se manifestent également à travers l'inégale pression fiscale à laquelle les salariés sont soumis. Cette pression a augmenté plus vite que celle touchant les revenus non salariaux ; elle a connu en outre une croissance plus rapide que celle du niveau moyen des salaires.

« L'impôt acquitté par les salariés sur leurs revenus nets est, à la fin des années 1980, de sept fois supérieur en pourcentage à celui payé par les entrepreneurs. L'impôt direct renforce donc la paupérisation relative des années 1970 et la paupérisation absolue de la période de l'ajustement.

¹⁰⁹ Voir B. Destremau, « La protection sociale en Tunisie... », art. cité, et A. Guelmami, *La Politique sociale en Tunisie de 1881 à nos jours*, Paris, L'Harmattan, 1996.

¹¹⁰ B. Destremau, « La protection sociale en Tunisie... », art. cité, p. 12.

Et il ne fait que renforcer la tendance divergente de la part respective des salaires et des revenus non salariaux dans le PIB¹¹¹. »

On comprend mieux pourquoi la couverture sociale est aujourd’hui pensée comme une manière de compenser ces évolutions négatives. Les inégalités n’ont cessé d’augmenter depuis les années 1980 ; elles se sont même aggravées depuis la crise de 1986-1987. La théâtralisation des politiques sociales vise sûrement en partie à montrer l’Etat en action. Après la politique des Fonds, le développement récent du microcrédit en est l’expression la plus frappante. Même si de telles actions compensent partiellement la baisse tendancielle des niveaux de vie de la majorité de la population, l’aggravation des inégalités est patente. Perçue comme telle, elle remet en cause l’objectif de « stabilité ».

MODES DE GESTION DES BLOCAGES : LA GESTION DE LA REVERSIBILITE

La trajectoire de développement de la Tunisie se trouve confrontée à des blocages qui risquent de remettre en cause les fondements mêmes de son économie politique. A défaut de les questionner, les autorités tunisiennes, soucieuses de « stabilité » politique et sociale, ont cherché à gérer ces difficultés en faisant valoir le discours sur le « bon élève » économique et en l’associant à un autre discours, celui du « bon payeur », afin d’avoir accès à des financements extérieurs. Elles ont également opté pour des politiques publiques et des stratégies plus hétérodoxes, ne renonçant ni à certaines formes de protectionnisme ni à un interventionnisme certain. C’est dans ce cadre qu’il faut comprendre aussi le développement des activités marchandes informelles et la reconfiguration de l’engagement social en fonction des nouvelles contraintes financières.

Dans cette troisième partie, nous allons montrer comment ces modes de gestion des blocages ont échoué à créer les conditions d’une dynamique économique d’émergence et se sont accompagnés d’une certaine « privatisation de l’Etat », du moins dans le secteur des activités informelles.

¹¹¹ *Ibid.*

Le « bon élève économique » et l'appropriation renouvelée des paradigmes internationaux

Le besoin de financements en devises a historiquement marqué l'économie politique de la Tunisie. L'économie d'endettement et le maintien d'un niveau de croissance capable de contenir les tensions sociales doivent être financés de façon à consolider les arrangements sociopolitiques fondateurs du régime. Dès lors, l'un des enjeux pour la Tunisie a été de faire valoir sa performance en termes de solvabilité et de s'appuyer sur l'image du « bon élève » économique pour entretenir la croyance dans l'émergence du pays.

Besoin en capitaux étrangers : talon d'Achille de l'économie tunisienne

La faiblesse majeure de l'économie tunisienne réside sans doute dans sa dépendance à l'égard des financements en devises. En 2002 et 2003, les niveaux alarmistes des réserves en devises ont révélé cette fragilité. Malgré des agrégats économiques relativement stables, la faiblesse des réserves en devises – qui arrivaient à peine à couvrir deux mois d'importations – a remis en cause la solidité de l'économie tunisienne et trahi sa vulnérabilité et son besoin incessant de financements en devises. La stabilisation macroéconomique réalisée depuis la crise de 1986-1987 n'a pas réussi à agir sur la structure productive du pays, ses besoins en ressources se développant progressivement sans que ses ressources en devises n'augmentent en proportion. Les revenus de l'activité d'exportation et les recettes du tourisme se sont montrés incapables de combler le besoin en financements extérieurs. Le recours à des dons et à des prêts à taux préférentiels de la part des bailleurs de fonds et à des emprunts sur les marchés mondiaux est alors apparu comme la seule solution possible.

Ce besoin en financements extérieurs explique largement l'endettement de la Tunisie. Les taux d'endettement y ont historiquement été élevés, aussi bien à l'époque du développement planifié que depuis l'*infitah* et la libéralisation à la tunisienne. L'endettement a atteint des niveaux particulièrement élevés ces dernières années¹¹². Aux yeux des bailleurs de fonds, cette situation ne comporte pas de risques majeurs étant donné la prudence de la gestion de la dette et la faiblesse des taux d'intérêt. Ainsi, la charge d'intérêt est estimée à 3,5 % du PIB au maximum sur le long terme, niveau que les bailleurs de fonds jugent relativement maîtrisable au regard des performances de l'économie tunisienne. De même, l'engagement historique et sans cesse

¹¹² La dette a atteint son niveau le plus élevé en 1995 avec plus de 62 % du PIB, et, malgré une diminution relative de celle-ci dans les années suivantes, notamment à 56,7 % en 1998, elle a augmenté de nouveau pour atteindre 61 % en 2002. Le niveau de la dette a baissé en 2005 pour se fixer à 59 % du PIB et a continué sa baisse l'année suivante pour atteindre 53,6 % du PIB en 2006 à la suite de la vente de 35 % du capital de Tunisie Télécom – correspondant à 1,8 milliard d'euros, ce qui équivaut à 7,6 % du PIB –, dont les deux tiers ont été affectés au remboursement de la dette extérieure.

renouvelé des autorités tunisiennes à rembourser la dette aux échéances fixées constitue une excellente garantie pour les bailleurs de fonds, qui apprécient d'autant plus cette détermination qu'elle ne cesse d'être réactualisée. Ainsi, ce sont aujourd'hui les recettes de privatisation qui assurent une part importante du remboursement de la dette.

La Tunisie a trouvé dans la communauté internationale un allié de taille. Les institutions internationales et les marchés financiers globalisés n'hésitent pas à financer son économie, et même à classer parfois le pays dans la catégorie « émergent ». Cette dénomination ne doit pas tromper. Elle est avant tout une classification financière, qui traduit la faiblesse des risques de non-remboursement et la qualité de la signature tunisienne sur la scène internationale. Si l'on reste sur le plan financier, cette appréciation dépasse incontestablement le niveau discursif pour se transformer en une véritable anticipation autoréalisatrice : la Tunisie a effectivement accès très facilement aux marchés internationaux à des taux avantageux ; les bailleurs de fonds sont prêts à lui renouveler des prêts. L'image de la Tunisie « bon élève financier » déteint par le jeu des financements reçus en celle d'un « bon élève économique ». Etre un « bon payeur » permet à la Tunisie de consolider, auprès des bailleurs de fonds, l'image d'une économie performante qui réussit à rembourser ses emprunts et, ce faisant, à entretenir le cycle de la dette.

Cette crédibilité internationale de la Tunisie associée à l'image d'un Etat volontariste et moderniste elle aussi prégnante constitue aux yeux des bailleurs de fonds un atout majeur autorisant le pays à bénéficier d'aides et à postuler à de nouvelles lignes de crédits.

« La Tunisie est au premier rang de l'aide publique au développement française avec l'éligibilité à tous les instruments de la coopération bilatérale, ainsi qu'aux interventions de l'AFD et à la “réserve pays émergents”. Elle reçoit 14 % du total des engagements MEDA bien que sa population ne représente que 4 % de la population totale des pays tiers méditerranéens¹¹³. »

En outre, son statut d'« élève modèle » au sein du groupe des pays en voie de développement lui permet de postuler à d'autres sources de financement, tels ceux octroyés par la Banque africaine de développement (BAD). La Tunisie constitue ainsi le principal portefeuille de cette institution malgré son niveau de développement considérablement plus élevé que les autres pays du continent et la spécialisation de la BAD dans le financement des infrastructures.

Certains, mais pas tous, franchissent le pas et considèrent que la Tunisie peut désormais être considérée comme un pays émergent. Mais cette appréciation est le plus souvent dictée par

¹¹³ B. Hibou, *La Force de l'obéissance...*, op. cit., p. 67.

des raisons politiques. Celles-ci prennent en compte le contexte régional plutôt que les critères internationaux qui dictent la définition de l'émergence au niveau global.

Car, en réalité, les besoins importants de la Tunisie en financements extérieurs et le niveau élevé de sa dette s'expliquent moins par le financement des plans de développement et des objectifs économiques du pays que par la consolidation d'une économie politique centrée sur la « stabilité » et soucieuse de perpétuer le « pacte de sécurité ». Historiquement, en Tunisie, le niveau élevé de l'investissement public a été la locomotive du développement, compte tenu de la faiblesse du secteur privé et du poids du rapatriement des bénéfices du secteur offshore. La rigueur budgétaire poursuivie depuis l'adoption de l'ajustement structurel et les tensions sociales observées ces dernières années, liées à la montée du chômage et à la baisse du niveau de vie d'une grande partie de la population, ont incité les autorités à utiliser ces sources de financement non pour accroître la productivité et la compétitivité de certains secteurs à haut potentiel ou pour poursuivre l'effort d'investissement public, mais pour entretenir les moyens d'intervention étatique et assurer le fonctionnement du « pacte de sécurité », et notamment une certaine « stabilité » sociale. La Tunisie se doit de gérer l'augmentation de sa dépendance aux financements extérieurs dans un contexte de rigueur budgétaire et de tensions sociales, tout en veillant à consolider son image de « bon payeur », gage de solvabilité et de crédibilité indispensable à l'obtention renouvelée de financements à coûts réduits. La comparaison entre les niveaux d'endettement de la Tunisie et d'autres pays notés BBB par les agences de notation en 2002 suggère le caractère pour le moins délicat de la situation tunisienne : à niveau de développement comparable, l'endettement du pays est nettement supérieur à celui de ses concurrents (la dette pour ce groupe est en moyenne de 48 %, alors que la dette tunisienne s'élève à 61 %). Les dernières mesures – qui ont décidé d'affecter la majeure partie des revenus de la privatisation de l'opérateur téléphonique public à la baisse du niveau de la dette – traduisent ce souci d'entretenir un accès privilégié aux financements extérieurs et de garder, voire améliorer, leur notation financière.

En Tunisie, le besoin d'attirer les IDE et d'accéder à des financements extérieurs a croisé ces dernières années le désir de plusieurs investisseurs originaires des pays du Golfe de placer les ressources issues de la hausse du prix des hydrocarbures. Plusieurs groupes émiratis ont notamment investi en Tunisie, dans les télécoms (acquisition des 35 % de Tunisie Télécom) ainsi que dans l'immobilier et le tourisme. Le projet de la société Sama Dubaï, appartenant à Dubaï Holding, de construire une ville nouvelle sur les berges du lac au nord de Tunis (investissement évalué à 14 milliards de dollars) a incité les autorités tunisiennes, pourtant connues pour leur nationalisme économique, à céder à ce groupe des terrains au dinar

symbolique, au prétexte qu'ils étaient jugés difficilement exploitables, et à réviser les conditions légales d'accès des étrangers à la propriété¹¹⁴. Les émiratis ont également annoncé le lancement de plusieurs autres projets immobiliers et touristiques, ainsi que des prises de participation dans des sociétés tunisiennes de plusieurs milliards de dollars. Ces investissements entretiennent une certaine euphorie et parfois l'illusion de l'émergence.

Il importe cependant de nuancer ce propos en observant les raisons de ces choix. L'amélioration des conditions d'accès de la Tunisie aux financements extérieurs guide en grande partie les choix de politique économique. En l'absence d'un secteur privé intérieur dynamique et en présence d'un secteur offshore à faible valeur ajoutée et hautement dépendant des évolutions économiques en Europe, les investissements réalisés par les émiratis sont considérés comme des potentiels de dynamisme, d'amélioration de l'image économique du pays. Surtout, pour les autorités tunisiennes, ils ne remettent pas en cause les arrangements sociopolitiques qui caractérisent les modes de gouvernement en Tunisie. Le choix des partenaires et des investisseurs en fonction de leur latitude à s'accommoder de ce complexe politico-économique est caractéristique de la stratégie tunisienne en matière d'investissement et de privatisation¹¹⁵.

Production du discours économique et valorisation de la solvabilité

Le discours économique tunisien a toujours eu tendance à minimiser cette dépendance financière. Les autorités ont centré leur rhétorique – c'est de bonne guerre – sur le « miracle économique » ou le « modèle tunisien » et sur la capacité à allier réformes jugées nécessaires par les bailleurs de fonds et préservation d'équilibres sociaux internes. Pour les bailleurs de fonds, la situation financière de la Tunisie, jugée tendue, est « justement » compensée par un volontarisme étatique qui veille à la stabilité politique et économique, qui n'hésite pas à s'engager sur le terrain social et à mettre en œuvre une politique graduelle d'ouverture de l'économie. Bien qu'il se situe aux antipodes du discours libéral prôné par les bailleurs de fonds, l'engagement des autorités tunisiennes est apprécié par ces derniers, qui y voient la preuve d'un Etat sachant mener des réformes, optimiser la gestion des fonds empruntés et mettre en œuvre des politiques économiques réfléchies.

¹¹⁴ Ces informations sont tirées de la presse tunisienne de 2007.

¹¹⁵ Le choix des investisseurs portugais en faveur de la cession des cimenteries obéit à cette logique d'arrangement et d'accommodement au complexe politico-économique en place, de même pour la société Orascom, bénéficiaire de la seconde licence de téléphonie mobile. Voir B. Hibou, *La Force de l'obéissance...*, op. cit., chapitre 9.

« Les donateurs valorisent un pays “où il existe des politiques économiques” et une technocratie structurée et sensibilisée au vocabulaire et à la grammaire de la communauté internationale. En dépit de leur discours sur le retrait de l’Etat, les bailleurs de fonds sont sensibles à cette réconciliation entre réformes économiques libérales et interventionnisme étatique, qu’expliquent à la fois le pragmatisme des donateurs et le fonctionnement des institutions : ce sont des bureaucraties lourdes qui mettent elles-mêmes en avant le rôle des politiques économiques, fussent-elles libérales, et qui ne peuvent traiter le plus souvent qu’avec des Etats¹¹⁶. »

La capacité d’adopter un discours moderne et technique fait partie de la construction du « modèle tunisien » par des technocrates « éclairés » qui partagent les mêmes visions du monde que les bailleurs de fonds, même s’ils tiennent à garder une marge de manœuvre dans la mise en place de réformes. Les affinités de pensée permettent d’aller au-delà de la simple appropriation des discours pour renforcer les liens entre les élites locales et internationales, en inscrivant leurs actions respectives dans le cadre d’un même projet global en dépit des divergences conjoncturelles. Besoin de financements extérieurs ne veut pas dire alignment en tout point sur les positions des bailleurs de fonds : la capacité de s’opposer et de porter la contradiction contribue d’ailleurs à renforcer la perception, chez les responsables internationaux, que les élites tunisiennes « maîtrisent leur sujet », même si cela passe par certaines confrontations, du moment que l’acceptation, le refus, et la négociation des réformes empruntent un langage « légitime » reflétant des affinités de pensée. L’appropriation tunisienne du langage de la communauté internationale constitue une modalité essentielle de sa stratégie d’extraversion : les autorités tunisiennes ont su construire un discours qui emprunte – même si c’est pour les détourner ensuite – les concepts, méthodes et techniques à la communauté des bailleurs de fonds. Cette tendance est historique et traduit la capacité des autorités tunisiennes à s’adapter aux changements des paradigmes internationaux et des idéologies en vogue dans la communauté internationale. Dans les années 1960, la « voie socialiste » de développement fut érigée en modèle. Les années 1970 correspondaient au choix de l’ouverture économique et de l’initiative privée. Désormais, le discours tunisien fait la part belle à la « libéralisation », à la « bonne gouvernance », à une meilleure « insertion dans la globalisation » et à l’émergence.

« Ils [les responsables tunisiens] savent habiller les décisions internes, prises sur des motifs politiques ou sécuritaires, parfois inavouables, des atours dessinés par les bureaucraties internationales : le “26.26” est ainsi présenté comme un exemple de “filet social” qui refuse l’assistanat et promeut la solidarité responsabilisante ; la Banque tunisienne de solidarité a été

¹¹⁶ B. Hibou, « Les marges de manœuvre d’un “bon élève” économique... », art. cité, p. 12.

tour à tour présentée comme une “banque des pauvres” qui offre du microcrédit sur le modèle de la Grameen Bank ou comme une forme de “revenu minimum d’insertion” permettant de promouvoir des “petits boulots” ; la politique sociale se fait au nom du “développement humain durable”¹¹⁷. »

Conscientes que l'accès aux crédits et le remboursement de ceux-ci déterminent largement l'amélioration des capacités d'endettement par le déclenchement d'un cercle vertueux de la dette, les autorités tunisiennes n'hésitent pas à vanter leur capacité à s'endetter, à rembourser en temps et en heure, à bénéficier des aides financières internationales, améliorant ainsi leur crédibilité et leur image de bon gestionnaire et d'excellent payeur. S'opère alors un glissement dans le discours gouvernemental : il est désormais moins centré sur le développement que sur cette capacité à obtenir des financements extérieurs. L'endettement, initialement pensé comme le moyen de lancer une dynamique d'émergence, devient un objectif en soi, un indicateur de réussite économique. Cet éloge du « bon payeur » recoupe le désir des bailleurs de fonds d'améliorer leur taux de décaissement. En effet, la Tunisie est le pays dont le taux d'absorption des financements extérieurs est le plus élevé de la région MENA (Moyen-Orient et Afrique du Nord). De même, la « stabilité » politique, l'absence de tensions sociales et de crises majeures constituent un argument de taille dans le discours économique tunisien adressé aux financiers internationaux. Le consensus qui réunit les différents acteurs économiques derrière un Etat fort reflète non seulement l'harmonie et l'absence de conflit, mais aussi un engagement collectif de toute la communauté pour le progrès par le biais d'une gestion pacifiée des divergences et des tensions sociales. Ainsi, loin d'être de simples interlocuteurs, les bailleurs de fonds participent à la création du discours sur le « modèle tunisien ». Ce discours repose sur une communauté d'intérêts entre un « bon payeur » – qui a besoin de ressources extérieures – et des bailleurs de fonds en mal de décaissement. C'est lui qui permet d'évoquer le statut de pays émergent. Celui-ci prend alors la forme d'une fiction co-construite par les autorités politiques tunisiennes et certains acteurs internationaux aux objectifs non moins politiques.

Depuis quelques années, on observe un changement de la stratégie de communication des autorités tunisiennes en matière de gestion de la dette et de la solvabilité du pays. Désormais, le discours s'adresse davantage aux marchés financiers et aux agences financières de notation qu'aux bailleurs de fonds, d'une part, et qu'aux entrepreneurs et investisseurs des pays partenaires, notamment européens, de l'autre. Ce redéploiement de la communication tunisienne traduit un changement progressif dans la composition de la dette. Depuis 1997, date

¹¹⁷ B. Hibou, *La Force de l'obéissance...*, op. cit, p. 230.

de la première émission d'emprunt obligataire sur le marché japonais Samouraï, on assiste à une hausse continue de la part de la dette contractée sur les marchés internationaux de capitaux. Les fonds levés sur ces marchés servent largement à rembourser des dettes contractées, à des conditions jugées désavantageuses, auprès des institutions internationales, notamment la Banque mondiale et la BAD¹¹⁸. La diversification progressive de la composition des bailleurs de fonds – de moins en moins d'institutions internationales et de plus en plus de marchés – s'est logiquement accompagnée d'un changement de stratégie des pouvoirs publics tunisiens, qui mettent désormais davantage l'accent sur la solvabilité et les atouts d'un pays émergent, moderne, économiquement et politiquement stable et soucieux du social¹¹⁹. Les réactions vives suscitées dans la communauté des affaires comme au sein du régime par la publication d'une mauvaise notation par une agence financière traduisent cette sensibilité accrue à l'égard ces organismes privés. Ils reflètent le développement, ces dernières années, de la communication « financière » aux dépens de la communication « institutionnelle » qui avait fait l'objet, dans les années 1990, de toutes les attentions des autorités étatiques¹²⁰.

Pour autant, ce redéploiement pragmatique n'est pas synonyme de rupture. Les agences de notation adoptent souvent les mêmes critères d'appréciation que les institutions internationales et participent ainsi à la consolidation de l'image du « bon élève » économique. Les difficultés du système financier ne sont prises en compte que si elles influencent les transferts de devises vers les créanciers extérieurs. Ce recentrage de la communication financière oriente l'intérêt des marchés internationaux sur l'appréciation du risque souverain, à savoir la capacité de la Tunisie à rembourser ses dettes. L'appréciation du « modèle tunisien » est toujours définie par des critères techniques qui écartent toute analyse critique de l'économie politique du pays. La récente appréciation, par une agence financière japonaise, du risque souverain de la Tunisie, passant de la note « BBB+ » à celle de « A- avec une perspective

¹¹⁸ Ainsi, « en 2007, la Tunisie a émis avec succès, sur le marché domestique japonais Samouraï, un emprunt obligataire de 320 millions de dinars (1^{er} août 2007). Cet emprunt va servir à rembourser, en partie, une dette contractée auprès de la Banque africaine de développement (BAD) à des conditions onéreuses ». Voir « La Tunisie se désendette mais à quel prix ? », 6 octobre 2007 : www.webmanagercenter.com

¹¹⁹ Le net recul de la proportion de la dette contractée dans le cadre d'accords bilatéraux (30,5 % du total de la dette en 2005), souvent à des conditions avantageuses, explique largement la hausse considérable de la part de la dette contractée, depuis la mise en place du PAS auprès des institutions internationales (38,2 % du total en 2005). Cette augmentation est doublée par une tendance encore plus importante, bien que récente, à l'accès aux marchés internationaux de capitaux pour obtenir des financements à moyen et long terme (quinze ans en moyenne) et qui représente, en 2005, 31,3 % du total de la dette extérieure.

¹²⁰ Ce fut le cas lors de la publication, en septembre 2007, du classement de *Doing Business 2008* qui range la Tunisie à la 88^e place des pays caractérisés pour les facilités d'y faire des affaires. La Tunisie a été classée parmi les pays n'ayant pas réalisé les réformes nécessaires pour améliorer le climat d'investissement, loin derrière la Turquie, l'Egypte, ou même le Ghana. Les autorités tunisiennes ont contre-attaqué en affichant le classement d'une autre agence, WEF, sur la compétitivité de l'économie tunisienne qui la place à la 25^e place mondiale et à la première place africaine.

stable », fournit un exemple des similitudes des critères d'évaluation utilisées par ces agences avec celles adoptés par les institutions internationales :

« La Tunisie a réalisé des progrès considérables dans sa transition à une économie de marché entamée depuis 1990, résultat de l'assouplissement du contrôle des prix, des réductions des tarifs, de la privatisation bancaire et d'autres mesures. En même temps, le pays a mis à niveau les industries par la promotion des secteurs porteurs tels que les technologies de l'information (TIC) et a réalisé un taux élevé de croissance stable. La dette extérieure est essentiellement composée des crédits à long et moyen terme, et compte tenu du rythme graduel imprimé par les autorités tunisiennes pour la libéralisation du compte de capital, le risque de liquidité externe est minime. Bien que la Tunisie ait été confrontée à l'envolée des prix pétroliers et à une concurrence acerbe pour les exportations textiles, les déficits budgétaires et courants demeurent limités et la dette publique continue à baisser. L'enseignement obligatoire et les transferts sociaux bénéficient à la majorité de la population, la stabilité sociale est ainsi excellente et la gestion de la politique économique et sociale est de qualité pour une économie émergente. Avec l'afflux d'investissements en provenance principalement des pays du Golfe producteurs de pétrole dans les domaines de la prospection pétrolière, du tourisme et des services financiers, une croissance annuelle réelle de 5 à 6 % est prévue¹²¹. »

On dirait mot pour mot les analyses des bailleurs de fonds institutionnels. L'émergence de la Tunisie est ainsi appréciée par les financeurs privés et non institutionnels à travers le prisme des mêmes agrégats économiques et financiers que ceux des institutions internationales. Incontestablement, cette diversification des sources de financement améliore la capacité de négociation des autorités tunisiennes. La récente « altercation » entre les autorités tunisiennes et les experts de la Banque mondiale traduit parfaitement cette marge de manœuvre accrue et la capacité des élites tunisiennes à négocier, à s'opposer aux injonctions des bailleurs de fonds et à jouer des contraintes et de la multiplicité des sources de financement. À l'occasion des consultations organisées à Tunis en avril 2007, les experts de la Banque mondiale ont exprimé leurs réserves quant à la qualité de l'environnement des affaires en Tunisie, à la corruption et à la mauvaise gouvernance, responsables selon eux des blocages rencontrés récemment par l'économie tunisienne. Chose rare, ces experts se sont aventurés à parler de pots-de-vin dans l'octroi de marchés publics et de l'action prédatrice de certaines personnes influentes dans

¹²¹ L'agence de notation financière japonaise « Rating and Investment Information Inc (R&I) » dans un communiqué du 30 mars 2007. Voir l'article d'*African Manager*, « Tunisie : une meilleure notation que celle de DB ! », 1^{er} novembre 2007 : www.Africanmanager.com

l’entourage présidentiel¹²². Leurs interlocuteurs tunisiens ont récusé ces réserves et fait valoir une panoplie d’indicateurs attestant le classement de la Tunisie parmi les pays les mieux gérés. Les critiques de la Banque mondiale se devaient d’être énergiquement réfutées, parce qu’elles remettaient en cause l’existence d’une dynamique d’émergence et, par-delà, discrépitaient la fiction construite. En leur opposant des réalisations chiffrées, la réponse tunisienne tente de revenir à une évaluation purement technique¹²³ et suggère que les bailleurs de fonds partagent une vision étroite de l’immixtion du politique dans les affaires en termes de corruption, de clientélisme et de « mauvaise gouvernance », en ignorant les arrangements sociopolitiques qui sous-tendent l’imbrication du politique et de l’économique.

La contrebande « sous l'aile protectrice de l'Etat » : le Sud tunisien, « une enclave libyenne dans le territoire tunisien » ?

Face à la baisse du niveau de vie et à l’incapacité du modèle tunisien à créer des emplois, les autorités tunisiennes ont adopté une deuxième posture économique, parallèlement à la recherche de financements extérieurs. Celle-ci tourne le dos au modèle de développement légaliste traditionnel pour tolérer des activités marchandes informelles en progression croissante. Il ne s’agit pas à proprement parler d’une nouvelle stratégie, dans la mesure où l’informel a toujours existé et où l’Etat n’a pas fait le choix explicite et pensé de l’informalité. Nous nous trouvons plutôt en présence d’un redéploiement imprévu de l’Etat sur les marges de la légalité, né de la tentative de contenir les tensions sociales et les menaces sur le « pacte de sécurité ». Encore une fois, l’émergence semble bien sacrifiée au nom de la « stabilité » politique et sociale.

¹²² Comme il fallait s’y attendre, les responsables tunisiens ont récusé les dires de la Banque mondiale et ont contre-attaqué en disant « qu’un mauvais gouverneur ne peut pas se permettre de parler de bonne gouvernance », en référence au scandale de corruption qui a mis fin au mandat de Paul Wolfowitz à la tête de la Banque mondiale. Voir « Tunisie : corruption et gouvernance, objet d’une dure joute verbale avec la BM ! », *African Manager*, 29 octobre 2007. Cette réunion a eu lieu les 5 et 6 avril 2007 : www.Africanmanager.com

¹²³ Les séminaires organisés ces dernières années en Tunisie sur la « bonne gouvernance » n’ont été finalement qu’un moyen de « s’approprier » un discours en vogue car, de l’aveu même des responsables tunisiens, lors de ces réunions, la « bonne gouvernance » n’est pas une priorité en Tunisie : « La transparence est une priorité pour le gouvernement tunisien [...] nous n’avons pas besoin de tiers extérieurs pour nous inciter à la mettre en place. D’une perspective de gouvernance locale, le citoyen est la pierre angulaire du développement. Si nous nous penchons sur la question des citoyens au niveau élémentaire, la priorité est l’éducation et non la gouvernance, principe que le gouvernement tunisien a appliquée depuis 1956 ». Propos d’un responsable tunisien cités dans « Tunisie : corruption et gouvernance, objet d’une dure joute verbale avec la BM ! », *African Manager*, 29 octobre 2007 : www.Africanmanager.com

La politique économique dans le Sud tunisien : entre « laisser-faire » et « formation de l'Etat »

Le développement de la contrebande à la frontière tuniso-libyenne s'est accéléré à partir de la fin des années 1980 avec l'ouverture des frontières et la circulation de plus en plus aisée des personnes. Les liens tribaux unissant les populations vivant des deux côtés ont largement contribué à dynamiser les échanges transfrontaliers. La création de lieux de rencontre entre acheteurs et contrebandiers-vendeurs pour écouler les marchandises issues de cette activité s'est développée dans le Sud tunisien, donnant lieu à des marchés à ciel ouvert de tailles différentes, dont le plus important est celui de Benguerdane, à 35 kilomètres de Ras Jedir, le poste frontalier. La contrebande des hydrocarbures s'est également étendue, et de nombreux étals proposent des bidons d'essence de 5 litres en provenance de Libye à des prix imbattables en ces temps d'envolée des prix du pétrole : ils se vendent entre 30 % et 50 % moins cher que dans les stations d'essence officielles. Les marchandises objets de ce trafic écoulées sur le marché de Benguerdane couvrent aussi bien les équipements électroniques, l'habillement, les pièces de rechange mécaniques, les produits agroalimentaires, les produits cosmétiques, les ustensiles de cuisine, la tapisserie et même les pneus de fabrication japonaise ou tunisienne confectionnés par la STIP (Société tunisienne des industries pneumatiques). Ces pneus, tout comme certaines vêtements de marque, sont exportés en Libye puis réintroduits dans le pays et revendus aux Tunisiens à des prix très inférieurs à leur prix de vente tunisien grâce au jeu de la caisse de compensation libyenne. Cette différence de prix entre le nord et le sud de la Tunisie n'est pas sans susciter la colère des entrepreneurs travaillant dans ces secteurs, notamment dans l'industrie pneumatique, l'agroalimentaire et le textile-habillement.

Le souk de Benguerdane, baptisé par les autorités de la ville « marché maghrébin de Benguerdane », constitue le principal lieu d'écoulement de ces marchandises. Les biens sont exposés sur des étals à même le sol, dans des échoppes en taule ou, depuis quelques années, dans des boutiques en dur. Ce marché est largement toléré par la municipalité, qui n'hésite pas à percevoir des taxes sur chaque commerçant exposant des marchandises et même à louer des emplacements à des prix élevés. Toutefois, cette tolérance de la part des autorités contraste avec l'illégalité dans laquelle aussi bien l'espace du marché que les commerçants sont cantonnés. Les autorités maintiennent en effet le marché et les commerçants dans une situation de grande précarité, refusant notamment à ces derniers la fourniture d'électricité et les obligeant à utiliser des groupes électrogènes ou les batteries de leur voiture¹²⁴. Ce comportement traduit largement l'ambivalence du régime à l'égard de ce type de commerce. Tout en le tolérant et en profitant

¹²⁴ Enquête de terrain, 2007. Voir également *African Manager*, « Tunisie : on ferme bien l'œil au Sud ! », 16 juillet 2007 : www.Africanmanager.com

(à travers notamment la perception des taxes), il le maintient en dehors des règles officielles et protégées de l'économie légale, s'octroyant ainsi le droit d'incriminer tel entrepreneur ou d'interdire l'accès au marché à tel autre, au gré des conjonctures économiques et financières et des configurations politiques.

La contrebande à la frontière tuniso-libyenne n'est évidemment pas le seul fait de petits commerçants ; elle est aussi celui de groupes plus organisés, pour qui elle représente une source importante d'enrichissement et d'accumulation. Tel est notamment le cas du trafic de voitures et de matériel agricole lourd (moissonneuses-batteuses, huileries, engins, pompes, tracteurs, etc.).

« L'Etat libyen importe, en effet, des milliers d'unités de matériel agricole qu'il distribue aux exploitants agricoles à des prix largement subventionnés par le budget de l'Etat, dans le cadre de sa politique d'incitation du secteur agricole. Or, du côté tunisien de la frontière, ces engins coûtent quatre ou cinq fois plus cher. Cet écart énorme est à l'origine d'un trafic impressionnant. La chute de la valeur du dinar libyen, sur le marché parallèle, par rapport au dollar américain et au dinar tunisien a fait le reste¹²⁵. »

Ce type de trafic implique vraisemblablement des acteurs différents de ceux qui opèrent dans la contrebande de marchandises ou des biens de consommation. Pour que ces engins franchissent la frontière, il faut disposer de contacts haut placés ou bénéficier de la connivence des autorités douanières ; dans les deux cas, des réseaux puissants et très bien organisés veillent sur ce trafic. Leur pouvoir s'étend des deux côtés de la frontière et englobe plusieurs types d'activités : la contrebande proprement dite, la vente des marchandises entrées en contrebande à partir de dépôts et de marchés comme celui de Benguerdane, et le trafic des devises¹²⁶. Ce dernier est animé par des changeurs, qui tiennent de petites échoppes situées en grande partie dans l'artère principale de la ville de Benguerdane et procèdent aux opérations courantes de change. Ils sont toutefois contrôlés par des grossistes, qui fixent les taux en fonction des fluctuations du taux de change officiel et des conditions d'exercice de l'activité sur le terrain, et disposent d'énormes liquidités pour alimenter le marché. Ces réseaux contrôlent également le trafic d'or, des produits de luxe, du tabac, du matériel électronique de haute qualité, et se chargent d'écouler ces marchandises sur l'ensemble du territoire. Leur organisation est hiérarchisée, les « petites mains » en bas de l'échelle se chargeant du transport, de la vente, de l'écoulement des marchandises et de l'activité quotidienne sur le marché de change, tandis que les « responsables intermédiaires » gèrent des dépôts de stockage et de vente des produits de la

¹²⁵ H. Boubakri, « Echanges transfrontaliers et commerce parallèle aux frontières tuniso-libyennes », *Monde arabe Maghreb-Machrek*, n° 170, octobre- décembre 2000, p. 48.

¹²⁶ Enquête de terrain, 2007.

contrebande ainsi que plusieurs échoppes dans le souk de Benguerdane, tout en organisant l'approvisionnement en liquidités du marché des devises. Certains évoquent également de « grands responsables » travaillant dans les BTP, gérants d'entreprises brassant des centaines de milliers de dinars, opérant dans des activités tout à fait légales hors du champ de la contrebande mais utilisées, selon certains de nos interlocuteurs, à la fois comme écran et moyen de blanchiment de l'argent des activités illicites¹²⁷.

Ces activités informelles (trafic, contrebande, commerce parallèle...), très développées dans le sud de la Tunisie, ne sont pas circonscrites à cette région malgré les efforts des autorités pour endiguer leur avancée vers le nord. Les multiples contrôles policiers et douaniers qui se succèdent sur la route principale menant de Benguerdane à Sfax et plus encore vers le nord tentent d'empêcher l'installation de marchés ou de dépôts de contrebande. Ils s'emploient surtout à surveiller les quantités de marchandises transportées et destinées à être écoulées dans le Nord, ainsi que leur nature. Lors de notre terrain, les pneus, le tabac, le café et l'essence faisaient ainsi l'objet d'un contrôle particulier. Compte tenu de l'envolée des prix du pétrole, le trafic d'essence tente en effet de gagner d'autres régions du pays. Cependant, cette tendance est fortement réprimée et la tolérance des autorités pour de telles activités s'arrête à la petite ville de Skhira, au sud de Sfax. Cette ville constitue véritablement une « ligne de démarcation » : elle reflète incontestablement un changement de mode de gestion territorial de ces activités informelles, mais, plus généralement, elle suggère que les modes de gouvernement sont différentes au nord et au sud du pays.

Le « laisser-faire » prévalant dans le Sud tunisien contraste avec la répression, la surveillance et le contrôle étroits de ces activités dans le nord du pays. Certains parlent de pressions importantes de la part des entrepreneurs et de l'Utica (centrale patronale tunisienne) pour endiguer ces activités et empêcher leur progression vers le nord. Ce propos doit néanmoins être nuancé : la césure n'est pas si évidente et si marquée géographiquement. Le « laisser-faire » et la tolérance pour les activités marchandes informelles s'observent également au nord, même si leur visibilité y est moins grande. Si l'on n'y tolère pas l'apparition d'activités informelles dans l'espace public, on ferme les yeux sur les multiples transactions commerciales qui s'opèrent dans un cadre privé, par exemple la vente à domicile ou dans un garage privé, sans enseigne ni indication, faisant office de boutique. Dans le grand Tunis, notamment, plusieurs commerçants légaux utilisent ce « secteur » pour s'approvisionner. Des marchés tout à fait légaux comme celui de la rue Zarkoun, ou récemment légalisés comme le fameux marché Moncef Bey, sont constamment alimentés par des produits issus de la contrebande. La légalité

¹²⁷ Entretiens réalisés dans le cadre d'une enquête de terrain en 2007.

du statut de ces commerçants dissimule l'illégalité de certaines de leurs activités à la faveur de leur insertion, à un moment ou à un autre, dans des circuits commerciaux légaux. Dans le Sud tunisien, ces activités informelles ont explosé du fait de leur ancrage dans des structures sociales et familiales, notamment dans des relations tribales, de la présence d'une forte communauté libyenne anciennement installée dans le Sud tunisien et d'une main-d'œuvre tunisienne issue des régions frontalières partie travailler en Libye dans les années 1970. On trouve des traces de telles activités au XVIII^e siècle, et les routes empruntées aujourd'hui reprennent des routes antérieures aux frontières actuelles. Dans cette région, ces activités constituent depuis longtemps l'une des principales voies d'accumulation et de redistribution de richesse¹²⁸. Au nord, en revanche, l'exercice d'activités informelles est pratiqué sur initiative individuelle pour ce qui est du petit trafic, ou dans un cadre organisationnel plus institutionnalisé et aux relations avec le pouvoir politique plus évidentes pour ce qui est des grands trafics. Dans les deux cas, cette activité reste largement tributaire de la tolérance et du « laisser-faire » de l'Etat.

Le « laisser-faire » se mêle donc au dirigisme étatiste selon des modalités de contrôle différentes entre le nord et le sud du pays. L'intérêt de la notion de « formation de l'Etat » qu'ont introduite John Lonsdale et Bruce Berman consiste à donner aux agents autres que l'Etat droit de cité dans les processus étatiques et de restituer l'importance de leur rôle. Si la construction correspond à l'effort conscient de l'Etat pour se structurer et agir en tant que pouvoir, « la formation de l'Etat, en revanche, résulte de l'ensemble des stratégies des différents acteurs de la société qui, de façon plus ou moins consciente et plus ou moins concertée, créent ce pouvoir et le font fonctionner. Autrement dit, l'Etat n'est pas seulement construit et conçu délibérément de façon homogène, il est aussi et surtout le fruit d'une expérience, ancrée dans l'histoire, de tensions, et de compromis entre les différentes catégories d'acteurs de la société. C'est cette expérience qui, de façon largement inconsciente et hétérogène, forme l'Etat¹²⁹ ».

Ce détour théorique est important pour comprendre ce qu'est réellement la contrebande. Cette activité s'inscrit en effet dans un processus plus complexe que le « laisser-faire » consciemment consenti par les autorités pour dépolitiser la population ; elle est tolérée parce qu'elle permet de satisfaire les besoins économiques et financiers d'une partie de la population, qu'elle contribue à assurer la « stabilité » politique en évitant l'expression publique du mécontentement. Elle fait partie de la « formation » de l'économique en Tunisie. Les politiques publiques ne sont pas uniquement issues d'un processus réfléchi, décidé et unilatéralement mené par les gouvernants, même si leur but est d'accroître le niveau de vie de la population.

¹²⁸ D. Larguèche, *Territoire sans frontière : la contrebande et ses réseaux dans la régence de Tunis au XIX^e siècle*, Tunis, CPU, 2002.

¹²⁹ B. Hibou, *L'Afrique est-elle protectionniste ? Les chemins buissonniers de la libéralisation extérieure*, Paris, Karthala, 1996, pp. 94-95, citant et utilisant les travaux de Lonsdale et Berman.

Elles sont également formées « par le bas¹³⁰ ». En l'occurrence, ces activités informelles n'ont pas été « inventées », organisées et développées par les autorités ; elles ont bien plutôt été mises en place et investies par une population pour assurer sa survie. Mais leur acceptation traduit aussi l'expression de la priorité politique des décideurs tunisiens, qui est d'assurer avant tout la « stabilité » et de ne pas remettre en cause les fondements de l'économie politique du pays. Pour surmonter les blocages de l'économie tunisienne analysés plus haut, les autorités ont accepté et adopté ces tactiques de redéploiement sur l'illégal, qu'elles n'ont pas impulsées mais qui se sont imposées à elles. Le commerce informel n'est pas la panacée : il nuit aux producteurs tunisiens en leur faisant subir une « concurrence déloyale », et aux commerçants en alimentant un jeu sur les différentiels de prix, de politiques économiques et des contraintes politiques des deux côtés de la frontière. A défaut d'une stratégie économique capable de créer des emplois, d'améliorer la compétitivité et la productivité du tissu économique légal tunisien, les élites dirigeantes n'ont pas eu d'autre choix que de l'accepter. Dans ces conditions, la trajectoire tunisienne de développement prend une nouvelle direction, efficace politiquement à court terme, sans doute plus aléatoire et problématique en termes de développement économique et, à plus long terme, de modes de gouvernement.

Acteurs et réseaux de la contrebande : quand la « Tunisie développée » en profite

La contrebande est largement pratiquée par des populations habitant les régions frontalières. Leur parfaite connaissance de la région, des endroits isolés qui leur servent de « planques » et des dépôts ainsi que du désert leur permet d'esquiver les contrôles douaniers. Les membres de ces réseaux se partagent souvent les rôles entre « contrebandiers » chargés d'introduire les marchandises et de les stocker, et « commerçants » auxquels revient la charge de les écouler. Les dépôts de marchandises se multiplient à Ezzokra, une petite localité aux abords de Benguerdane. Ces dépôts, bâtis en dur, sont tenus par des grossistes qui approvisionnent les commerçants de la région ainsi que des clients-particuliers, des commerçants, des artisans ou des semi-grossistes venus des régions du nord du pays pour s'approvisionner. Les « petits entrepreneurs de l'informel¹³¹ » issus des différentes villes du Nord, du cap Bon et du Sahel entretiennent des relations commerciales avec ces « grossistes ». Malgré la fréquence des transactions, les ventes à crédit demeurent très rares et l'argent liquide

¹³⁰ En référence au « politique par le bas » de Jean-François Bayart.

¹³¹ Nous reprenons l'expression de Michel Péraldi dans M. Péraldi, *Cabas et containers : activités marchandes informelles et réseaux migrants transfrontaliers*, Paris, Maisonneuve & Larose, Maison méditerranéenne des sciences de l'homme, 2001, et M. Péraldi, « Aventuriers du nouveau capitalisme. Essai d'anthropologie de l'éthique mercantile », in F. Adelkhah et J.-F. Bayart (dir.), *Voyages du développement. Emigration, commerce, exil*, Paris, Karthala, 2007, pp. 73-113.

constitue le moyen de règlement privilégié. La précarité de ces activités se reflète également dans la nature des rapports commerciaux noués entre les grossistes, les commerçants et leurs clients, qu'ils soient particuliers ou « petits entrepreneurs de l'informel ». Les rapports marchands qui se créent sont ainsi *instantanés*, privilégiant l'immédiat, preuve de la précarité des statuts et de la vulnérabilité de ces activités. Celles-ci ne sont en effet pas seulement le fait de grossistes et de commerçants dont l'informel serait la principale occupation ; elles sont également investies par d'autres groupes sociaux, à titre exceptionnel, pour faire un « coup » ou pour arrondir les fins de mois. Agriculteurs, pasteurs, chômeurs, chauffeurs, étudiants et même instituteurs peuvent y participer occasionnellement, pour contrecarrer la baisse continue de leur pouvoir d'achat ou tout simplement survivre. Certains assurent le transport des marchandises au moyen de voitures utilitaires et de pick-up en traversant plusieurs fois par semaine ou par mois la frontière pour acheter des biens de toutes sortes, pour leur compte ou pour le compte de commerçants exerçant dans les souks un peu partout dans le pays, y compris dans le Nord.

La volonté affichée des autorités de circonscrire ces activités informelles marchandes dans le sud du pays n'a pas dissuadé un nombre croissant de catégories sociales heurtées par la libéralisation économique et les conditions de vie actuelles de faire leur entrée dans ce secteur. Dans plusieurs villes tunisiennes, des réseaux de petits entrepreneurs se sont constitués et écoulent les marchandises achetées sur les marchés du sud du pays. Ces réseaux sont généralement constitués par des chômeurs, des retraités, de jeunes déscolarisés qui sont devenus progressivement des « petits entrepreneurs de l'informel » et commercialisent ces produits à domicile ou dans les souks. Petits commerçants, petits fonctionnaires, femmes au foyer ainsi que salariés à faibles revenus s'adonnent à ces activités marchandes en revendant plus cher des biens acquis à bas prix sur le marché de Benguerdane. Leurs marges sont faibles, mais suffisamment intéressantes pour qu'un nombre croissant de personnes pénètrent ce champ. Ces groupes partent dans des convois en voyage organisé, à bord de bus ou de voiture utilitaire, pour s'approvisionner en produits alimentaires, électroménagers, « fringues » et autres biens de consommation courante. On assiste, par certains aspects, à un développement du « capitalisme des parias », pour reprendre l'expression de Max Weber utilisée par Michel Péraudi dans ses recherches sur le Maghreb¹³². La baisse du niveau de vie de plusieurs catégories sociales, dans un contexte de hausse continue des prix, rencontre l'explosion de la ferveur consumériste en Tunisie comme ailleurs. Elles ouvrent les voies de la débrouillardise à des groupes sociaux déstabilisés par les effets néfastes des perversions des politiques interventionnistes antérieures aussi bien que de la politique libérale actuelle.

¹³² M. Péraudi, « Aventuriers du nouveau capitalisme marchand... », art. cité.

Pour autant, ce « capitalisme des parias » n'est pas synonyme de « laisser-faire », car il demeure maîtrisé par les autorités. En effet, pour éviter les contrôles policiers et la confiscation par les services douaniers des marchandises achetées, la grande majorité de ces acteurs prend part à un voyage organisé par une cellule du RCD (le parti presque unique au pouvoir). Les cellules octroient des autorisations d'organisation de ce type de voyage à leurs militants ou aux clients de leurs dirigeants locaux. Le pouvoir n'est donc pas entièrement étranger à ces activités et le laisser-faire n'empêche ni le quadrillage ni le contrôle¹³³. La volonté de contrôle et de régulation de ces activités en marge de la légalité est bien présente, elle se déploie à différents moments de l'« aventure marchande » : au moment de l'organisation des voyages, du transport des marchandises et de leur écoulement.

« Ces petits ou moyens commerçants sont avant tout à la recherche de revenus, de profits, de ressources monétaires. Leur activité n'est pas pensée comme politisée et même politisable. Il s'agit d'une activité comme une autre, d'autant plus tolérée qu'elle peut être largement investie et par là même en partie contrôlée. Le fait de permettre ces activités montre que les autorités politiques prennent acte d'une réalité effective, difficile si ce n'est impossible à modifier, et qu'à partir de cette réalité qui s'impose à elles, elles la font jouer, elles tentent de la pénétrer pour en tirer bénéfice¹³⁴. »

Cette réalité difficile dont parle Béatrice Hibou, qui s'impose aux autorités tunisiennes et avec laquelle celles-ci doivent composer, est celle du chômage, du sous-emploi, de la pauvreté et de la précarité incitant certaines catégories sociales, qui bénéficiaient jadis d'un niveau de vie décent, à investir les activités informelles, et plus généralement les activités à la marge de la légalité. Parce qu'il s'agit de stratégie de survie sans charge politique aucune, l'informalité de ces activités est considérée comme maîtrisable par le laisser-faire¹³⁵.

Ainsi ces activités marchandes informelles couvrent-elles tout le territoire de la Tunisie. Si elles sont visibles, et presque banales dans le Sud, elles ne sont pas moins tolérées dans les régions du Nord. L'informalité comme stratégie de développement n'est sans doute pas une hypothèse irréaliste en Tunisie, tant il est vrai que les autorités se départissent du légalisme qui les a longtemps caractérisées. Cependant, face au tournant libéral des vingt dernières années, il a fallu que l'action étatique se redéploie sur les marges de la légalité pour pouvoir contrôler des populations poussées de plus en plus aux marges de la société. Des groupes sociaux s'impliquent de plus en plus dans des activités illégales et tentent de s'organiser. Ce n'est que

¹³³ Enquête de terrain, 2007.

¹³⁴ B. Hibou, *La Force de l'obéissance...*, op. cit, p. 227.

¹³⁵ *Ibid.*

dans un second temps, parce qu'il ne peut pas perdre le contrôle, que l'Etat investit ses activités « marginales » dans le but de perpétuer sa stratégie de domination et de reproduction de l'ordre social et politique. La tolérance des activités informelles marchandes obéit à une rationalité favorisant les arrangements sociaux, fondateurs du régime ainsi que de la « stabilité » ; cette rationalité s'exerce au détriment d'éventuelles dynamiques de développement qui auraient pu déstabiliser les arrangements antérieurs et auraient nécessité la redéfinition radicale de politiques économiques, et plus encore des alliances sociales et politiques.

Développement des activités marchandes informelles

Les « souks libyens » qui ont fait leur apparition dans plusieurs villes tunisiennes sont une autre illustration du développement des activités marchandes informelles en Tunisie depuis le début des années 1990. Le souk « El Moncef Bey » à Tunis, le souk d'El Jem au centre du pays, le souk de Benguerdane aux portes de la Libye, et à une moindre échelle le souk de Tataouine dans le sud du pays et le souk « sidi Boumendil » dans la vieille ville de Tunis sont les plus connus, les plus importants et les plus dynamiques. La visibilité de ces nouveaux lieux du commerce et l'ampleur des échanges commerciaux qu'ils abritent reflètent la diffusion de ses activités dans la société tunisienne. Ils suggèrent que le stade de la « débrouillardise » a bien été dépassé et que ces acteurs ont finit pas s'y installer, s'organiser et se professionnaliser.

Outre les marchandises issues de la contrebande libyenne, ces marchés permettent d'écouler des biens entrés illégalement au pays et issus, en partie, d'une autre forme d'activité informelle, le « trabendo ». Sorte de commerce à la valise introduit par des Tunisiens vivant à l'étranger, cette modalité de commerce a peu à peu attiré des femmes, des chômeurs, des salariés voulant améliorer leurs fins de mois et des commerçants partis s'approvisionner à Istanbul, Damas ou Marseille. Cantonné au début des années 1990 dans les garages privés, les arrière-boutiques ou les salons de coiffure pour dames, et fonctionnant essentiellement à travers une collecte de commandes, avant le voyage, auprès d'amis, voisins, collègues de travail, réseaux de connaissances et clientèle des salons des grandes villes tunisiennes, le « trabendo » a progressivement conquis l'espace public. Les boutiques de « fringues » pour dames se sont multipliées, entretenant une demande croissante pour les robes de mariée et de soirée ainsi que pour les tenues plus « islamiques » venant directement d'Istanbul et de Damas¹³⁶. A partir des années 1990, les commerçants du marché de la rue « Zarkoun », véritable temple de la « sape » pour la jeunesse de Tunis, ont investi cette activité et ont commencé à organiser des voyages

¹³⁶ Le trabendo en Tunisie a été investi par des femmes dans des conditions et selon des modalités similaires à celles observées en Algérie et analysées par Véronique Manry dans « Trabendo au féminin : les femmes algériennes dans le commerce informel », in F. Adelkhah et J.-F. Bayart (dir.), *Voyages du développement...*, op. cit.

vers Istanbul en se déplaçant eux-mêmes ou en enrôlant de jeunes trabendistes qui s'approvisionnent – *yassl'ou* – en vêtements à la mode (jeans de marque¹³⁷, vestes, blousons et manteaux en cuir, chaussures...).

L'apparition de ces activités dans l'espace public a coïncidé avec la « confiscation » du trabendo par des commerçants maîtrisant une clé essentielle du déroulement de ce type d'activités informelles, le passage en douane¹³⁸. Le trabendo est progressivement devenu le principal moyen d'approvisionnement des commerces de biens et d'articles importés. Il s'est étendu au matériel électronique, informatique, et récemment aux téléphones portables. L'évolution n'a pas touché uniquement la nature des biens, objet du trabendo, mais surtout son organisation. Les « cabas » des années 1980 ont progressivement cédé la place aux « containers », pour reprendre les termes de Michel Péraldi. Ces activités ont progressivement été « captées » par des réseaux bénéficiant d'une protection politique et organisant, moyennant commission ou prise de participation, le passage en douane, le transfert d'argent et l'accès aux devises, si bien qu'elles sont devenues, si l'on en croit les commerçants des souks eux-mêmes, la principale filière d'approvisionnement des commerçants en Tunisie¹³⁹.

« C'est donc l'Etat, mais un Etat privatisé, accaparé par les bandes et les réseaux, qui confisque le trabendo, ses filières commerciales, ses compétences et savoir-faire, ses opportunités et son inventivité, s'invitant en “visiteur du soir” pour en tirer des rentes et en confisquer les bénéfices, doublement : en privant les acteurs concrets de l'échange du capital potentiel accumulé, et la société civile de leur possible redistribution diffuse, fragilisant aussi les “profits” symboliques acquis par les trabendistes par d'intenses et constantes compagnes de dénigrement entretenant la logique de soupçon qui pèse sur ces activités depuis leur émergence¹⁴⁰. »

Ainsi l'évolution du trabendo décrit-elle celle de l'Etat. Sa confiscation a été un signe supplémentaire d'une « privatisation de l'Etat » qui a pris aussi la forme de l'accaparement des filières d'approvisionnement sur un mode rentier¹⁴¹. La « concurrence déloyale » que subissent les producteurs, l'autre face de ces activités, fragilise l'industrie tunisienne et remet en cause le discours gouvernemental sur l'émergence. Ces activités informelles sapent également la stratégie de développement dirigiste, légaliste et interventionniste caractéristique de l'histoire

¹³⁷ Au milieu des années 1990, la frénésie Levi's – du nom de la marque de jean – a sévi en Tunisie. La demande était telle que les commerçants ne laissaient pas les clients négocier les prix de ces jeans, alors même que sur les marchés tout est négociable et que tous les prix sont “gonflés”. Ils se contentaient de dire que « si la baguette de pain coûte 200 millimes alors le jean Levi's coûte 90DT », une sorte de prix administré, non négociable et accepté par tous.

¹³⁸ M. Péraldi, « Aventuriers du nouveau capitalisme marchand... », art. cité, ainsi que M. Péraldi (dir.), *Cabas et containers...*, *op. cit.*

¹³⁹ Enquête de terrain, 2007.

¹⁴⁰ M. Péraldi, « Aventuriers du nouveau capitalisme... », art. cité.

¹⁴¹ B. Hibou (dir.), *La Privatisation des Etats*, *op. cit.*

économique du pays au profit du « laisser-faire », de la débrouillardise et de la logique de réseaux. Ces transformations permettent paradoxalement à l'Etat d'insérer certains groupes sociaux, de les contrôler et de bénéficier des richesses ainsi créées, assurant de cette manière aussi l'objectif de « stabilité ».

Transformations des politiques économiques et sociales

Dans un contexte économique marqué par la rigueur budgétaire, l'Etat tunisien n'a pu tenir son engagement social des premières années de l'indépendance. L'économie tunisienne autre qu'informelle est incapable d'intégrer des groupes sociaux non établis, tels les diplômés chômeurs. Il est évident que cette évolution traduit moins un niveau d'activité économique insuffisant qu'une économie politique inadaptée aux changements sociaux survenus dans les années 1990. En l'absence d'une remise en cause des arrangements fondateurs de celle-ci, l'Etat tente de reconduire un modèle de développement dualiste selon des modalités qui ne lui permettent pas d'induire une dynamique d'émergence.

Le passage du FSN (26-26) à la BTS : une politique sociale aménagée en fonction des impératifs de la rentabilité

La Banque tunisienne de solidarité a été créée en 1997 pour favoriser la création d'emplois à travers le financement de « petits projets » incitant les chômeurs, et notamment les diplômés chômeurs, à devenir entrepreneurs. Contrairement à la logique qui prévaut dans le cas des institutions financières accordant des crédits à taux élevés, pour des investissements modestes et relativement courts, au bénéfice de populations ne pouvant profiter de crédits bancaires, la BTS applique des taux très réduits – ne dépassant pas 5 % – sans cibler de secteurs d'activité particuliers ni procéder à une réelle évaluation de la rentabilité des projets présentés. Cette situation explique largement la faiblesse des remboursements, les pertes importantes enregistrées par la banque et le besoin annuel de son refinancement par l'Etat, principal bailleur de fonds¹⁴².

¹⁴² Béatrice Hibou avait décrit les tractations qui ont eu lieu entre l'Etat et les bailleurs de fonds internationaux, notamment l'AFD et la Banque mondiale, et qui se sont soldées par le refus de ces derniers de participer au financement de cette banque, la considérant comme un guichet de distribution de crédits ne présentant pas les garanties nécessaires au fonctionnement d'une banque. Un interlocuteur lui avait confié lors d'un entretien : « On ne les critique pas, c'est leur RMI, mais c'est à eux de payer alors. » Le financement de cette banque s'est fait par l'Etat et les banques tunisiennes, qui ont été « incitées » à le faire, sous certaines pressions et en échange d'incitations fiscales, en sachant pertinemment qu'elles ne seront pas remboursées. Voir B. Hibou, *La Force de l'obéissance...*, *op. cit.*

La décision de créer la BTS répond à une double volonté : celle d'accorder des crédits à des personnes n'ayant plus accès aux financements bancaires, particulièrement en période de restructuration du système financier, tels que les petits agriculteurs et les populations rurales, et celle d'intégrer les « populations dangereuses », principalement les diplômés chômeurs, considérés depuis plusieurs années comme un vrai « problème public », en leur permettant de créer des « petits projets » à travers l'accès à une « ligne de crédit à orientation sociale¹⁴³ ». L'allocation des crédits s'effectue, en grande partie, selon des critères clientélistes, suivant la logique du « pacte de sécurité », véritable doctrine du pouvoir en Tunisie et expression de la sollicitude et de l'omniprésence de l'Etat¹⁴⁴.

Depuis son entrée en activité en 1998, la Banque tunisienne de solidarité aurait accordé 86 000 accords de financement, pour un montant global de 396 millions de dinars. Les crédits octroyés à des projets touchant le secteur agricole représentent 14,1 %, les services recueillant 44,3 %, les petits métiers 38 %, et l'artisanat 3,6 % ; 15,5 % des crédits ont été accordés à des diplômés de l'enseignement supérieur¹⁴⁵. Toutefois, malgré ses efforts en matière de financement, la banque est confrontée à un défi majeur : il lui faut assurer et entretenir la viabilité des projets. En effet, plus de 40 % des projets financés sont arrêtés (28 %) ou connaissent des difficultés majeures (16 %)¹⁴⁶. Cette situation, aggravée par un taux de recouvrement officiellement déclaré de 60 %, ne fait qu'accabler la banque, qui a entamé à partir du début de l'année 2007 une restructuration visant à alléger le poids du financement étatique pourtant indispensable à son existence. La BTS a ainsi réduit le montant des crédits accordés ainsi que les projets financés en durcissant ses conditions et en tentant de se désengager au profit d'un tissu embryonnaire d'associations de microcrédit¹⁴⁷. Cette restructuration annoncée traduit moins une volonté d'assainissement de la situation financière de la banque qu'un certain redéploiement de l'action étatique sur le terrain social. Le passage du Fonds de solidarité national, censé financer la création d'infrastructures dans les « zones d'ombre », à une Banque tunisienne de solidarité s'était déjà, à la fin des années 1990, accompagné d'une volonté de réduire le coût de l'action sociale en accordant des crédits et en exigeant des remboursements. Le nouveau redéploiement en cours, matérialisé par un désengagement relatif de la BTS au profit d'un tissu associatif chargé de promouvoir les microcrédits, poursuit sur cette lancée du désengagement direct de l'Etat, même si ce dernier ne

¹⁴³ Expression d'un banquier tunisien cité dans B. Hibou, *La Force de l'obéissance...*, op. cit., p. 231.

¹⁴⁴ Sur le « pacte de sécurité », voir le chapitre 7 de *La Force de l'obéissance...*, op. cit.

¹⁴⁵ Chiffres donnés par le PDG de la BTS. Voir « Dans cinq ans, la BTS atteindra l'équilibre financier », 19 mars 2007 : www.webmanagercenter.com

¹⁴⁶ *Ibid.*

¹⁴⁷ Le PDG de la BTS a commenté cette évolution en disant que souvent, « les gens voient le mot “solidarité” et oublient le mot “banque” ». On peut dire que la banque a été prise dans son propre piège.

cesse d'exercer une tutelle sur les associations noyautées. Il est évident que le retrait de l'Etat du terrain social se fait « à petites doses », en se gardant de laisser le terrain social vacant et en optant progressivement pour des formules d'intervention à coût budgétaire de plus en plus réduit. Cette transformation des politiques sociales reflète la volonté d'adapter les politiques publiques aux contraintes financières et budgétaires auxquelles l'Etat est soumis. La préoccupation pour le social affichée par les autorités correspond de moins en moins à une stratégie de développement et de plus en plus à la volonté d'entretenir les capacités de contrôle politique et social de l'Etat. Ainsi, les politiques sociales sont pensées comme des courroies permettant de contrôler et de discipliner les « populations dangereuses », telle celle des diplômés chômeurs. Elles font partie des techniques d'intervention d'un Etat en quête perpétuelle de « stabilité ».

Le chômage des jeunes s'est progressivement hissé au rang des problèmes urgents auxquels les autorités publiques ont décidé de faire face, notamment du fait des tensions sociales qu'il ne cesse de susciter. Les jeunes de moins de 29 ans représentent 75 % des chômeurs, selon un rapport de la Banque mondiale publié en 2005¹⁴⁸. Les jeunes diplômés sont particulièrement touchés par le chômage : 40 % des jeunes chômeurs sont titulaires d'un diplôme ou ont suivi un cursus universitaire. Leur insertion dans la sphère économique devient une urgence à mesure que certains mouvements sociaux s'organisent et projettent dans l'espace public les revendications de cette catégorie exclue de la sollicitude de l'Etat¹⁴⁹.

Les contraintes budgétaires et la remise en cause des mécanismes de redistribution sont en train de redéfinir les rapports socioéconomiques hérités du cadre bourguibien et que le « pacte de sécurité » tente de reconduire. Avec la montée du chômage des diplômés, c'est le modèle de promotion sociale par mérite scolaire qui est mis à mal. L'analyse du marché de l'emploi et du chômage des diplômés ne saurait faire l'impasse sur le développement des études longues, souvent vécues comme un antidote à la fermeture progressive du marché du travail. Conscients de cela et voulant attirer des IDE vers de nouveaux secteurs capables d'absorber cette force de travail, les pouvoirs publics ont procédé, à la fin des années 1990, à une restructuration et à une plus grande technicisation de l'enseignement supérieur. La multiplication des filières techniques courtes (Bac +1, +2 et +3) pour favoriser la formation d'une main-d'œuvre techniquement qualifiée s'est paradoxalement accompagnée d'une

¹⁴⁸ Banque mondiale, *Stratégie de coopération République tunisienne-Banque mondiale, 2005-2008*, Washington DC, Banque mondiale, décembre 2004.

¹⁴⁹ Création d'un mouvement des diplômés chômeurs qui organise des actions revendicatives souvent violemment réprimées par les forces de l'ordre (le mouvement a dû improviser des actions de protestation inhabituelles en Tunisie pour contourner la répression ; c'est ainsi que ses membres procèdent souvent à la distribution de tracts dans les rames de métro pour avoir un maximum de mobilité et pour pouvoir « toucher » les gens) et développement des mouvements de contestation à l'université.

réduction de la sélection au niveau de l'enseignement secondaire, car il fallait répondre à la demande sociale pour l'enseignement, toujours perçu comme la seule et véritable voie royale d'ascension sociale. Le chômage des diplômés reflète l'incapacité de l'économie tunisienne à créer des emplois qualifiés, mais aussi le faible niveau technologique de l'industrie – onshore et offshore –, particulièrement demandeuse de main-d'œuvre non qualifiée. Le faible contenu technologique des produits tunisiens est le fruit d'une stratégie industrielle entamée au début des années 1970 et jamais vraiment transformée. Elle se révèle actuellement incapable de répondre aux exigences en termes d'emploi et d'assurer une dynamique d'émergence.

Changements sociaux et nouveaux enjeux

Depuis 2001, le développement des centres d'appel en Tunisie s'inscrit dans ce cadre. Il s'agit de favoriser la création d'un nouveau secteur offshore spécialisé dans les services et les télécommunications, à même d'absorber les diplômés chômeurs dont le nombre gonfle d'année en année¹⁵⁰. Les centres d'appel se sont multipliés en Tunisie, jusqu'à atteindre le nombre de 130 fin 2007, représentant un investissement total de 32 millions de dinars, avec une part d'IDE de 28 millions de dinars. Ils emploient quelque dix mille personnes. L'écrasante majorité des jeunes travaillant dans ces centres sont des diplômés chômeurs n'ayant pas réussi à trouver un emploi dans leur spécialité. Bilingues, voire trilingues, ils travaillent en tant que conseillers-clientèle pour certaines entreprises européennes ayant choisi de délocaliser leur service après-vente en Tunisie. Près de 50 % des postes créés dans ce secteur ont été le fait d'entreprises ayant des activités dans beaucoup d'autres pays. Téléperformance, par exemple, possède deux sites en Tunisie, à Charguia dans la zone industrielle proche de Tunis et à Ben Arous dans la banlieue sud de la capitale ; l'entreprise emploie 3 500 téléconseillers et opère pour des sociétés françaises telles que France Télécom ou Numéricable. A côté de ces « gros » centres, on trouve des « petits » centres du point de vue du nombre d'employés – de 20 à 60 postes –, du volume des affaires et de la nature des donneurs d'ordre. Si les premiers présentent un avantage en matière de sécurité de l'emploi, l'activité des seconds dépend beaucoup de la capacité à décrocher des marchés à court terme, ce qui rend leur existence et la poursuite de leur activité extrêmement aléatoires et vulnérables. Plusieurs centres d'appel ont ainsi cessé leur activité et licencié leur personnel du fait de l'absence de clients. La vulnérabilité financière des « petits » centres les incite souvent à embaucher des salariés au noir, à les sous-payer et surtout à ne

¹⁵⁰ On a estimé en 2005 que, chaque année, 16 % des diplômés se retrouvent au chômage – ce qui équivaut à 35 000 chômeurs. Selon l'INS (Institut national de statistiques), si, entre 2001 et 2005, le taux de chômage global a baissé de 1 %, celui des diplômés a augmenté de 6 %. « Chômeurs oui, mais diplômés ! », 28 mai 2006 : www.Jeunafrique.com

jamais les titulariser. Les récits de jeunes ayant travaillé dans certains « petits » centres évoquent des « patrons voyous qui ont pris le matériel, mis la clé sous la porte et se sont évaporés dans la nature, du jour au lendemain, sans payer leurs salariés ».

Dans ces conditions, la concurrence est acharnée pour intégrer certains « grands » centres d'appel qui présentent, aux yeux des candidats, des garanties d'emploi, à condition cependant de faire ses preuves et d'être discipliné. Ces « grands » centres reçoivent quotidiennement des candidats et organisent périodiquement des recrutements, procédant au renouvellement perpétuel de leur personnel et exerçant des pressions sur les salaires, tout en maintenant une cadence de travail très élevée¹⁵¹. L'existence d'un vivier de main-d'œuvre qualifiée dans lequel ces centres d'appel puisent leur personnel, associée à une flexibilité accrue des conditions du travail, incite les centres à soumettre leur personnel à un système d'évaluation continue, sous forme d'indicateurs statistiques de qualité, de rapidité de traitement, mais aussi des tests périodiques d'évaluation des compétences et des connaissances. Les dispositions prévues par le code du travail accordant aux entreprises la possibilité d'embaucher des salariés en CDD pendant deux ans avant de procéder à leur titularisation constituent une contrainte supplémentaire, très bien maniée par les centres d'appel pour discipliner le personnel. La volonté de bénéficier de la sécurité de l'emploi qu'offre un CDI, au bout de la troisième année, s'explique, selon nos interlocuteurs, non seulement pas le désir de faire carrière dans le centre mais surtout de « pouvoir domicilier son salaire dans une banque, ouvrir un compte et solliciter un crédit¹⁵² ». Outre l'insertion dans la vie professionnelle, ces centres d'appel offrent à ces jeunes une insertion dans l'économie d'endettement qui leur permettra de concevoir des projets de mariage, d'acquisition de voiture ou d'appartement.

Le sentiment du « provisoire » est inhérent à cette activité et l'espoir chez ces jeunes de trouver un « boulot, un vrai » constitue une motivation pour patienter et pour supporter les conditions difficiles de ce « provisoire qui ne cesse de durer ». Les possibilités d'évolution dans la hiérarchie qu'offrent certains centres leur ouvrent une perspective de carrière que beaucoup n'hésitent pas à saisir, désireux de quitter leur condition de téléconseiller pour devenir chef d'équipe, responsable-qualité, ou pour travailler dans les services administratifs, dans la comptabilité ou dans la gestion. Cette promotion, souvent plus virtuelle qu'accessible, est vécue

¹⁵¹ Chaque téléconseiller travaille onze heures par jour, dont une heure de pause déjeuner et une heure de pauses réparties sur six pauses de dix minutes. Ces pauses sont soumises à l'appréciation des responsables du plateau en fonction du flux des appels. La durée moyenne de traitement des appels (DMT) est fixée à cinq minutes par appel et la durée entre deux appels – ce que l'on appelle la ACW (*After Call Waiting*) – est de quinze secondes. Le traitement de dossier s'effectue au moment du traitement de l'appel et les télémédecins sont tenus d'archiver leurs commentaires, ce qui multiplie leurs tâches et les incite à travailler pendant les quinze secondes de pause, initialement prévues pour le repos entre deux appels, pour la fermeture des fenêtres et des fichiers informatiques, la réouverture de nouveaux fichiers, etc. Enquête de terrain, 2007.

¹⁵² Expression de l'un de nos enquêtés.

comme une échappatoire à leur condition « d'ouvriers des temps modernes », obligés, comme leurs pères jadis, à ramener leur repas à défaut de bénéficier des tickets-restaurant que la direction refuse toujours de leur accorder. Faire carrière dans un centre passe, pour la majorité de ces jeunes, par une promotion considérée souvent comme un retour à une trajectoire sociale à laquelle ils étaient destinés, un espoir de retrouver le chemin de l'ascension sociale. Conscients de cela, certains centres recrutent en interne, privilégiant les employés du centre afin de pouvoir garder les éléments les plus compétents, mais aussi de motiver le personnel et d'entretenir l'espoir que « chacun peut y arriver à condition de réussir les tests et les entretiens ». Toutefois, les élus sont peu nombreux et les déçus ne tardent pas à quitter rapidement les lieux. Le taux de rotation du personnel est très important : seuls ceux ayant réussi à évoluer dans la hiérarchie restent plus de trois ans dans le même centre¹⁵³.

Malgré la différence de contexte entre victimes de la démocratisation scolaire en France et jeunes téléconseillers travaillant dans les centres d'appel en Tunisie, on peut affirmer avec Stéphane Beaud :

« [...] il y a chez eux la tendance à accepter le travail comme une chance, presque comme une aubaine, qui ne se comprend qu'en référence à leur objectif de se voir "occupés", de "faire quelque chose" [...] Ainsi, ils apparaissent particulièrement disponibles, pleins de bonne volonté, dociles. Trop heureux d'avoir, en bout de course, trouvé un "boulot", même si celui-ci est aux antipodes de l'emploi escompté. Progressivement, ils se sont laissé gagner par le jeu de l'entreprise, devenant à leur insu de plus en plus "ouvriers" dans leur tête même s'ils gardent toujours en eux le secret espoir qu'ils n'en resteront pas là. Ils aspirent vite à "monter", à se faire remarquer par la hiérarchie pour passer du côté du petit encadrement d'atelier ou rejoindre les "bureaux", le monde social auquel ils se sont longtemps crus destinés¹⁵⁴ ».

Pour une grande partie des jeunes diplômés embauchés dans les centres d'appel, le sentiment de déclassement est indissociable de celui de se trouver dans « l'antichambre de l'emploi », de faire du « provisoire, en attendant un travail... un vrai ou... un visa ». C'est ce provisoire également qui marque la gestion des blocages en matière de création d'emploi en Tunisie. L'Etat, incapable de générer des emplois, a choisi de subventionner la création dans le secteur privé. Au lieu de reconsidérer les politiques publiques et de questionner les fondements d'une économie politique soucieuse de « stabilité » plus que de performance, l'Etat a choisi de créer des « emplois semi-publics » aussi provisoires que l'est leur subvention. Face à un investissement public de plus en plus faible, à des contraintes budgétaires de plus en plus

¹⁵³ Tel était en tout cas le cas dans le centre dans lequel nous avons mené notre enquête.

¹⁵⁴ S. Beaud, *80 % au bac... et après ? Les enfants de la démocratisation scolaire*, Paris, La Découverte, 2003, p. 322.

pesantes et à un secteur privé peu dynamique, l'Etat tente de doper l'emploi en accordant des subventions aux entreprises qui embauchent des diplômés, prenant en charge une partie de leur salaire, dans le cadre de stages d'insertion à la vie professionnelle (SIVP)¹⁵⁵. La création d'« emplois semi-publics » à travers ces subventions relève encore de cette stratégie qui refuse de questionner les arrangements fondateurs de l'économie politique tunisienne et s'attache à une « stabilité » ne résolvant pas les défis auxquels la Tunisie doit faire face.

La remise en cause des compromis bourguibiens, notamment le rôle du système scolaire comme voie d'ascension et de promotion sociales, est en train de produire des « déclassés » qui se voient privés de perspectives. Leur situation risque de les pousser à la critique et à l'adhésion à des discours contestataires. Aussi bien les diplômés chômeurs que les jeunes en général, notamment ceux issus des milieux défavorisés, se retrouvent doublement exclus – des réseaux clientélistes de cooptation pour décrocher un emploi et de l'économie d'endettement. Des estimations font état de l'arrivée de 73 200 diplômés sur le marché de l'emploi en 2009 et de 101 000 en 2014, ce qui devrait se traduire, si la Tunisie maintient ses taux de croissance de 5 % par an, par des taux de chômage record (entre 50 % et 70 % de cette classe d'âge)¹⁵⁶. Le « pacte de sécurité » risque de s'avérer rapidement inefficace, compte tenu du mécontentement qui se développe au sein de cette jeunesse. L'explosion du chômage menace la cohésion sociale et interroge les modèles de justice et de redistribution hérités de la période développementaliste. La gestion « provisoire » des blocages des politiques économiques défaillantes en termes de création d'emplois remet en cause les régulations sociales et les représentations établies – méritocratie scolaire, ascension sociale par le diplôme –, augure de l'explosion des tensions sociales et atteste l'absence de dynamique d'émergence¹⁵⁷.

Si le modèle de développement dualiste mis en place dans les années 1970 a réussi à moderniser l'économie tunisienne en favorisant la création d'emplois et en assurant l'insertion dans les échanges internationaux du pays, notamment à travers le développement du secteur textile, il semble désormais incapable de se renouveler et de dépasser les blocages auxquels le soumettent la globalisation et la nouvelle division internationale du travail tout autant que des transformations internes à la société tunisienne.

¹⁵⁵ Les SIVP favorisent ce que certains appellent une création d'emplois semi-publics. Ces subventions contribuent pour 108 DT en moyenne, parfois plus, au salaire versé au diplômé. Elles constituent une motivation non négligeable pour les entreprises, étant donné qu'une partie du salaire est prise en charge par l'Etat pendant un an, renouvelable sous certaines conditions.

¹⁵⁶ Voir les statistiques de l'INS publiées dans l'article « Chômeurs oui, mais diplômés ! », 28 mai 2006 : www.Jeuneafrique.com

¹⁵⁷ A. Hafayed, « Trajectoires de chômeurs diplômés en Tunisie : l'attente, l'ailleurs et la conversion », in V. Geisser (dir.), *Diplômés maghrébins d'ici et d'ailleurs. Trajectoires sociales et itinéraires migratoires*, Paris, CNRS Editions, 2000.

Si les emplois créés par le textile dans les années 1970 et 1980 avaient permis aux populations pauvres issues des zones urbaines ou rurales d'améliorer leur niveau de vie, l'économie tunisienne est aujourd'hui incapable de fournir suffisamment d'emplois qualifiés à une population de diplômés. Malgré les prévisions optimistes du gouvernement tablant sur une croissance de 6,3 % entre 2007 et 2016 et sur une réduction du chômage des diplômés à 10 %, les performances économiques de la Tunisie sur le long terme jettent un voile de scepticisme sur de tels objectifs¹⁵⁸. La préférence pour la sécurité et le contrôle au détriment d'une véritable libéralisation de l'initiative privée et d'une redéfinition du rôle de l'Etat et des modes de gouvernement s'avère en effet dirimante.

La tendance actuelle est plutôt à l'acceptation d'activités informelles capables d'assurer la survie des « populations dangereuses » et à l'encouragement d'un secteur offshore orienté vers les services, les centres d'appel et l'*outsourcing*, c'est-à-dire la sous-traitance des services administratifs et informatiques. Le textile tout comme les activités à faible contenu technologique et à valeur ajoutée réduite ont tendance à se spécialiser dans ce que l'on appelle les « circuits courts », en faisant prévaloir la proximité avec l'Europe ainsi que les avantages fiscaux accordés par les autorités, et à utiliser une main-d'œuvre non qualifiée dans des conditions de précarité de plus en plus manifestes. Du fait de toutes ces conditions, l'émergence de la Tunisie demeure un leurre, au mieux une fiction.

CONCLUSION

Nous avons montré que les modalités de reconduction du « modèle » tunisien avaient avant tout obéi à des préoccupations sociales et politiques internes et que les questions d'efficacité économique avaient été secondaires, voire négligées. De ce fait, il ne nous semble pas possible de parler de la Tunisie comme d'un pays émergent, l'Etat n'étant engagé ni sur le long terme ni de façon continue dans des politiques tournées vers l'accroissement de la productivité et de l'efficacité internationale.

Cette trajectoire particulière d'un pays prétendant au statut de « pays émergent » mais incapable de répondre à de telles exigences nous semble néanmoins intéressante à titre comparatif.

¹⁵⁸ En effet, le taux de croissance de l'économie tunisienne sur le long terme n'a pas dépassé 5,2 % en moyenne. Il a même été inférieur à 5 % entre 1990 et 2004, ce qui prouve qu'en l'état actuel des choses, tabler sur une croissance de 6,3 % jusqu'à 2016 est assez imprudent. Voir S. Ghali et P. Mohnen, « The Tunisian path to development... », art. cité, ainsi que « Chômeurs oui, mais diplômés ! », art. cité.

En premier lieu, elle suggère l'impossibilité de raisonner en termes linéaires et met en évidence les éléments de réversibilité d'une trajectoire économique. Les blocages auxquels la Tunisie est confrontée reflètent l'épuisement de son modèle de développement, impuissant à se renouveler malgré les changements sociaux et les bouleversements internationaux survenus depuis un demi-siècle. La trajectoire tunisienne de développement se lit donc à l'aune d'une économie politique marquée par une extrême imbrication du politique et de l'économique et faite d'arrangements et de tensions. Elle ne saurait être réduite à des chiffres dont la pertinence demeure sujette à discussion.

En second lieu, elle invite à réfléchir sur la notion de stabilité, si chère aux bailleurs de fonds, et sur son articulation aux processus d'émergence. Si une telle articulation est problématique en Tunisie, c'est précisément parce que les processus permettant à une économie d'émerger remettent nécessairement en cause des hiérarchies, des ordres établis, des pactes sociaux et politiques. Le souci de la stabilité et de la sécurité constitue véritablement la toile de fond qui sous-tend le modèle de développement tunisien, détermine l'adoption (ou le rejet) de politiques économiques et explique le changement observé dans les modalités d'intervention des pouvoirs publics. L'étude du cas tunisien suggère d'examiner la stabilité non comme le résultat d'une rationalité économique ou politique calculatrice, mais comme une stratégie inhérente à l'exercice du pouvoir. La stabilité en Tunisie est un imaginaire qui structure l'action et permet de penser et d'appréhender l'économique et le politique.

En troisième lieu, le cas de la Tunisie nous aide à mieux apprécier la nature des relations entre trajectoire d'émergence (ou de non-émergence) et inégalité. Même si ce constat est souvent occulté par les bailleurs de fonds, il ne fait aucun doute que le développement économique est un processus de production d'inégalités que des politiques sociales tentent de compenser, ou du moins d'atténuer. La trajectoire tunisienne suggère que les politiques sociales n'ont pas su se transformer et sont restées centrées sur le salariat et les populations déjà insérées dans le système productif. La difficulté à toucher les populations exclues a aggravé les inégalités. Dans un contexte d'érosion de leurs capacités d'intervention, le désir des autorités étatiques de contrôler la population et le changement s'est accompagné d'une théâtralisation de l'action sociale économiquement inefficace et incapable d'insérer les « oubliés du développement » dans des dynamiques ascendantes.

Enfin, l'analyse présentée ici nous engage à mieux réfléchir sur l'usage de certains concepts et de certaines notions. Des mots-valises comme stabilité, libéralisme, progrès, modernisation, émergence... cachent des réalités totalement différentes les unes des autres, occultent la complexité des situations réelles, structurent un champ politique organisant

inclusion et exclusion et favorisent souvent des appréciations à l'emporte-pièce. Ces mots ne sont pas dénués d'efficacité, car ils produisent des effets de pouvoir. Ils s'insèrent dans des discours, structurent des pensées et autorisent des glissements de signification par le jeu des ambivalences. Ainsi, ces mots-valises sont moins importants pour ce qu'ils désignent que pour ce qu'ils voilent. Ils permettent au pouvoir de dire ce qu'il voudrait que l'on croie qu'il est et de cacher – ou tenter de cacher – ce qu'il est réellement. Par la déconstruction de la « stabilité » et de l'« émergence » de la Tunisie, nous avons tenté de comprendre, au-delà des mots, de la pensée d'Etat et des idiommes reconnus sur la scène internationale, ce qu'était sa trajectoire en termes d'économie politique et ce qu'elle signifiait politiquement.

Cette étude nous invite également à repenser le rôle de l'informel dans un contexte libéral. Le cas tunisien suggère que le développement des activités informelles marchandes est moins la conséquence d'un dérèglement résultant du désengagement de l'Etat qu'une modalité, parmi d'autres, de son redéploiement et de sa gestion de la conditionnalité. L'informel est ainsi moins pensé par l'Etat pour pallier ses limites qu'il n'est envahi par les « laissés-pour-compte » du développement, l'obligeant à contrôler et à tolérer ces activités. L'informel ne serait-il pas, en Tunisie, l'instrument palliatif de l'instabilité tant redoutée ? Un tel choix aggrave cependant l'inégale répartition des richesses, d'autant plus qu'il s'accompagne d'une privatisation de l'Etat sur un mode rentier et commercial. Les pouvoirs publics envahissent donc l'informel non pour le légaliser ou le gérer mais pour l'exploiter, mettant définitivement hors de propos l'hypothèse de la Tunisie comme pays émergent. Le propos n'est peut-être pas généralisable, et tout dépend de l'ampleur de l'informel et du dynamisme du secteur formel. Nombre de pays émergents (tels le Brésil, l'Inde, ou encore la Chine) connaissent un secteur informel florissant. Mais inversement, le cas de la Tunisie suggère que cette autre forme de dualisme, extrêmement répandue, ne permet pas systématiquement de surmonter les problèmes d'inégalité et de redistribution des richesses, encore moins ceux de la productivité et de la compétitivité.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	1
« STABILITE » ET DEVELOPPEMENT : CRITIQUE D'UNE VISION PARTAGEE PAR LES AUTORITES TUNISIENNES ET PAR LES BAILLEURS DE FONDS.....	3
De la « stabilité » économique à la « stabilité » politique : au-delà des glissements sémantiques et des affinités de pensée.....	4
<i>Valorisation de la « stabilité » par les bailleurs de fonds.....</i>	<i>5</i>
<i>Le discours tunisien sur la « stabilité » : élément d'une stratégie de l'extraversion.....</i>	<i>10</i>
<i>Modernisation et invention de la classe moyenne</i>	<i>13</i>
Gouverner par pacte : la construction politique de la « stabilité »	17
<i>L'étatisme au cœur du compromis bourguibien.....</i>	<i>17</i>
<i>Le « pacte de sécurité » et la perpétuation de l'étatisme</i>	<i>21</i>
<i>Gouverner par la « stabilité »</i>	<i>24</i>
La trajectoire de développement en Tunisie.....	26
<i>Echec du dirigisme et passage à un modèle économique dualiste</i>	<i>26</i>
<i>La mise en place d'une économie d'endettement.....</i>	<i>30</i>
<i>Les politiques sociales : entre volonté modernisatrice et « culture politique du danger »</i>	<i>32</i>
REVERSIBILITE DU MODELE DE DEVELOPPEMENT : BLOCAGES ET REMISES EN CAUSE DE L'HYPOTHESE DE L'EMERGENCE.....	35
Modèle de développement.....	36
<i>Atouts et limites du dualisme.....</i>	<i>36</i>
<i>Flux tendu et mise au travail capitaliste en Tunisie</i>	<i>40</i>
<i>Analyse de l'insertion de la Tunisie dans l'économie mondiale.....</i>	<i>43</i>
Recomposition de l'économie d'endettement : le « pouvoir à crédit » et la paix sociale... en prime	47
<i>Nouvelle appréciation de l'ampleur des créances douteuses</i>	<i>47</i>
<i>Les enjeux d'une restructuration du secteur bancaire</i>	<i>49</i>
<i>La démocratisation du crédit : peut-on parler d'une politique publique ?.....</i>	<i>51</i>
Des politiques sociales de moins en moins efficaces.....	54
<i>La part d'ombre du discours sur les « zones d'ombre »</i>	<i>54</i>
<i>Développement des inégalités sociales.....</i>	<i>57</i>
MODES DE GESTION DES BLOCAGES : LA GESTION DE LA REVERSIBILITE.....	60
Le « bon élève économique » et l'appropriation renouvelée des paradigmes internationaux.....	61
<i>Besoin en capitaux étrangers : talon d'Achille de l'économie tunisienne</i>	<i>61</i>
<i>Production du discours économique et valorisation de la solvabilité.....</i>	<i>64</i>
La contrebande « sous l'aile protectrice de l'Etat » : le Sud tunisien, « une enclave libyenne dans le territoire tunisien » ?	69
<i>La politique économique dans le Sud tunisien : entre « laisser-faire » et « formation de l'Etat » ... 70</i>	<i>70</i>
<i>Acteurs et réseaux de la contrebande : quand la « Tunisie développée » en profite</i>	<i>74</i>
<i>Développement des activités marchandes informelles</i>	<i>77</i>
Transformations des politiques économiques et sociales.....	79
<i>Le passage du FSN (26-26) à la BTS : une politique sociale aménagée en fonction des impératifs de la rentabilité</i>	<i>79</i>
<i>Changements sociaux et nouveaux enjeux</i>	<i>82</i>
CONCLUSION.....	86